



**AG2R LA MONDIALE**



**RAPPORT  
FINANCIER  
LA MONDIALE**  
2014



# SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	6
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	19
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	21
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	25
6. LE RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	35
7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	45
8. LES COMPTES CONSOLIDÉS	49
9. LES COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE	109

# RAPPORT FINANCIER 2014

---

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et sociaux de La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle créée en 1905, société mère du groupe consolidé La Mondiale. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché des professions indépendantes et des très petites entreprises.

## 1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2014 conforte un retour à la normale pour le marché de l'assurance vie. Les principaux indicateurs du marché sont les suivants :

- la collecte a sensiblement augmenté (+7,8 %) pour atteindre 128,1 milliards d'euros (Md€) ;
- les prestations sont restées sous contrôle avec une baisse régulière depuis juillet 2012.

Ainsi, la collecte nette a presque doublé pour s'élever à 21,3 Md€ en 2014 (10,9 Md€ en 2013) ;

- les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie atteignent 1 492 Md€ fin décembre 2014, en hausse de 4,1 % par rapport à fin décembre 2013.

Ces bons indicateurs du marché de l'assurance vie résultent principalement :

- d'une hausse du taux d'épargne en France en 2014 après une baisse en 2013 ;
- de la faible concurrence des produits d'épargne liquide compte tenu des niveaux très bas de taux d'intérêts ;
- d'une conjoncture favorable au niveau de la Bourse de Paris pendant une bonne partie de l'année même si au second semestre la tendance s'est inversée, le CAC 40 finissant 2014 sur une faible baisse (-0,5 % hors dividendes).

Ainsi, la baisse attendue des taux de rémunération des contrats d'assurance vie a été plutôt favorablement accueillie dans un contexte de taux de long terme historiquement bas (taux à 10 ans à 0,84% fin décembre 2014).

S'agissant d'AG2R LA MONDIALE, le plan d'entreprise triennal « Priorité Clients 2012-2014 » est clos. Deux facteurs structurants, la mobilisation des valeurs fondatrices du Groupe et l'ambition d'un développement rentable, ont animé l'objectif central du plan d'entreprise « Priorité clients » dont l'ambition était de renforcer les positions de leader du Groupe sur les marchés de l'assurance de protection sociale et patrimoniale.

Spécifiquement pour La Mondiale, l'année 2014 a été marquée par :

- l'émission d'une nouvelle dette subordonnée en euros à durée indéterminée pour un montant de 768 M€. Elle résulte à la fois d'une opération d'échange de dettes existantes pour un montant total de 268 M€ et de nouvelles souscriptions pour un montant de 500 M€. Cette dette a une première option de remboursement en décembre 2025 et un taux d'intérêt de 5,05 %. Les dettes proposées à l'échange portaient sur 150 M€ de dette perpétuelle ayant une première échéance de remboursement en novembre 2016 et 331,7 M€ de dette datée ayant une première échéance de remboursement en avril 2024. Ces deux opérations d'échange ont rencontré un large succès puisque le taux de transformation a atteint 63 % pour la première (55 M€ d'encours restants) et 42 % pour la seconde (191 M€ d'encours restants). Cette émission renforce ainsi la flexibilité financière et la solvabilité du Groupe, notamment dans la perspective de Solvabilité II ;

- la création au 1er janvier 2014 d'un nouveau groupe fiscal pour l'ensemble du périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE avec pour principal avantage, dans la détermination de l'impôt à payer annuellement, de pouvoir compenser les résultats fiscaux positifs de certaines entités du groupe fiscal avec les résultats fiscaux négatifs d'autres entités. La mise en place de ce groupe fiscal au 1er janvier 2014 a entraîné la rupture, au 31 décembre 2013, du groupe fiscal antérieurement constitué entre La Mondiale et ses filiales. Les conséquences de la rupture de ce groupe fiscal se sont traduites par l'imposition immédiate des plus-values en sursis d'imposition au 31 décembre 2013, ce qui a eu pour conséquence financière un paiement anticipé de l'impôt correspondant. Dans ce cadre, une convention d'indemnisation avait été formalisée avec AG2R Prévoyance visant à

compenser in fine l'impact négatif en 2013 pour La Mondiale de l'intégration dans son résultat fiscal des plus-values en sursis d'imposition au titre des cessions intragroupe des exercices précédents ;

- la fusion absorption de La Mondiale Europartner par La Mondiale Europa, rebaptisée La Mondiale Europartner (LMEP) ;
- la fusion de Ventadour et d'Agecim, l'ensemble étant renommé Agecim ;
- la conclusion d'un accord de séparation entre Aegon et La Mondiale, après 12 ans de coopération, sur l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'Aegon International B.V. dans La Mondiale Participations. L'opération valorise La Mondiale Participations à 1 Md€. Les conditions de cette cession / acquisition entre Aegon International B.V. et La Mondiale sont fixées dans le contrat signé en date du 23 novembre 2014 prévoyant notamment l'obligation de notification de cette opération auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cette opération s'est traduite par le transfert par Aegon International B.V. de 4 685 879 actions pour un montant de 350 M€ versée par La Mondiale en date du 2 mars 2015. A l'issue de cette transaction La Mondiale détient donc à cette date 100 % du capital de La Mondiale Participations. Cet accord ne sera pris en compte qu'en 2015 et n'a donc aucune conséquence en 2014.

Enfin, la publication par Standard & Poor's (S&P) de sa révision des notes d'AG2R Prévoyance et de La Mondiale, passant la perspective de stable à positive. La note de crédit attribuée par l'agence est donc dorénavant BBB+, perspective positive. En raison du renforcement croissant des liens de solidarité entre AG2R Prévoyance et La Mondiale, la note s'applique désormais à SGAM AG2R LA MONDIALE. Par ailleurs, l'agence souligne que les rapprochements avec RÉUNICA et ViaSanté améliorent encore la perspective de qualité de crédit du groupe. L'ensemble de ces éléments participe de la révision à la hausse de la perspective. S&P indique que la note pourrait ainsi être relevée dans les vingt-quatre prochains mois si ces mouvements d'intégration se poursuivent tout en préservant le profil de risques financiers du Groupe.

## 2. L'ACTIVITÉ

### 2.1 L'environnement économique

La croissance mondiale a commencé l'année 2014 modestement, au rythme de 1,5 % annualisé seulement, sous l'effet d'une contraction de l'économie américaine et d'un ralentissement chinois et européen. L'Allemagne a affiché +2,7 %, la France a stagné et la divergence entre l'Espagne (accélération) et l'Italie (en récession) s'est confirmée.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre, le produit intérieur brut (PIB) mondial a accéléré à 2,6 %, malgré la forte contraction de l'économie japonaise (-6,9 %), provoquée par la hausse de la « TVA nipponne » en avril. Les Etats-Unis ont fortement rebondi (4,6 %) et la Chine a ré-acceléré. En revanche, la Zone euro a déçu, en revenant au point mort, les PIB allemand et français reculant. Cette faiblesse économique et le ralentissement de l'inflation européenne (0,5 % en juin) ont poussé la Banque Centrale Européenne (BCE) à baisser son taux directeur à 0,15 %.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le PIB mondial a poursuivi son accélération, à 3,5 % annualisé. Les PIB américain (+5 %) et chinois (+7,8 %) ont été plus forts qu'attendu. L'Europe est restée fragile : l'impact positif de la baisse de l'euro (-8 % sur le trimestre à 1,26 dollar) compensant à peine la faiblesse de la demande interne. Le Royaume-Uni et l'Espagne ont affiché un bon trimestre (respectivement +3 % et +2 %), l'Allemagne a peine à rebondir (+0,3 %) et l'Italie est retombée en récession. En France, le PIB a dépassé les attentes (+1,1 %). La très forte baisse des prix du pétrole (-17 % sur le trimestre) a renforcé les craintes de déflation. La BCE a baissé son taux directeur à 0,05 % et annoncé sa volonté d'acheter des obligations sécurisées et des crédits titrisés.

Aux Etats-Unis en revanche, l'amélioration économique a convaincu la Réserve Fédérale américaine (Fed) qu'elle pouvait arrêter ses achats de titres.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la croissance mondiale est sans doute restée proche de 3 %. La consommation est restée soutenue aux Etats-Unis et semble s'être améliorée en Europe. La baisse des prix pétroliers s'est accélérée, atteignant 50 % sur l'ensemble du deuxième semestre. De ce fait, la Zone euro a connu un recul des prix de 0,2 % en décembre en glissement annuel. Pour éviter cette déflation naissante, la BCE a annoncé

sa volonté de porter son bilan à son niveau de 2012, soit 3 000 Md€. Mais les injections de liquidités à long terme dans les banques paraissent insuffisantes pour y parvenir, et la BCE doit envisager des mesures supplémentaires.

### Marchés de taux : une performance exceptionnelle

En 2013, les rendements des emprunts d'Etat dans les pays développés avaient augmenté sous l'influence du changement de politique monétaire annoncé par la Fed aux Etats-Unis, qui souhaitait arrêter son programme d'achats obligataires. En 2014, au contraire, les taux obligataires ont fortement baissé, surtout en Zone euro, et la baisse a été très régulière tout au long de l'année.

La baisse des taux longs a été alimentée par une faible croissance économique mondiale en début d'année, puis par la montée du risque de déflation en Zone euro. Cette baisse s'est intensifiée en fin d'année avec la chute des prix du pétrole. Cela a conduit la BCE à baisser ses taux directeurs à deux reprises (jusqu'à 0,05 %), puis à promettre une politique non-conventionnelle d'achats d'actifs, afin d'augmenter son bilan de 1 000 Md€ (+50 %).

Ainsi, le rendement à 10 ans de l'obligation de l'Etat français a terminé 2014 sur un niveau le plus bas historique à 0,86 %. La dégradation de sa notation à AA par l'agence Fitch n'a eu aucun impact. De ce fait, les prix des obligations, qui évoluent en sens inverse des taux obligataires ont fortement augmenté, générant de fortes plus-values. La performance totale (coupons et plus-values) des indices obligataires des emprunts d'Etats européens 7 à 10 ans a affiché une performance de 16,8 %, notamment grâce aux bonnes performances des obligations italiennes et espagnoles.

Les rendements des emprunts américains ont également baissé. Les marchés doutaient de la capacité de la Fed de remonter ses taux en 2015 alors que l'inflation ralentissait fortement du fait des prix pétroliers.

La Fed a pourtant arrêté ses achats d'actifs en septembre et modifié son discours au 4<sup>ème</sup> trimestre, suggérant une hausse des taux en juin 2015. Le rendement des emprunts d'Etat à 10 ans termine 2014 à 2,17 %.

### **Marchés actions : forte dispersion géographique**

Les marchés boursiers mondiaux actions sont restés bien orientés en 2014, grâce à la combinaison d'une croissance, faible mais positive, et de politiques monétaires accommodantes. Mais les craintes sur la croissance européenne ont amené un regain de volatilité à partir de septembre, surtout en Europe et entraîné une forte dispersion géographique des performances annuelles.

En France, le CAC 40 a connu une année en deux temps, avec une hausse de 7 % jusqu'à mi-juin, avant d'atteindre un point bas en octobre sous les 4 000 points. La croissance observée au troisième trimestre et les espoirs de mise en place d'une politique non conventionnelle par la BCE début 2015, ont permis un rebond de l'indice en fin d'année. Ainsi, la performance annuelle du CAC 40 dividendes réinvestis n'a été que de 2,7 % (après 22,2 % en 2013).

Au Japon, la performance 2014 (8,9 %) a été bien moindre que celle de 2013 (59 %). La hausse de la « TVA nipponne » en avril a pesé sur la croissance. Mais la baisse du yen en fin de période a soutenu le marché.

Aux Etats-Unis, les marchés actions ont affiché des performances bien meilleures, alimentées par la progression des résultats des entreprises. Le S&P 500 (dividendes réinvestis) a progressé d'environ 30 % (en euro) bénéficiant d'un fort effet de change (hausse du dollar de 12 %), après déjà 27 % en 2013.

Les marchés émergents ont enregistré une performance totale, exprimée en euro, de 11,4 % avec une forte dispersion. Le marché chinois s'est envolé (+69 %) bénéficiant notamment de l'ouverture progressive du marché aux investisseurs internationaux. À l'inverse, la Russie, pénalisée par les sanctions internationales, la chute du rouble et celle du pétrole s'est effondrée (-38 % en euros). Pour le Brésil, la baisse a été de 1,7 %.

### **Marché immobilier de bureau**

L'immobilier de bureau a relativement bien résisté à la crise économique, surtout dans le centre de Paris. On observe un certain tassement des loyers effectifs. Mais la baisse des taux de rendement locatifs, reflétant la baisse des taux sur les marchés financiers, a soutenu les prix. Le rendement locatif moyen brut reste élevé comparativement à d'autres actifs de l'ordre de 3,9 % à 5 % sur les bureaux parisiens. L'indice de l'Institut de l'Épargne

Immobilière et Foncière (IEIF) de l'immobilier d'entreprise affiche une performance globale de 3,8 % (après 6,6 % en 2013).

### **Marché de l'épargne et de l'assurance vie**

#### **• Niveau d'épargne et de crédits**

Dans sa dernière note de conjoncture de décembre, l'Insee a confirmé la hausse du taux d'épargne en France en 2014 après une baisse en 2013.

À partir d'un point bas fin 2013 (à 14,5 %), le taux s'est relevé à 15,6 % (1er trimestre), puis 15,7 % (2e trimestre), puis devrait avoir atteint environ 16 % au 3e trimestre.

Cette hausse graduelle du taux d'épargne est venue d'un pouvoir d'achat accru avec les baisses d'impôts et une consommation impactée à la baisse par des dépenses d'énergie faibles en raison de la douceur des températures. Au 4e trimestre, le taux d'épargne devrait avoir légèrement baissé (à 15,7 %) en raison d'une ponction supplémentaire d'imposition lié aux mesures nouvelles. Toutefois, le taux d'épargne annuel devrait s'établir aux environs de 15,8 % contre 15,1 % en 2013.

L'épargne financière a principalement profité de ce redressement : le taux d'épargne financière des ménages français (hors épargne immobilière en logements neufs) a ainsi grimpé de 5,8 % en 2013 à 7 % selon les estimations de l'Insee.

Cette hausse du taux d'épargne financière de 1,2 point ainsi qu'une hausse globale du revenu des ménages de 1,6 % devraient se traduire mécaniquement par un impact positif sur le flux de placements financiers des ménages d'environ 17 Md€.

Ces placements ont une autre source d'impact important : le montant de crédits nets reçus par les ménages. À fin décembre, le flux net d'endettement des ménages apparaissait en légère baisse : 22,2 Md€ contre 29,5 Md€ en 2013 (soit -7,1 Md€, dont -12,2 Md€ sur l'immobilier et +5,2 Md€ sur les crédits à la consommation).

À partir de statistiques sur les placements financiers des ménages (source : Pair Conseil à partir de données Banque de France et FFSA), les constats sont les suivants :

- le flux de placements hors titres est en hausse de 5,3 Md€. Cet indicateur semble donc mettre fin à une baisse de trois années consécutives qui provenait

essentiellement de la réduction année après année du flux de crédits des ménages entre 2010 et 2013. Toutefois, cette hausse reste modeste au regard des impacts du taux d'épargne financière (+17 Md€) et de l'impact flux de crédits (-7,1 Md€), soit au total +9,9 Md€.

Cette différence conforte le décrochage déjà remarqué en 2013 entre les éléments financiers et les éléments macroéconomiques. Pour expliquer cet écart, une partie significative du flux de placements ne se retrouve plus dans les statistiques nationales mais plutôt dans les comptes de banques ou d'assurances étrangères ;

- les flux d'assurance vie sont en nette amélioration de 10,6 Md€ ;
- les livrets A connaissent une nette baisse de leur collecte nette, 2013 étant dopé par les mesures de relèvement des plafonds de ces livrets et 2014 étant impacté à la baisse par les diminutions de rendement de ces livrets (le taux est passé à 1 % le 1er août 2014). Ces livrets sont même passés en collecte nette négative sur 2014 (-6,2 Md€ contre +12 Md€ fin 2013) ;
- les autres placements de court terme (autres livrets défiscalisés, CEL, livrets soumis à l'impôt, comptes à terme, ...) connaissent une collecte nette négative. Elle est plutôt stable ou en amélioration par rapport à 2013 sauf pour les livrets défiscalisés du type LDD, livrets jeune, ou livrets d'épargne populaire dont la décollecte nette s'amplifie ; les PEL ont fortement collecté (+12,2 Md€ contre +2,8 Md€ fin 2013) soutenus par un taux de rendement avantageux. Celui-ci a été abaissé le 1er février 2015.

#### • Assurance vie en France

Après une année 2013 de retour à la normale et comprenant un mois de décembre 2013 anormalement haut, les 12 mois de 2014 ont consolidé ces acquis.

La collecte témoigne ainsi d'une forte progression (7,8 %) pour atteindre 128,1 Md€ avec des évolutions trimestrielles contrastées : quasi-stabilité au 1er trimestre avec 0,3 %, hausse au 2e trimestre (6,4 %), forte croissance au 3e trimestre avec 14,2 % et puis une légère décélération au 4e trimestre avec 11,6 %.

Ce sont les contrats individuels (majoritairement d'épargne) qui se sont le mieux comportés (+8,6 %) alors même que les contrats collectifs (notamment de retraite supplémentaire mais aussi de décès) restaient plus contenus (+1,3 %). Les supports UC ont eu

le vent en poupe pendant toute l'année avec une progression de 26,9 % de leur collecte (+17 % au 1T, +22,9 % au 2T, +39,6 % au 3T et enfin +30 % au 4T). Les cotisations sur les supports euros ont également connu une croissance en 2014 (+4,7 %) et une même accélération durant l'année (-2,3 % au 1T, +3,7 % au 2T, +10,2 % au 3T et +8,4 % au 4T). Le poids des unités de compte s'établit en 2014 à 16,7 % contre 14,1 % en 2013 (+2,6 points).

Enfin, les réseaux bancaires forment toujours le réseau le plus dynamique (+9,5 %) face aux réseaux d'assurances traditionnels (+4,9 %).

Les prestations sont restées sous contrôle avec une baisse régulière depuis juillet 2012. Sur l'année 2014, les prestations sont en légère baisse à -1,1 % dont -7,4 % pour les contrats collectifs et -0,6 % pour les contrats individuels. Le taux de sortie, rapportant les prestations sur un an aux encours, s'établit à 7,3 % à fin décembre 2014 contre 7,7 % fin 2013. Ainsi, la collecte nette a presque doublé pour s'élever à 21,3 Mds € en 2014 (10,9 Mds € en 2013).

Les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie atteignent 1 492 Mds € fin décembre 2014, en hausse de 4,1 % par rapport à fin décembre 2013. Cette évolution s'explique par une collecte nette positive en hausse de 1,5 point, par la rémunération des fonds en euros en accroissement de 1,8 point et par la revalorisation des supports UC en progression de 0,8 point.

#### Les évolutions réglementaires

Plusieurs modifications réglementaires significatives impactant la vie de notre Groupe sur l'ensemble de ses métiers sont à souligner :

#### Loi de Finances pour 2015 (LF 2015)

##### Le pacte de responsabilité et de solidarité

Toutes les mesures concernant le pacte de responsabilité et de solidarité qui prennent effet au 1er janvier 2015 ont été votées dans le cadre de la Loi de finances rectificative pour 2014 (LFR 2014) : allègement de cotisations sociales sur les bas salaires, allègement des cotisations pour les indépendants, suppression d'une tranche de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).



Pour 2016 et les années suivantes, le pacte continuera à alléger les cotisations sociales (celles sur la famille), à supprimer la C3S (suppression étendue à toutes les entreprises) et allégera le barème de l'impôt sur les sociétés (IS).

Toujours au niveau du pacte et pour le volet « solidarité » envers les ménages, la Loi de finances 2015 réforme le bas du barème de l'impôt sur le revenu en 2015, avec notamment la suppression de sa première tranche. Pour les ménages à revenus plus élevés, cette réforme est neutre. La Loi prévoit également une indexation des barèmes pour tenir compte de l'évolution des prix.

### **Le plan d'économie**

Le Projet de loi de finances 2015 se basait sur un programme d'économies de 50 Md€ sur 3 ans (2015 - 2017) dont 21 Md€ au titre de l'année 2015, 14,5 Md€ en 2016 et 14,5 Md€ en 2017.

Pour 2015, les économies de l'Etat représenteraient 37 % de l'ensemble des mesures, les collectivités locales 17 % et la protection sociale 46 %. Une grande partie des mesures portant sur la protection sociale se retrouve dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 (PLFSS 2015).

En ce qui concerne les dépenses de l'Etat, les économies seront faites sur la masse salariale des administrations pour 1,4 Md€ en limitant leur progression à 0,6 %. Les dépenses de l'appareil productif de l'Etat (dépenses de fonctionnement des ministères, immeubles...) baisseront de 2,1 Md€ (avec par exemple la suppression de taxes diverses à faible rendement : taxe Grenelle II, taxe sur les appareils automatiques, taxe sur les trottoirs, ...). Les dépenses des agences travaillant pour l'Etat baisseront de 1,9 Md€ (avec réduction des plafonds de 15 taxes différentes affectées) et les dépenses d'intervention de l'Etat (subvention aux associations, meilleur ciblage des prestations aux ménages) de 2,4 Md€.

Les dotations de l'Etat envers les collectivités locales (28 % de leurs recettes) seront abaissées (3,7 Md€) de sorte que la dépense des collectivités locales ne croît qu'au rythme de l'inflation sur les trois prochaines années. Cet effort sera couplé avec le renforcement du mécanisme de péréquation qui permet aux communes les plus riches d'aider les plus pauvres. Ce fonds progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015.

D'autres mesures concernant l'immobilier, le crédit d'impôt recherche (CIR) et l'accompagnement de la transition énergétique ont été formulées par cette Loi de Finances 2015.

**Concernant la Loi de financement de la Sécurité sociale 2015 (LFSS 2015)**, le texte a été présenté en Conseil des ministres. Peu de mesures étaient de nature à impacter directement les organismes complémentaires ou les Groupes de protection sociale.

### **Loi Hamon : certificats mutualistes et paritaires**

Dans le Projet de loi de finances rectificative pour 2014, le gouvernement a présenté un amendement rendant les certificats mutualistes et paritaires éligibles à un plan d'épargne en actions et les incluant dans la dérogation des revenus imposables relative au « 10 % non cotés » prévu à l'article 157 du CGI, et ce afin de « garantir le développement de ces instruments auprès des particuliers et ainsi de promouvoir le modèle mutualiste, conformément au champ de l'économie sociale solidaire ». Cet amendement a été adopté.

### **Nouveaux produits d'épargne**

Le lancement opérationnel du contrat Vie-génération a donné lieu à un décret le 7 septembre 2014. Il définit les actifs éligibles et les modalités d'appréciation et de contrôle des quotas d'investissement pour bénéficiaire de l'abattement. L'Eurocroissance a nécessité quant à lui la publication d'une ordonnance parue le 27 juin et d'un décret paru au Journal officiel du 6 septembre.

#### **• Les contrats Eurocroissance**

Les contrats d'assurance vie Eurocroissance offrent au souscripteur (ou à l'adhérent pour les contrats collectifs) l'espérance d'un rendement supérieur aux contrats en euros, avec une prise de risque plus faible que pour les contrats en unités de compte.

Le contrat Eurocroissance peut comporter à la fois des supports en euros et/ou en unités de compte et un fonds Eurocroissance ou croissance : Le capital investi dans un fonds Eurocroissance est garanti à 100 % (soient les primes versées moins les frais), au terme d'une durée d'au moins 8 ans, définie contractuellement entre le souscripteur (ou l'adhérent) et son assureur.

Si le capital est investi dans un fonds croissance, un pourcentage en est garanti, au terme d'une durée d'au moins 8 ans.

Le pourcentage du capital garanti et cette durée sont définis contractuellement entre le souscripteur (ou l'adhérent) et son assureur. L'assureur répartit le capital investi dans ces fonds entre un montant permettant de garantir le capital au terme contractuellement fixé et un montant investi dans des actifs diversifiés, permettant d'espérer un rendement global plus attractif que celui des supports en euros.

#### • Les contrats Vie-génération

Les contrats d'assurance Vie-génération sont intégralement investis dans des supports en unités de compte, qui doivent remplir certaines conditions : au moins 33 % sont investis dans le financement des PME-ETI, le logement social ou intermédiaire ou l'économie sociale et solidaire.

En contrepartie de ces engagements, les contrats Vie-génération permettent au(x) bénéficiaire(s) de profiter d'un avantage fiscal en cas de décès de l'assuré : un abattement proportionnel de 20 % est applicable aux capitaux transmis, avant l'abattement fixe de 152 500 € par bénéficiaire.

## 2.2 L'activité du Groupe

Acteur majeur de la protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 109 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux ont permis de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Les principales avancées ayant caractérisé le plan d'entreprise triennal « **Priorité Clients 2012-2014** » concernent :

#### **Les métiers du Groupe (retraite complémentaire, santé, prévoyance, épargne et retraite supplémentaire)**

Pour n'en citer que quelques-unes, ce Plan a vu la fin des migrations vers l'usine retraite, la restructuration du métier de la santé collective et individuelle dans le cadre de l'ANI, la nouvelle plateforme GSTP (Gestion et Services Tiers Payant) qui enregistre 2,5 millions d'assurés et le choix

de partenariat de gestion administrative en épargne salariale.

D'autres chantiers ont démarré tels que l'industrialisation de la gestion de l'épargne patrimoniale pour LMEP avec une amélioration des processus et la mise en œuvre d'outils de « Ged » et « workflow » ou la nouvelle offre retraite individuelle et collective en préparation pour le réseau du marché des professionnels et des particuliers.

#### **L'engagement service client**

Nous pouvons évoquer la mise en œuvre d'un référentiel destiné à rassembler, au sein d'une base « Clients » unique, les données relatives à l'ensemble de nos clients, ainsi que le nouvel outil de relation clients pour les Centres de Relation Clients Santé, facilitant la qualité et la rapidité de la réponse.

L'évolution de nos espaces web a permis la mise à disposition d'un espace plus performant pour les partenaires de la Direction de l'Épargne et de la Clientèle Patrimoniale et l'enrichissement des espaces entreprises et salariés dans le domaine de l'épargne retraite supplémentaire et les évolutions dans le domaine de la santé (refonte Net Santé, formulaires pré-remplis, FAQ).

#### **La distribution**

Le pilotage de la performance et l'animation managériale sur les réseaux du marché des particuliers et des entreprises a permis à l'ensemble des canaux de distribution la vente progressive de l'ensemble des produits (retraite, épargne, santé, prévoyance).

Le renforcement de la coordination entre le courtage national et le courtage régional a été confirmé.

Nous noterons, enfin, l'impact structurant sur l'évolution du pôle mutualiste du partenariat avec ViaSanté et les orientations voulues en termes de fusion de mutuelles.

#### **Les fonctions transverses**

Elles ont bénéficié de la mise à niveau des socles techniques et infrastructures informatiques notamment de stockage des données.

La Direction des investissements a connu une nouvelle organisation.

Nous inscrirons les résultats positifs du 2e baromètre « Ma Vie au Travail », en progression significative par rapport à 2010, pour la quasi-totalité des thèmes (performance et vision de l'avenir, management et relations hiérarchiques, organisation et moyens,

conditions et organisation du travail, politique ressources humaines).

La période a connu la mise en place de rencontres des collaborateurs en région ainsi que la création du Comité des managers opérationnels (Comop) qui réunit les 550 managers opérationnels du Groupe. Enfin, une fondation unique pour le Groupe a été créée au lieu des trois relevant historiquement de La Mondiale, AG2R et Isica.

### **Vie Épargne**

Les cotisations en assurance vie épargne s'établissent au 31 décembre 2014 à 5 829 M€, en hausse de 19,4 %. Retraite des cotisations au titre de contrats de capitalisation commercialisés par Arial assurance (30 M€ en 2013 et 5 M€ en 2014), cette évolution atteint +20 %, soit environ 950 M€ de collecte supplémentaire par rapport à 2013.

La Mondiale Partenaire (LMP) affiche une collecte en épargne en progression de 27,4 %. Cette croissance annuelle est d'autant plus importante que les différentes opérations commerciales (taux garantis, diminution des frais...) ont généré moins de cotisations sur l'année 2014 qu'au cours de l'année 2013. La collecte du 4<sup>e</sup> trimestre est malgré tout en deçà de la moyenne des 3 premiers trimestres de 2014.

La collecte au 31 décembre 2014 en épargne de La Mondiale diminue de 1,4 %. Cette baisse concerne notamment les contrats de vie individuelle (-11,4 %) qui comprennent des garanties de prévoyance et d'épargne.

Pour les stricts contrats d'épargne, la baisse est plus mesurée (-0,4 %). Le 4<sup>e</sup> trimestre, avec une croissance de 6,1 %, a permis de stabiliser le chiffre d'affaires qui accusait une baisse de 3,9 % à fin septembre.

L'activité vie épargne des entités françaises surperforme ainsi le marché (+19,9 % pour le Groupe contre +8,5 % pour les contrats d'assurance vie à adhésion individuelle du marché FFSA).

En ce qui concerne LMEP, la collecte est en progression de 15,2 % au 31 décembre 2014. Cependant, cette croissance est moins soutenue que lors des années précédentes (+39 % en 2010, +35 % en 2011, +34 % en 2012 et +41 % en 2013), avec un ralentissement plus prononcé sur le dernier trimestre (+6,1 % pour le quatrième trimestre contre +26,2 % sur les trois premiers trimestres).

La part des supports en unités de compte (UC) dans le chiffre d'affaires, toutes entités

confondues, est en diminution de 1 point et représente environ 23 % de la collecte vie épargne au 31 décembre 2014, avec une forte disparité selon les entités. La part du chiffre d'affaires en UC augmente de 2 points pour LMEP (30 % en 2014 contre 28 % en 2013), avec notamment un dernier trimestre à 37 % d'UC dans le chiffre d'affaires (dont 41 % uniquement sur le mois de décembre).

Pour LMP en revanche, la part des supports UC représente 19 % contre 23 % en 2013. Toutefois, le dernier trimestre avec 25 % d'unités de compte dans le chiffre d'affaires a permis de remonter fortement la moyenne des trois premiers trimestres (18 %).

Au niveau du marché français la quote-part des supports UC a progressé, passant de 14 % en 2013 à 17 % en 2014.

Les prestations épargne progressent d'environ 10 % en normes françaises par rapport au 31 décembre 2013, tirées par celles de LMEP (+64 %) tandis que celles de LMP resteraient stables. Pour l'ensemble du marché, la FFSA indique une légère baisse des prestations (0,6 % sur le marché individuel).

La collecte nette en épargne (normes françaises) est ainsi largement positive pour le Groupe à 2,7 Md€ (contre 2 M€ en 2013), dont 2,2 Md€ pour la collecte nette en euros et 0,5 Md€ pour la collecte nette en UC.

### **Vie Retraite (retraite supplémentaire)**

En ce qui concerne les contrats de retraite supplémentaire, les cotisations sont en hausse de 10,4 % pour atteindre 1 899 M€ du fait d'opérations exceptionnelles.

Toutefois, les cotisations du 1<sup>er</sup> semestre 2013 intégraient 58 M€ de cotisations liées à la transformation des plans d'épargne de retraite en entreprises (Pere) en article 83, alors que les cotisations du 1<sup>er</sup> semestre 2014 n'intègrent que la reprise du plan épargne retraite populaire (Perp) Fip Avenir par le Perp de LMP pour 9 M€, ainsi que l'acceptation en réassurance de contrats d'indemnités de fin de carrière (IFC) d'AG2R Prévoyance. Sans ces opérations exceptionnelles, la croissance en retraite supplémentaire reste à 3,9 % au 31 décembre 2014.

Les cotisations d'assurance vie retraite d'Arial assurance augmentent de 8,4 % en normes International Financial Reporting Standard (IFRS) et hors opérations exceptionnelles. Ces évolutions sont nettement supérieures à celles attendues pour le marché (+1,3 % pour les cotisations collectives selon la FFSA).

Les contrats article 83 augmentent de 7,1 %. Ils constituent dorénavant plus de 50 % de l'activité retraite d'Arial assurance en raison de la progression constante de ces dispositifs, et notamment le développement des versements individuels facultatifs qui représentaient 31,5 M€ en 2014 contre 29,1 M€ en 2013 (soit +8,2 %).

Les fonds collectifs retraite collectent 33,8 M€ de plus qu'en 2013, les IFC sont en progression de 6,3 % fin 2014 et les cotisations de contrats de préretraite progressent de 47,6 %. Ces évolutions proviennent, d'une part, de la crise au travers de la mise en place de plans de préretraite d'entreprise externalisés, et d'autre part, de la baisse des taux longs qui a entraîné la revalorisation importante des passifs sociaux dans le bilan des entreprises et donc mécaniquement de nouveaux versements ou de nouvelles opportunités d'externalisation pour des nouveaux clients.

En revanche, les cotisations des articles 39 d'Arial assurance sont en baisse de 48,6 %. Ces dispositifs à prestations définies sont devenus difficiles à mettre en place au sein des grandes entreprises en raison du débat actuel relatif aux « retraites chapeau ».

En ce qui concerne les contrats retraite assurés par La Mondiale mutuelle, les cotisations sont restées stables à +0,2 %. Les contrats de retraite collective (à destination des TPE) affichent une nouvelle baisse des cotisations de 2,1 % au 31 décembre 2014. Les contrats de retraite individuelle (à destination des TNS) sont en très légère hausse de 0,4 %.

Les prestations en retraite sont en diminution d'environ 10,5 % une fois retraitées des effets exceptionnels. Les prestations de la Mondiale augmentent de 2 % tandis que celles d'Arial assurance diminuent de 15 %. La baisse est notable pour les contrats de pré-retraite et plus faible sur les articles 39. Au niveau du marché, la situation semble assez similaire puisque la FFSA indique une baisse des prestations de l'ordre de 7,4 % en assurance collective sur l'année 2014.

La collecte nette en retraite supplémentaire reste ainsi nettement positive à 984 M€ (contre 712 M€ en 2013) et progresse de 38,2 %.

#### **Autres activités**

Les commissions perçues par Aprep Diffusion auprès d'entités externes au Groupe sont en

hausse de près de 48 %. La prévoyance au sein de La Mondiale et d'Arial assurance est en baisse de 6,4 %.

#### **En ce qui concerne l'activité financière,**

La politique d'allocations d'actifs en 2014 reste guidée par les contraintes actif-passif, les conditions de marché, ainsi que par l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée difficile à anticiper, alors que La Mondiale s'est distinguée sur ce point très favorablement par rapport au marché.

L'éclairage Solvabilité II reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées. La détermination en 2013 d'une date fixe pour l'entrée en vigueur de Solvabilité II a rendu les contraintes qui y sont attachées, de nouveau, plus prégnantes.

Sur la partie obligataire, la durée a été légèrement augmentée compte tenu des contraintes actif-passif et de la forme de la courbe des taux qui incitait à alléger les expositions à court-terme pour renforcer les positions à long terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit La Mondiale à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif. Toutefois, un certain nombre d'éléments conjoncturels ont fait croître de manière temporaire l'encours de la trésorerie au 31 décembre 2014.

Il s'agit par exemple des montants reçus à titre de garantie sur les instruments financiers à terme (IFT) pour 248 M€, des sommes correspondant à la désensibilisation des eurothématiques pour 430 M€ et de l'émission de l'emprunt obligataire courant décembre pour 500 M€ et non encore réinvestis à la clôture.

L'allocation des flux en 2014 (variation de valeur nette comptable - VNC) a été la suivante :

Obligations	72 %
Actions	9 %
Immeubles	5 %
Trésorerie	14 %

L'évolution constatée sur la trésorerie, comme évoquée ci-dessus, est atypique et provisoire.

En 2014, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations. Les placements obligataires sont passés de 81 % en 2013 à 80 % à fin 2014.

Dans le même temps, les actions sont restées stables à 10 %, de même que la part relative à l'immobilier à 6,2 %. Ces chiffres sont en valeur comptable.

La part des actions au 31 décembre 2014 est un peu sous-estimée compte-tenu de la désensibilisation des contrats fonds club et eurothématiques qui n'ont été réinvestis en totalité que début janvier 2015.

La solidité financière du périmètre

La Mondiale est appréciée par l'agence de notation S&P. La révision est annuelle.

La note attribuée à La Mondiale est de BBB+ perspective positive, révisée favorablement en novembre 2014. La note s'applique désormais au Groupe AG2R LA MONDIALE. L'agence note que le renforcement croissant des liens de solidarité entre AG2R Prévoyance et La Mondiale et les rapprochements avec RÉUNICA et ViaSanté améliorent encore la perspective de qualité de crédit du Groupe. La qualité des actifs de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

#### **La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE (ex-fondation d'entreprise La Mondiale)**

La Fondation d'entreprise La Mondiale, née en 2005, prorogée une première fois en 2009, a été prorogée pour la deuxième fois par autorisation administrative le 9 décembre 2013. Ses statuts, son nom et le tour de table de ses fondateurs ont été modifiés. Animée par une équipe mise à disposition par le GIE La Mondiale et dotée d'un budget de 6 M€ pour 6 ans par AG.Mut, La Mondiale et les institutions de prévoyance d'AG2R LA MONDIALE - La Mondiale étant engagée à hauteur de 500 000 € par an de 2014 à 2019 inclus, la Fondation est présidée par MM. Jean-François Dutilleul, Olivier Kalis et Philippe Soulard étant Vice-présidents.

Elle poursuit une vocation : « **contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie** » qu'elle traduit en finançant des actions concrètes selon trois orientations prioritaires : l'autonomie par l'éducation, l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat, la solidarité entre les générations.

En 2014, année de « renaissance » principalement consacrée à la mise en place des instances et de son plan d'action, la Fondation a reçu 330 demandes de financement, instruit 104 dossiers et financé 60 projets pour un montant global de 685 000 euros.

Au titre des faits marquants, elle a engagé avec Amphitéa, l'association des assurés du Groupe, une coopération étroite qui prend la forme d'une participation active, financière et opérationnelle, au Comité de sélection des projets et au Jury du Prix annuel. L'extension du réseau des correspondants à l'ensemble des salariés du Groupe a en outre permis d'en doubler le nombre de participants qui sont désormais 76 correspondants bénévoles contre 35 l'année précédente. Enfin, elle a renouvelé son adhésion au Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), au Pôle européen des Fondations de l'Economie Sociale (Pefondes) et participé activement à l'élaboration de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Le plan d'action de la fondation est mené avec l'appui de nombreux partenaires.

### **2.3 Les comptes**

#### **2.3.1 Les comptes consolidés**

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes IFRS. L'évolution du périmètre de consolidation porte sur les éléments suivants :

- Les deux entités luxembourgeoises ont fusionné, avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 ; La Mondiale Europa a absorbé LMEP (structure portant l'essentiel de l'activité au Luxembourg) et a ensuite elle-même été renommée LMEP ;
- L'année 2014 a également vu la fusion des entités de gestion immobilière, la SAS Ventadour et la SAS Agecim : au 1er juillet 2014, fusion-absorption de la SAS Agecim dans la SAS Ventadour, ensuite renommée Agecim. Ceci s'inscrit dans le cadre de la simplification des structures du périmètre et au-delà du Groupe AG2R LA MONDIALE.

L'exercice est marqué par la création du groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE, à effet du 1er janvier 2014 et, de façon induite, la disparition du groupe fiscal La Mondiale, au 31 décembre 2013.

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2014 à 7 870 M€ contre 6 752 M€ en 2013, soit une hausse significative de 17 %, performance nettement supérieure à la hausse d'environ 8 % du marché de l'assurance vie en

France en 2014. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit en légère hausse à 384 M€ en 2014 pour 377 M€ en 2013. Au final, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort en hausse sensible à 260 M€ contre 222 M€ en 2013.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation, les provisions complémentaires pour rattrapage de table ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres totaux du périmètre consolidé La Mondiale sont de 3 341 M€ au 31 décembre 2014 et s'inscrivent en hausse de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes du Code des assurances et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,41 avec les seuls fonds propres, soit un ratio en légère progression par rapport à celui de l'année dernière (1,39), malgré la hausse du besoin de marge. En tenant compte des plus-values latentes, le ratio de couverture est en augmentation à 2,80 contre 2,50 en 2013.

Les encours gérés s'établissent à 67 582 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 61 411 M€ en 2013, soit une augmentation de 10 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements positifs comparables, à savoir une augmentation de 9,7 % des encours en euros et de 10,9 % pour les encours en UC.

La part relative aux engagements en UC est désormais de 19 124 M€, soit 28 % du total, pourcentage stable par rapport à 2013.

En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 17 % pour atteindre 82 171 M€ à fin 2014.

#### **Les événements postérieurs à la clôture**

La Mondiale et Aegon ont conclu, fin

novembre, un accord sur l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'Aegon dans La Mondiale Participations. L'opération valorise La Mondiale Participations à 1 Md€. Une fois celle-ci réalisée, La Mondiale détiendra 100 % de La Mondiale Participations.

La transaction sera effective en 2015 ; par conséquent, il n'y a pas de modifications des pourcentages de détention et d'intérêt sur le sujet au 31 décembre 2014.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et le 09 avril 2015, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **2.3.2 LES COMPTES SOCIAUX**

##### **La Mondiale**

Le chiffre d'affaires de La Mondiale passe à 6 681,6 M€ en 2014 contre 5 870,6 M€ en 2013, soit une hausse de 13,8 %. Il est notamment composé de 22,3 % d'affaires directes (25,4 % en 2013) et de 77,7 % d'acceptation intra-groupe (74,6 % en 2013), celle-ci portant essentiellement sur la cession par les filiales du Groupe de la majeure partie de leurs primes en euros sur les produits de retraite et d'épargne.

Les affaires directes apportées ont produit un chiffre d'affaires de 1 486,6 M€, en légère baisse de 0,4 % par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires retraite de 972,7 M€ est stable par rapport à 2013 ; celui de l'épargne de 295,7 M€ en légère baisse de 0,4 %. Les encours gérés continuent toutefois de progresser de 5,8 % pour passer à 19 962 M€.

L'activité d'acceptation de La Mondiale sur son fonds général a engendré une collecte de 5 195 M€ en hausse de 18,6 % par rapport à 2013. Cette nette augmentation s'explique par la hausse de la collecte nette de ses filiales et le transfert du portefeuille IFC d'AG2R Prévoyance. Les encours ont progressé de 14 % pour passer à 25 825 M€.

L'effet conjugué d'une forte hausse du chiffre d'affaires et de la légère baisse des prestations (-1,7 %) entraîne une hausse sensible de la collecte nette qui s'élève à 3 572 M€ en 2014 (+31,9 %).

Le résultat net comptable est de +5,7 M€ au 31 décembre 2014 contre -126,5 M€ au 31 décembre 2013.

La variation du résultat (+132 M€) s'explique principalement par la combinaison de plusieurs éléments :



- la baisse de la charge d'impôt sur les sociétés de 254,2 M€ passant de 283,7 M€ en 2013 à 29,5 M€ en 2014. Cette baisse est essentiellement liée aux plus-values intra-groupe fiscale immobilières qui étaient en sursis d'imposition et ont fait l'objet d'une réintégration dans le calcul du résultat fiscal du groupe en 2013 pour 506 M€ représentant une charge d'impôt sur les sociétés de 192 M€ suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale en date du 31 décembre 2013 dont La Mondiale était mère. Au 1er janvier 2014, le nouveau groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué.

- l'effet défavorable de la dégradation de la contribution technique de 20,6 M€.

- la baisse de la marge financière de 117,1 M€. Elle s'explique à hauteur de 170 M€ par la variation du fonds de participation bénéficiaire (PB) compte tenu d'une dotation plus élevée en 2014 (324,1 M€) par rapport à celle de 2013 (165,2 M€) dans la perspective de baisse durable des taux à long terme et afin de sécuriser la rémunération des assurés face aux aléas des marchés financiers. Cette baisse est atténuée par la variation de la revalorisation des provisions mathématiques de 10 M€ suite à l'augmentation des en-cours gérés notamment sur les acceptations en réassurance sur le fonds général, conjuguée à une hausse des revenus de placements de 46 M€ expliquée par l'accroissement des encours de 79 M€ et diminuée par l'impact de l'échange de dette de 33 M€. Le taux brut de distribution des produits financiers est en hausse d'environ 8 points par rapport à 2013 (96,1 % en 2014 contre 88,1 % en 2013). Le taux de rendement de l'actif est en baisse (3,5 % en 2014 contre 3,8 % en 2013) ;

- la baisse des frais généraux de 3,9 M€ ;

- la hausse des produits non techniques nets des charges de 11,6 M€. Il a été constaté dans les comptes 2014 de La Mondiale un produit non technique net de 33,4 M€ (21,9 M€ en 2013) correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des flux sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice 2014.

Les encours gérés de 46 646 M€ ont progressé de 10,4 % par rapport à 2013 intégrant l'évolution de la production d'affaires directes réalisée par le réseau La Mondiale Experts, le

développement de l'acceptation provenant de la production en euros de ses filiales et l'impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en UC qui ont généré un ajustement ACAV positif de 196,8 M€.

Les encours en UC représentent 5,2 % du total des engagements (2 444,8 M€).

En 2008, la chute des marchés financiers avait engendré une dotation significative de la provision pour dépréciation durable (PDD) sur le portefeuille actions. En 2014, une provision complémentaire de 49,1 M€ a été dotée. Une reprise de 221,5 M€ a été enregistrée sur l'ensemble du portefeuille dont 220 M€ suite à des cessions de titres.

Au 31 décembre 2014, les plus-values latentes s'élèvent à 7 563,3 M€, contre 3 507,6 M€ au 31 décembre 2013.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2014.

La Mondiale a procédé à un endettement complémentaire de 592 M€ en 2014 pour atteindre un montant d'emprunts figurant au bilan de 1 661 M€ au 31 décembre 2014. Cet endettement complémentaire est réalisé suite à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour 768 M€. Ces titres ont été émis le 17 décembre 2014 pour un montant de 500 M€ complété par un échange de TSDI pour 268 M€.

Par ailleurs, une perte de change de 59,1 M€ a été constatée au 31 décembre 2014 sur des TSDI émis en dollar pour 600 M\$ (435 M€) portant ainsi le montant de l'emprunt TSDI initial à 494 M€.

La Mondiale a ainsi maintenu la couverture de la marge de solvabilité à 1,26 fois le besoin de marge avec les seuls fonds propres (1,30 fois en 2013) ; la couverture passe à 5,4 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs, contre 3,4 en 2013.

#### **Arial assurance**

Arial assurance est un acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie collective.

En matière de couverture des engagements sociaux des entreprises, Arial assurance propose des solutions sur-mesure, ainsi que certains contrats standards distribués principalement par le courtage et le consulting spécialisés, par le réseau du Groupe, ainsi qu'au travers de plusieurs partenariats majeurs.

En 2014, le chiffre d'affaires d'Arial assurance est passé à 624,5 M€ contre 667,7 M€ en 2013, soit une baisse de 6,5 %. En tenant compte du transfert des contrats Pere vers les articles 83 (58 M€ effectué en 2013), conséquence de sa disparition suite à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites offrant la possibilité d'effectuer des versements individuels facultatif sur les contrats à cotisations définies de droit commun, le chiffre d'affaires est en hausse de 2,4%. L'activité épargne-retraite participe pour 605,1 M€ et en baisse par rapport à 2013 (-5,5 %).

Au chiffre d'affaires propre à Arial assurance et pour disposer d'une visibilité globale sur l'activité, il convient d'ajouter celui réalisé par les autres structures du Groupe : avec plus de 1 000 M€ de chiffre d'affaires, AG2R LA MONDIALE devrait continuer à se situer parmi les premiers acteurs du marché de la retraite supplémentaire collective en France. Cette baisse d'activité en épargne-retraite résulte, pour l'essentiel, du ralentissement des régimes à cotisations définies de type Article 83, la baisse des Versements Individuels et Facultatifs (VIF) par les salariés (-10,2 %) et la baisse des régimes à prestation définies de type Article 39 (-44,3 %). Par ailleurs, le chiffre d'affaires restant dans Arial sur la Prévoyance s'établit à 19,3 M€. La collecte nette a augmenté en 2014 compte tenu d'une baisse plus élevée des prestations (-25,5 %) par rapport à celle du chiffre d'affaires (-6,5 %) ; elle est positive de 269,5 M€.

Compte tenu de ces évolutions, les résultats de la société ont légèrement augmenté. Le résultat net comptable de l'exercice 2014 ressort à 13,3 M€ contre 12,9 M€ en 2013.

Le résultat de l'activité retraite est stable à 13 M€. Sa contribution technique est stable à 38,5 M€ incluant un résultat de réassurance de 8,5 M€ en progression de 2 %. La marge financière a augmenté de 3,2 M€ se portant à 6,6 M€. Les charges de commissions et d'impôt ont augmenté chacune de 0,5 M€.

Les encours gérés de 8 001,2 M€ au 31 décembre 2014 ont progressé de 9,6 % par rapport à ceux du 31 décembre 2013. Ils sont composés de 71,5 % de provisions en euros et de 28,5 % de provisions en UC. La production en UC est stable et la hausse des marchés a amené la société à enregistrer un ajustement assurances à capital variable (ACAV) net de +275,6 M€. Ainsi, la part des

engagements en UC est restée équivalente à celle de 2013, soit 28,5 % du total des engagements.

L'actif de la société, exclusivement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

Arial assurance n'a pas procédé en 2013 à un endettement complémentaire ; les emprunts figurent ainsi au bilan pour 55 M€ au 31 décembre 2014.

Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,25 fois le besoin de marge au 31 décembre 2014 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,37 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

### **La Mondiale Partenaire**

LMP est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion privée, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuilles.

Afin de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la loi de finances pour 2014 en matière de PEA-PME, la gamme de contrats de capitalisation disponibles dans ce cadre fiscal a été actualisée pour un lancement commercial réalisé en octobre 2014.

Dans le contexte de baisse continue des taux longs qui a marqué 2014 et d'attractivité renforcée des fonds en euro, LMP a connu une forte progression de sa collecte brute à 3 123,5 M€ (+25,6 %) et une baisse corrélative de la part UC (19 % de la collecte en moyenne sur l'exercice 2014 contre 23 % en 2013).

A l'instar du marché, le volume de prestations s'est établi en légère baisse par rapport à 2013 (2 076 M€) ce qui a conduit à une forte progression de la collecte nette (1 047 M€ en 2014 contre 401 M€ en 2013) retrouvant ainsi les niveaux habituels pour LMP avant la crise des dettes souveraines de 2011.

L'activité développement produits du deuxième semestre a porté en grande partie sur les contrats Vie-génération et Eurocroissance pour des lancements commerciaux prévus au cours du premier semestre 2015.

L'effet des dotations aux provisions mathématiques complémentaires a été



supporté par la progression des chargements enregistrée en 2014. La marge financière est en baisse de 4,6 M€ (-6,2 M€ en 2014 contre -1,6 M€ en 2013), s'expliquant notamment par une dotation du fonds de PB plus élevée de 6,1 M€ par rapport à 2013.

Le résultat d'exploitation avant impôt sur les sociétés et éléments exceptionnels augmente de 6,3 M€ (soit, +9,9 % par rapport à 2013). Les produits non techniques sont stables à 4,6 M€ (4,9 M€ en 2013) ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des flux sur la réserve de capitalisation.

Les encours gérés de 28 304,2 M€ au 31 décembre 2014 ont progressé de 7,3 % par rapport à 2013 ; ils sont composés de 65,7 % de provisions en euros et 34,3 % de provisions en UC.

La production en euros a augmenté de 31,5 % ; les encours gérés augmentent de 8,2 %.

La production en unités de compte a augmenté de 7,2 %. Par ailleurs, malgré une année en demi-teinte pour les marchés boursiers, l'ajustement en valeur des UC a été positif à 493 M€ (+789,4 M€ au titre de l'exercice 2013). Ces deux éléments combinés expliquent la hausse des encours gérés en unités de compte de 5,6 % : leur part dans le total des encours a légèrement évolué de 0,6 points par rapport à 2013.

Au 31 décembre 2014, les plus-values latentes se montent à 772,2 M€ contre 380,5 M€ au 31 décembre 2013.

Aucune PRE n'a été dotée au 31 décembre 2014.

LMP n'a pas renforcé ses fonds propres en 2014 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 210 M€ au 31 décembre 2014. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,11 fois le besoin de marge au 31 décembre 2014 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 2,14 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

Compte tenu de ces évolutions, les résultats de la société ont augmenté. Le résultat net comptable de l'exercice 2014 ressort à 44,1 M€ contre 38,6 M€ en 2013.

Au niveau organisationnel, les principales évolutions du système de gestion de LMP en 2014 ont porté sur l'enrichissement de la gamme avec la mise au point de la gestion du cadre fiscal PEA et l'introduction de

l'offre PEA-PME. Sur la base de la gestion des contrats diversifiés, les travaux ont été poursuivis pour adaptation des procédures aux nouvelles règles de la garantie Eurocroissance.

Les fonctions de saisie de l'information relative à la connaissance des clients et de calcul des scores risque ont été revues et intégrées au système de gestion pour favoriser l'efficacité des procédures anti-blanchiment sans perte excessive de productivité.

#### **La Mondiale Europartner**

Le marché de l'assurance vie au Luxembourg est en forte hausse en 2014 avec une progression de 20,9 % de la libre prestation de service et un renforcement en particulier de l'activité à destination du marché français.

Au global, la collecte brute passe à 26,9 Md€.

Les encours cependant continuent leur progression pour approcher 136 Md€ en hausse de 15,4 %.

L'année 2014 a vu les taux d'intérêts déjà faibles en 2013 continuer leur baisse en Europe qui dans un contexte d'inflation quasi nulle voit poindre la déflation pour 2015. Même si les perspectives de sortie de crise semblent plus proches, le retour de la croissance ne s'est toujours pas concrétisé dans l'économie réelle.

2014 a été une bonne année pour les marchés actions (-0,53% en France pour le CAC 40, +2,65% en Allemagne pour le Dax, +4,52% sur le Dow Jones) sans engendrer de relèvement des taux courts.

Malgré la baisse de la rémunération de notre offre de fonds garanti, son avantage compétitif par rapport aux autres types de rendement sécurisé est resté confortable et explique la forte demande pour ce produit.

Si les prévisionnistes s'accordaient à penser que la croissance devrait enfin faire son retour dans l'Union européenne en 2014, notamment dans les pays les plus touchés par la crise, l'environnement restera à court terme globalement morose, centré sur les problématiques d'emploi et de dettes publiques.

Le maintien de ce contexte d'incertitude et de risques permettra à l'offre luxembourgeoise en assurance vie de continuer de bénéficier d'une image de sécurité accrue auprès des épargnants.

Filiale de droit luxembourgeois du Groupe, LMEP, opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. Pour ses partenaires de distribution, LMEP a étendu également une gamme de produits spécifiques et labellisés qui intéressent les segments de clientèle aisée et fortunée.

La société MassMutual Europe S.A. a été constituée le 8 juillet 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) des Actionnaires du 7 août 2013 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société MassMutual Europe S.A. en La Mondiale Europa S.A..

L'AGE des actionnaires du 2 décembre 2014 a approuvé la fusion entre la société La Mondiale Europa S.A. (société absorbante) et la société La Mondiale Europartner S.A. (société absorbée) avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.

Suite à cette fusion, L'AGE des Actionnaires du 2 décembre 2014 a également décidé de modifier la dénomination sociale de la société La Mondiale Europa S.A. en La Mondiale Europartner S.A.

LMEP a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

En date du 28 février 2014, la Société a obtenu l'agrément pour sa succursale en Italie, établie à Milan, 74, Foro Buonaparte.

A fin 2014, le filiale luxembourgeoise du Groupe gère désormais un encours global qui s'élève à 10 276,4 M€, soit +27,2 % par rapport à l'année 2013. Cette évolution extrêmement positive est surtout basée sur 2 axes majeurs : l'activité est restée fortement orientée sur le marché français individuel conjuguée à une forte progression de la contribution de l'Italie qui passe de 386,6 M€ en 2013 à 628,5 M€ en 2014. L'activité en Italie est notamment réalisée au travers de la succursale de la société installée à Milan. L'année 2014 confirme ainsi la poursuite du développement connu depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires atteint 2 547,9 M€ et progresse de 15,1 %, dans le

contexte dynamique de progression du marché luxembourgeois. La collecte nette des rachats et prestations est de 1 809,8 M€ et progresse elle aussi de 8,1 %.

Le poids de l'activité en fonds garantis dans la production est resté prépondérant et représente près de 70 % des primes (72 % en 2013).

Le bénéfice comptable 2014 est de 13,7 M€ contre 8,5 M€ en 2013. La variation du résultat s'explique principalement par la hausse de la contribution technique de 16,7 M€ (après prise en compte des commissions versées) amoindrie par la baisse de la marge financière de 3,7 M€ (-10,7 M€ contre -7 M€ en 2013) s'expliquant notamment par la dotation complémentaire du fonds de PB de -3,8 M€. Cette hausse du résultat comptable est atténuée par la hausse des frais généraux de 6,5 M€.

La charge d'impôt sur la société (cette charge tient compte de l'impôt commercial communal (ICC) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC)) s'élève à 4,7 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2013 compte tenu de la hausse du résultat provenant de l'évolution de l'activité courante.

Fiscalement, la fusion ne prendra effet qu'au 1er janvier 2015. Pour 2014, les bénéfices attribuables au périmètre de l'ancienne société LMEA viendront réduire le déficit fiscal, qui sera apuré totalement en 2015, mais les bénéfices issus de la société absorbée (ex LMEP) sont provisionnés dans la société fusionnée pour 5 M €.

Les encours gérés s'élèvent à 10 276,4 M€ au 31 décembre 2014, en progression de 27,2 % par rapport à 2013. La part de la production en unités de compte a légèrement augmenté de 2,1 %. La hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de +246,8 M€ (contre 163,6 M€ en 2013). Toutefois, la part des engagements en unités de compte a baissé au profit de l'euro passant à 45,5 % du total des engagements contre 47,3 % au 31 décembre 2013.

L'actif de la Société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

Suite à la fusion et à la décision de l'AGE du 2 décembre 2014, LMEP a procédé à une augmentation de capital de 130,7 M€ souscrite par apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée, pour le porter de 12,5 M€ à 143,2 M€ sans émission d'actions nouvelles. La société n'a pas renforcé ses fonds

propres en 2014 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 90 M€ au 31 décembre 2014. Les éléments constitutifs de la marge couvrent 1,02 fois le besoin de marge au 31 décembre 2014 (contre 1,06 en 2013).

En termes de perspectives, 2015 sera l'année de l'adaptation au développement de ces dernières années de LMEP à travers : la poursuite des travaux d'automatisation des outils, le développement de la succursale italienne et le déploiement de Solvabilité II, le tout en liaison avec les Directions françaises du Groupe.

Du point de vue commercial, l'ambition de LMEP sera de poursuivre son développement en orientant une part plus importante de son activité vers les UC et en portant une attention particulière au marché italien. La mutation de l'assurance vie luxembourgeoise, historiquement tournée vers le marché belge, vers plus d'internationalisation, continue d'être une opportunité dont LMEP entend tirer tous les avantages.

### 3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La politique constante d'AG2R LA MONDIALE est de participer à la recomposition du paysage de l'assurance de personnes, afin de compléter son offre de production et services tout en recherchant des économies d'échelle.

En assurance vie et en retraite supplémentaire, il faut rebâtir un modèle qui s'accommode de taux d'intérêt durablement bas.

Dans cette perspective de taux d'intérêt durablement bas, l'assurance vie retrouve une position concurrentielle forte dans le domaine de l'épargne tout en faisant face à un risque de dilution rapide du rendement des fonds en euro.

Cette situation conduit à adopter une politique commerciale prudente vis-à-vis des partenaires distributeurs, visant à diversifier les offres pour répondre à la recherche de sécurité des épargnants qui a prédominé au cours des années de crise financière.

Dans ce contexte, les nouvelles offres Vie-génération et Eurocroissance devront trouver toute leur place dès 2015 dans l'organisation patrimoniale qui est développée par les distributeurs et partenaires de La Mondiale Partenaire. AG2R LA MONDIALE devrait continuer à se

situer parmi les premiers acteurs du marché en assurance de personnes.

AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui devraient produire de nouvelles opportunités d'affaires en 2015 et faire croître l'activité sur un marché qui se redresse, plus particulièrement :

- un renforcement des actions d'équipement et de valorisation du portefeuille constitué qui forme un patrimoine client important ;
- une action forte sur la prospection directe de nouveaux clients, moins soumise à concurrence ;
- un resserrement de l'animation des intermédiaires avec les initiatives conduites dans l'animation du courtage national ;
- une évolution de son offre financière en euro compte tenu de l'environnement de taux bas, notamment sur les affaires nouvelles, en favorisant la croissance des encours adossés à des UC ;
- la poursuite de la refonte de son extranet client ;
- le développement de l'activité « partenariats » qui devrait prendre une importance croissante.

Concernant le référentiel Solvabilité II, en un mot, la "machine" est lancée sur les trois piliers. Au plan quantitatif, au 1er janvier 2015, le ratio de solvabilité de SGAM AG2R La Mondiale demeure confortable ce qui permet d'envisager sereinement les exigences quantitatives de Solvabilité II. Certes, d'autres sujets sont à finaliser, en particulier au niveau des reportings trimestriels. Enfin, une réflexion sur la "Sgam prudentielle" est engagée.

À propos de l'évolution du périmètre de notre Groupe, les résultats 2014 du Groupe n'intègrent pas les chiffres de RÉUNICA, le rapprochement des deux groupes étant effectif au 1er janvier 2015. Toutefois, un exercice de prospective présentant des chiffres 2014 pro forma 2015 (avec RÉUNICA et après départ d'Aegon), montrent que le futur ensemble profitera largement de la solidité financière de RÉUNICA portant aussi les capitaux propres de la Sgam à 5 Md€. Quant aux placements, ils franchiraient le cap symbolique de 100 Md€.

#### LE PLAN D'ENTREPRISE 2012-2014

- Sur un plan institutionnel, 2014 a été l'année de l'évolution du pôle mutualiste du Groupe suite au rapprochement avec ViaSanté et celle de la mise en œuvre du projet de rapprochement avec RÉUNICA à l'issue des étapes de validation par les instances concernées.
- Sur un plan opérationnel, plusieurs chantiers vont se poursuivre au terme de ce plan d'entreprise :
  - Le développement de nouveaux services clients web et d'interlocution client en cohérence avec les réflexions liées à l'orientation digitale ;
  - L'évolution structurelle des métiers de la santé et prévoyance visant notamment l'organisation et les systèmes d'information, la structuration du métier de la santé collective/individuelle, tant en termes de développement avec l'ANI que de fidélisation du portefeuille, ainsi que la fusion des institutions de prévoyance et des mutuelles et les impacts en termes de gouvernance ;
  - La poursuite de la mise en œuvre de Solvabilité II notamment le contrôle renforcé des activités externalisées, les états de reporting à produire ou la fourniture d'informations financières ;
  - L'évolution de l'environnement de travail, facilitant la relation avec les clients et la qualité du travail au quotidien des collaborateurs par la dématérialisation de la déclaration sociale nominative (DSN) ;
  - L'évolution des offres et des services avec le lancement de nouveaux produits dans le cadre des contrats Eurocroissance et Vie Génération pour les métiers de l'épargne et de la retraite supplémentaire, l'offre de services issue de l'engagement social et la concrétisation des engagements retenus sur l'épargne salariale et l'organisation nouvelle qui en résulte.

#### LE PLAN D'ENTREPRISE 2015-2017

Dans le cadre des rapprochements AG2R LA MONDIALE, RÉUNICA et ViaSanté, la Direction générale a exprimé sa volonté de voir le nouveau Groupe prendre un « départ lancé » dès 2014.

En vue de de l'élaboration du plan d'entreprise 2015-2017, cela s'est traduit :

- Par l'anticipation dans les budgets 2015, des grands axes d'investissements du plan dans la continuité du plan précédent « Priorité clients » ou pré-identifiés par la Direction générale (digital notamment) ;
- Par la prise en compte du contexte du nouveau Groupe avec une date de lancement du plan d'entreprise au début du second trimestre 2015, en cohérence avec le calendrier du rapprochement.

Les travaux d'élaboration du plan d'entreprise ont commencé en novembre 2014, suite au séminaire des managers de Direction (Comadir), par une première phase d'identification des principaux objectifs à trois ans par le Comité exécutif (Comex) ; ils se sont poursuivis au premier trimestre 2015 en vue de préciser ces objectifs et d'identifier les chantiers à mener.

## **4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA MONDIALE**

### **4.1 . Présentation de son fonctionnement**

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de La Mondiale et de son Groupe, prend et assume les décisions majeures, en particulier nomme et révoque le Président et le Directeur général, arrête les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il contrôle les activités de la Mutuelle, à travers le suivi de l'exécution des budgets, et s'assure de la bonne maîtrise des métiers ainsi que du respect de la réglementation tant financière qu'assurantielle. Il s'appuie sur cinq Comités spécialisés qui émettent des avis dans les domaines relevant de leurs compétences : stratégique, investissements, risques, rémunérations et nominations, audit et comptes. Ces avis sont présentés lors des réunions du Conseil qui approuve ou non leurs propositions.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2014 et l'assiduité moyenne est de 93 % pour l'exercice. Le Conseil examine les comptes semestriels et annuels, ces derniers avant qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée générale. Il approuve les rapports formels (rapports d'activités, rapport sur le contrôle interne et de la lutte anti-blanchiment, rapports de solvabilité, de la politique des placements, et de réassurance) ; par délégation, de l'Assemblée générale, il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

A chaque séance, le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu dix-huit réunions de Comités en 2014.

Le Comité stratégique du Conseil prépare, avec le Directeur général, certains débats du Conseil ; à ce titre, il examine les propositions du Directeur général pour fixer la stratégie du Groupe avant qu'elles ne soient soumises au Conseil. Il est consulté pour la définition des mandats de négociation du Directeur général tant pour la mise en œuvre de partenariats que pour l'acquisition ou la cession d'actifs liés à des prises de participations importantes ; il peut également faire des suggestions au Directeur général sur l'organisation générale du Groupe et donner son avis sur les principales orientations du plan d'entreprise

avant sa validation par le Conseil. Le Comité des investissements analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow.

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes annuels et semestriels de La Mondiale, ainsi que le suivi de Solvabilité II et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout responsable du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses Comités. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale.

Le Comité des risques examine la cartographie des risques, ainsi que les risques de toute nature, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe, notamment en matière sociale, environnementale, fiscale, ainsi que sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information.

S'ajoute le Comité des candidatures chargé de l'examen des candidatures des sociétaires aux élections des délégués des sociétaires et veille au bon déroulement de celles-ci.

La Direction générale de la société est assurée par M. André Renaudin, Directeur général, qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

## 4.2 Organes d'administration et de Direction

La Mondiale compte dix-sept administrateurs, dont un administrateur élu par les salariés, tous sociétaires de La Mondiale par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les dix-sept administrateurs, trois d'entre eux sont des délégués des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour un mandat ne devant pas excéder six ans. La Mondiale compte également deux Censeurs élus pour trois ans au plus.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le Directeur général, et cinq Directeurs généraux délégués, constituaient le Comex du Groupe. Depuis le 1er janvier 2015, le Comex est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint et de onze membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du nouveau Groupe, issu du rapprochement AG2R LA MONDIALE ET RÉUNICA. Le Comex se réunit hebdomadairement et traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe et tout particulièrement celles qui relèvent des Conseils d'administration de ses entités membres ou qui lui sont confiées par ceux-ci, ainsi que celles qui nécessitent une prise de position externe, notamment dans les organisations professionnelles.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le Comité de Direction générale (CoDG) était constitué de vingt-et-un membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe et se réunissait bimensuellement. Depuis le 1er janvier 2015, le CoDG réunit les treize membres du Comex et les dix-sept directeurs centraux du Groupe une fois par mois. Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le CoDG joue un rôle de proposition et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Les responsabilités des principaux membres du CoDG font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

### Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités

ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

#### A. Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2014

##### M. Patrick Peugeot, Administrateur et Président d'honneur

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques et invité permanent du Comité des investissements

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Partenaire

##### M. Jean Castagné, Président

Président du Comité des investissements, et invité permanent du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Président du Conseil de surveillance de Prado Epargne
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

##### M. Jean-François Dutilleul, Administrateur et Vice-président

Membre du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Vice-président de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS
- Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE



**M. André Renaudin, Administrateur et Directeur général**

Invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité des risques et du Comité des investissements

- Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
- Président et Directeur général de La Mondiale Participations
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Président du Conseil d'administration de La Mondiale Direct
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. André-Paul Bahuon, Administrateur**

Président du Comité d'audit et des comptes

- Président de Créatis Groupe SAS
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

**Mme Laurence Beulin, Administrateur**

- Directrice des marques chez Campagnes TV

**M. Henri Capdeville, Administrateur**

Membre du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Serge Fautré, Administrateur**

Membre du Comité stratégique du Conseil, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations

- Administrateur et Président du Comité de direction de AG REAL ESTATE (Belgique)
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés**

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Participations
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Christian Gollier, Administrateur**

Membre du Comité des investissements

- Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Gilles Guitton, Administrateur**

Membre du Comité d'audit et des comptes, et invité permanent du Comité des investissements

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de SASU GG7
- Président de l'Association Neuilléenne de soins à domicile (ANSIAD)

**Mme Odette Jariel, Administrateur**

Membre du Comité des investissements

- Conjoint collaborateur Cabinet Philippe JARIEL, Conseil & Expertise
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Thierry Jeantet, Administrateur**

Président du Comité des risques et membre du Comité stratégique du Conseil

- Directeur général d'Euresa Holding SA (Luxembourg)
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Mutavie
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Philippe Lamblin, Administrateur**

Président du Comité des rémunérations et des nominations

- Directeur des ressources humaines et de la Communication interne du Groupe Sofiprotéol
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

**Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur**

Membre du Comité des risques

- Gérante de société
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

**Mme Sylvie Reulet, Administrateur**

Membre du Comité des risques et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Avocate inscrite au barreau de Bordeaux

**M. Guy Roulet, Administrateur**

Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des candidatures

- Expert Comptable
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

**M. Alain Gajan, Censeur**

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de La Mondiale Participations
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)
- Président d'Agecim (SAS)

**M. Paul Raguin, Censeur**

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques

- Président du Directoire de la Financière de l'Ombree SAS
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de Financière Koala

**B. La Direction générale et le Comité de direction générale**

La composition du Comité de direction générale, au 31 décembre 2014, est la suivante :

**M. André Renaudin**

**Président du Comité de direction générale AG2R LA MONDIALE**

**M. Sylvain de Forges**

**Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE**

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Yvon Breton**

**Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE, et Secrétaire général**

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Philippe Dabat**

**Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE**

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Patrick Monteil**

**Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE**

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

**Mme Paule Arcangeli**

**Directeur général délégué, chargé des ressources humaines AG2R LA MONDIALE**

- Membre du Conseil de surveillance représentant Mutualis dans Agicam

**M. Philippe Aziz**

**Directeur des activités sociales AG2R LA MONDIALE**

**M. Patrice Bonin**

**Directeur de la retraite supplémentaire AG2R LA MONDIALE**

- Président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Pierre-Edouard Carteron**

**Directeur de l'immobilier d'exploitation, de la logistique et des achats et Déontologue AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-Louis Charles**

**Directeur des investissements AG2R LA MONDIALE**

- Président du Directoire d'Agicam
- Administrateur de La Mondiale Participations

**M. Thierry Chérier**

**Directeur commercial des marchés de proximité AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-Marc Crestani**

**Directeur de l'épargne et clientèle patrimoniale AG2R LA MONDIALE**

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**Mme Corinne Dajon**

**Directeur des systèmes d'information AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-Pierre Diaz**

**Directeur assurances Santé Prévoyance AG2R LA MONDIALE**

**M. Nicolas Garier**

**Directeur des relations institutionnelles AG2R LA MONDIALE**



**M. François Ringaud**  
Directeur des activités retraite  
complémentaire AG2R LA MONDIALE

**M. Jean-François Ropelewski**  
Directeur du marketing Groupe, innovation  
et vente à distance AG2R LA MONDIALE

**Mme Sophie de Saint Etienne**  
Directeur de Cabinet auprès du Directeur  
général et Directeur du Secrétariat aux  
instances AG2R LA MONDIALE

**M. Denis Saules**  
Directeur métier Santé Prévoyance  
AG2R LA MONDIALE  
• Directeur général de ViaSanté

**M. David Simon**  
Directeur de la comptabilité, contrôle de  
gestion et risques AG2R LA MONDIALE  
• Vice-président du Directoire d'Arial  
assurance à compter du 9 décembre 2014  
• Directeur général de SA La Mondiale Direct  
assurance  
• Mandats d'Administrateur et de membre  
de Conseil de surveillance exercés au sein  
d'AG2R LA MONDIALE

**M. Patrick Vucékovic**  
Directeur des marchés de proximité et  
réseau AG2R LA MONDIALE  
• Président du Directoire de Prado Épargne  
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial  
assurance  
• Membre du Conseil de surveillance  
représentant Prado Mutuelle dans Agicam  
• Administrateur de la Mutuelle Générale de  
Paris

## **5. LE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.**

### **5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe**

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de gestion des risques. Cette responsabilité est déléguée aux membres du Comité de direction générale, aux managers et aux collaborateurs des différentes Directions.

Le Comité d'audit assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante.

Le Comité des risques de la SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par la société. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles, identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés.

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la maîtrise des risques qui s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne.

#### **5.1.1 La première ligne de maîtrise : les directions opérationnelles**

Elle correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles en charge de mettre en œuvre opérationnellement les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne conformes aux réglementations applicables aux activités et aux normes du Groupe. Chaque Direction met en place une organisation et des procédures adaptées et s'appuie sur un correspondant risques opérationnels (CRO) en charge de coordonner les travaux effectués par les managers, relais et pilotes de processus de son périmètre.

### **5.1.2. La deuxième ligne de maîtrise : les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité**

Elle contribue à la mise au point et/ou à la surveillance des contrôles relevant de la première ligne de maîtrise et concerne les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité.

La fonction de gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la Direction des risques opérationnels et de la qualité. La fonction de vérification de la conformité est animée par le département conformité et déontologie au sein de la Direction des risques opérationnels et qualité.

#### **La Direction des risques techniques**

Elle a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique de l'ensemble du Groupe. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du Comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées lors du Comité.

Elle a pour missions d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe et d'assurer le développement, la maintenance et le contrôle de l'utilisation des modèles de projections actuarielles. Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques représente la fonction actuarielle. Son rôle est déterminant dans le choix et l'application des méthodologies et procédures d'évaluation des provisions techniques.

#### **La Direction des risques opérationnels et de la qualité**

Elle supervise, anime et contrôle la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées par la Direction générale en termes de conformité des produits et de sécurité des opérations, d'une part, et de satisfaction client, d'autre part. Elle rend compte aux instances de gouvernance du Groupe, aux autorités de tutelle et aux organes de contrôle des activités.

Pour mener à bien ses missions, elle est organisée en trois départements :

- le département pilotage des risques et de la qualité, garant des méthodes et référentiels de la gestion des risques (cartographies, évaluation des risques et pilotage des actions de réduction), anime les démarches de gestion des risques opérationnels et coordonne la fonction de contrôle interne dans le Groupe ;

- le département conformité et déontologie supervise et anime les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités du Groupe aux réglementations et aux normes déontologiques. Il assure la coordination opérationnelle de la fonction de vérification de la conformité par l'intermédiaire d'instances (Comité Lutte anti-blanchiment (LAB), Comité des risques opérationnels, etc..) auxquels participent les Directions métiers du Groupe. Son rôle est d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés ;
- le département sécurité est en charge d'accompagner les Directions et entités du Groupe dans les domaines de la protection des personnes, des biens et des systèmes d'information et de coordonner les plans de continuité d'activité.

### **5.1.3 La troisième ligne de maîtrise : l'audit interne**

Elle est assurée par la Direction de l'audit interne du groupe.

## **5.2 La gestion des risques opérationnels**

Les instances opérationnelles de gestion des risques pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer aux instances politiques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'administration.

Le Comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales Directions du Groupe, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de la validation de la cartographie des risques de l'entreprise, l'examen du reporting consolidé, l'examen des incidents et risques majeurs. Il valide les plans d'actions, les priorise en fonction des ressources disponibles, en assure le suivi et échange sur l'efficacité du déploiement du dispositif.

Il s'appuie également sur les travaux issus de Comités spécifiques :

- le Comité de pilotage des plans de continuité des activités,
- le Comité de coordination de la sécurité des systèmes d'information
- le Comité de sécurité des personnes et des biens
- le Comité de conformité LAB.

## La cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques du groupe AG2R LA MONDIALE. Au moyen de cet outil, le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches complémentaires « bottom up » et « top down » afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

Les principaux risques opérationnels et les moyens mis en place pour les maîtriser sont recensés ci-après au § 5.2.1 et 5.2.2..

La détection et le traitement d'un incident majeur fait l'objet d'une procédure spécifique et se décompose en plusieurs phases :

- la détection du dysfonctionnement ou de l'anomalie ;
- l'analyse du dysfonctionnement afin de la qualifier ;
- l'enregistrement et le chiffrage de l'incident majeur ;
- le traitement de l'incident ;
- le suivi du plan d'action mis en œuvre en réponse à l'incident détecté.

## La base des incidents

La détection et le traitement d'un incident conduisent à la création d'une fiche incident ou à l'enrichissement d'une fiche existante pour prise en compte de l'ensemble des éléments. La fiche incident constitue l'outil de recensement, de traitement et de suivi des incidents majeurs identifiés par les différents acteurs du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Une fiche incident est établie dans les situations suivantes :

- incidents isolés qui présentent un coût unitaire important et/ou un impact d'image fort et/ou un impact de non-conformité fort ;
- augmentation significative d'incidents récurrents déjà identifiés ;
- apparition d'une nouvelle cause d'incident dont la répétition prévisible représente un risque important pour le Groupe.

Exemples : panne matérielle, divulgation d'informations confidentielles, vols de matériels, non-respect de procédure, contentieux avec un fournisseur ou un partenaire, etc.

Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base. Ainsi, environ 35 % de ceux-ci ont été valorisés en 2014. Notre base des incidents est toutefois trop récente pour permettre d'établir des statistiques pertinentes sur les pertes.

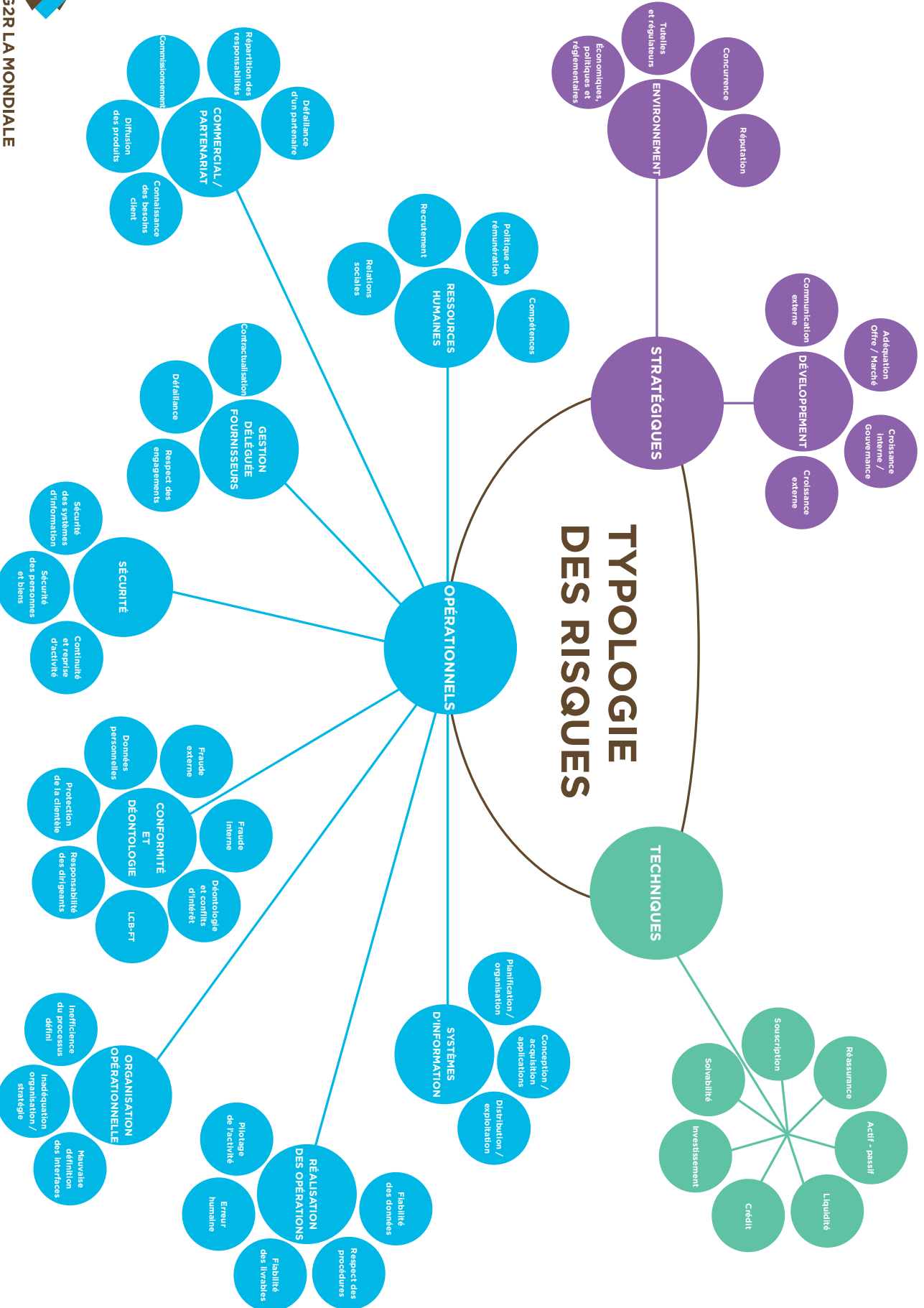
## 5.2.1. Définition des risques opérationnels

Nous retenons pour le risque opérationnel la définition de l'article 13 de la directive Solvabilité II qui définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Les risques de la cartographie des risques opérationnels d'AG2R LA MONDIALE sont regroupés au sein de 8 catégories:

- systèmes d'information
- sécurité
- ressources humaines
- organisation opérationnelle
- réalisation des opérations
- gestion déléguée et fournisseurs
- conformité et déontologie
- commercial et partenariat

Ces catégories se déclinent en plus de 30 types qui facilitent le recensement des risques dans les opérations et permettent un reporting ciblé.



## 5.2.2. Principaux risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels se situent dans les catégories suivantes :

### 1) Risques de pannes, interruption ou défaillance des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information et de communication, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité, d'encaissement ou de versement des prestations, de trésorerie.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité et de l'infrastructure réseau et télécom en particulier. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique efficaces permettent de réagir dans les meilleurs délais. En outre, des contrôles ont été mis en œuvre afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

### 2) Risques de sécurité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité. La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système et la confidentialité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations que nous détenons sur nos assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives qui s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'actions annuels. Ceux-ci portent notamment sur la protection des informations et se déclinent au moyen d'actions de sensibilisations.

Pour faire face à l'explosion de la menace cybercriminelle, les mesures techniques de surveillance (analyse régulière du niveau d'exposition des sites internet face aux nouvelles attaques) et de protection (dispositifs anti-codes malveillants) ont été renforcées.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique,...). La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre. Afin de se doter d'un dispositif Plan de continuité et d'activité (PCA) opérationnel, un programme de tests et exercices a été conçu en plusieurs niveaux.

### 3) Risques liés aux ressources humaines

Une attention particulière est portée sur la gestion des ressources humaines afin de limiter le départ de collaborateurs occupant des postes clés ou repérés comme collaborateurs à potentiel pour l'entreprise. Dans ce cadre, des politiques de ressources humaines sont déployées afin de prévenir ce risque, comme par exemple la mise en place de plans d'action relatifs à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Dans un contexte d'évolution permanente du Groupe dans un environnement instable, le risque de dégradation du climat social et les risques psycho sociaux font l'objet d'une surveillance constante et d'actions de prévention.

Outre un dispositif d'assistance sociale à disposition des salariés, des actions de communication interne portent sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ; des actions d'accompagnement du changement et de formation spécifique dans les transformations des organisations sont mises en œuvre.

### 4) Risques liés à l'organisation et à la réalisation des opérations

L'accroissement de taille de notre Groupe se traduit par une complexité plus grande, avec un risque de fonctionnement moins fluide, des problèmes de circulation d'information et un allongement des délais de décisions et d'actions.

Les responsabilités et les modes de fonctionnements sont décrits au travers de notes d'organisation et déclinés au plan individuel au moyen de fiches de postes et d'objectifs formalisés.

Des instances transversales de décision et ou de coordination sont mises en place pour assurer le partage d'information, la coordination ou la prise de décision collective autour de certaines activités : Comité des investissements, Comité actif-passif, Comité

de réassurance, Comité prévoyance santé, Comité projet des systèmes d'information.

Les défauts de qualité des produits et services délivrés aux clients et partenaires présentent un risque pour les performances, les coûts et la fidélisation des clients. Ils constituent aussi un risque pour la réputation du Groupe en cas d'incidents visibles dans les médias et les réseaux sociaux notamment. A ce risque d'image peut être associé un risque judiciaire dans un contexte de renforcement de la protection des consommateurs et d'émergence des actions de groupe (class-actions).

La démarche d'amélioration continue de la qualité intégrée au dispositif de contrôle interne couvrant les opérations risquées dans les processus opérationnels constitue un moyen efficace pour maîtriser ce risque. Le dispositif de pilotage opérationnel des réclamations permet d'identifier les réclamations à risques ainsi que de définir des actions d'amélioration. Enfin, une veille permanente sur l'« e.reputation » au travers de l'analyse systématique des interventions d'internautes à propos du Groupe constitue également un moyen de maîtrise de ce risque.

##### **5) Risques liés à gestion déléguée et aux fournisseurs**

Selon les termes de la directive Solvabilité II, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités. Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

En 2014, la politique qui définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée a été rédigée pour être déclinée en procédures opérationnelles au sein des différentes Directions.

Un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 500 activités externalisées entrant dans le cadre de la Directive. Une vingtaine est considérée comme critique ou importante et ressort d'un pilotage renforcé.

Les achats, les services et prestations externalisés concourent à la réalisation de nombreuses activités du Groupe, parfois pour des processus critiques. Des dysfonctionnements ou la défaillance

d'un fournisseur peuvent affecter la qualité ou la continuité de nos opérations.

Des opérations de mise en conformité des contrats par rapport aux exigences Solvabilité II sont en cours et un outil permet de centraliser les modèles de contrats afin d'améliorer la maîtrise des clauses contractuelles.

Face au risque pénal ou civil encouru en cas de non-respect des formalités sociales par un prestataire, le contrôle lié au respect des formalités sociales a été étendu en 2014 à certains prestataires de la gestion externalisée.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Des revues de compte sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs. Des contrôles des principales activités sous-traitées sont également réalisés.

##### **6) Risques de non-conformité**

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

L'instabilité réglementaire perturbe fortement des activités reposant sur la confiance et la continuité des cadres juridiques et fiscaux et s'inscrivant dans des perspectives à moyen terme. Elle entraîne, de plus, des coûts d'ajustement qui peuvent être importants. Ceux-ci impactent notamment le fonctionnement, les engagements contractuels et les moyens du Groupe.

Le déploiement de la fonction conformité ainsi que le dispositif de veille juridique permettent de suivre et maîtriser ce risque. L'approbation des préconisations réalisées et la détermination de l'organisation à retenir pour le déploiement s'effectuent au sein d'un Comité réglementaire depuis le début de l'année 2015.

Des actions sont engagées visant à maîtriser les principaux risques de non-conformité :

- Conception d'un produit  
Afin de pallier les risques de non-conformité des produits lors de leur conception à la réglementation fiscale et sociale ou

aux canaux de distribution prévus, une procédure de création des produits ou services a été mise en œuvre permettant de vérifier avant toute mise sur le marché d'un nouveau produit ou service que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés ;

- **Protection de la clientèle**

Afin de répondre à l'obligation de conseil, les documents d'adhésion ont été revus afin de collecter davantage de données et réfléchir à la mise en œuvre du dispositif de contrôle de cohérence des informations transmises par le client à l'adhésion. Afin de sécuriser le dispositif de traitement des capitaux en déshérence, des contrôles ont été initiés ou renforcés sur les plis non distribués, le respect de la procédure de blocage des prestations au terme du contrat et la qualité des données extraites de la base de gestion pour être confrontées au répertoire national des personnes physiques (RNIPP).

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)**

En 2014, une démarche d'automatisation du dispositif de contrôle de la gestion du risque LCB-FT via la mise en œuvre de scores et d'alertes permettant d'améliorer la gestion du risque a priori comme a posteriori a été initiée. Une solution informatique centralisant l'ensemble des données relatives aux personnes et opérations des différents assureurs du Groupe sera déployée en 2015.

### **5.3 La gestion des risques techniques et financiers**

Le Comité actif-passif est le Comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit 7 à 8 fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion).

#### **5.3.1. Politique de suivi des risques techniques et financiers**

Dans le cadre de la gestion des risques et de la préparation à l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la Direction des risques techniques met en place les politiques de maîtrise et d'identification des risques.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers. Elle s'accompagne d'un référentiel méthodologique formalisant le processus de gestion des risques relatif à cet outil.

La cartographie des risques technico-financiers permet notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs fait également l'objet d'une note formalisée présentant leurs caractéristiques essentielles.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarii critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarii hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Une politique globale de gestion des risques Groupe a été formalisée en 2013. L'année 2014 a permis de poursuivre le déploiement des politiques de risques.

#### **Politique de réassurance**

L'activité principale de La Mondiale est centrée sur les marchés de l'assurance vie retraite et épargne qui constituent l'essentiel de son passif.

La Mondiale propose également des produits de prévoyance, ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale. Le portefeuille prévoyance est ainsi composé de contrats individuels pour lesquels les capitaux garantis sont connus à la souscription, et de contrats collectifs pour lesquels les capitaux garantis exacts sont connus au moment du sinistre. L'ensemble des contrats de prévoyance fait l'objet d'une sélection (médicale, professionnelle, sportive, résidence). Le portefeuille prévoyance s'est développé depuis 1975.

La Mondiale dispose ainsi d'une expérience significative, non seulement en termes de sélection des risques et de tarification, mais aussi de provisionnement de sinistres.

La politique de réassurance répond à la nécessité de protéger les fonds propres de La Mondiale.



Le Comité de direction réassurance a pour objet l'échange d'informations sur les différents aspects de la réassurance ainsi que le pilotage et la coordination des actions qui concourent à son développement au sein du Groupe. Il est composé du membre du Comité exécutif en charge de la réassurance, de la Direction de la réassurance, des Directions techniques, de la Direction financière, de la Direction des risques et de l'actuariat d'inventaire. Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2014.

#### **Risque de crédit**

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Les expositions à ce risque de crédit sont détaillées plus loin dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.4. – Risque de crédit, pages 99 à 102).

Les provisions pour dépréciation des actifs inscrites au bilan sont définies dans l'annexe aux comptes sociaux (§ 3.1.2.2. – Provisions, pages 119 à 121).

#### **Risque de marché**

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles

d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Les expositions aux risques de taux, d'actions et de change sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.5. – Risque de marché, pages 103 et 104).

#### **• Indicateurs utilisés pour mesurer le risque de taux et le risque de change**

##### **- Baisse des taux**

Les éléments de contexte sur les marchés de taux d'intérêts ne permettent pas d'exclure totalement un scénario de taux d'intérêts durablement très bas.

##### **- Hausse des taux**

Les études précédentes d'exposition au risque à la hausse des taux ont conclu à une exposition relativement limitée.

Toutefois, la croissance régulière des encours de contrats épargne sur l'actif général peut conduire à envisager des couvertures ponctuelles.

Par ailleurs, les dispositions de Solvabilité II vont conduire à un accroissement de la durée des placements obligataires et consécutivement à l'exposition au risque de hausse des taux.

##### **- Couverture du risque de change**

Le risque de change économique naît d'une part des positions en titres détenus, et d'autre part des engagements liés au traité de réassurance en devises et enfin de l'émission de la dette subordonnée en dollars.

La charge en capital induite par le Solvency Capital Requirement (SCR) du risque de change a conduit à mettre en place des couvertures en 2012 sur ce sujet. Le principe est celui d'une couverture systématique de tous les risques de change dès leur apparition.

#### **• Utilisation des IFT**

L'utilisation des IFT par La Mondiale porte sur les instruments suivants :

- swap court terme : en général, ces swaps sont receveurs de taux variables et payeurs



de taux fixes avec des échéances ne dépassant pas quelques mois ; ils servent dans le cadre de la gestion de trésorerie pour limiter le risque de taux dans le cadre du réemploi des prêts de titres ;

- change à terme : afin de couvrir le SCR du risque de change et de protéger le compte de résultat de La Mondiale contre la variation du cours des devises, il a été décidé de couvrir les positions des titres en devises mais également les positions issues du traité de réassurance en devises ainsi que la couverture des dettes émises par La Mondiale ;

- swap long terme : les swaps sont pour l'essentiel receveurs de taux fixes en euros dans le cadre d'opérations d'asset swaps. Des opérations d'asset swaps ont également été réalisées dans le cadre de la gestion obligataire et du réemploi des pensions livrées à long terme ;

- achats forwards : ces opérations ont pour objectif de permettre de réduire l'écart de durée entre l'actif et le passif. En exploitant la pente de la courbe des taux, cette stratégie permet de cristalliser des taux futurs plus élevés que les taux actuels. Par ailleurs, comme ces achats portent à ce stade sur les obligations d'Etat, ils ne génèrent pas de charge en capital au titre du SCR risque de spread.

La position des actifs et des instruments financiers sont respectivement présentés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 5.3. – Notes sur les placements, pages 79 à 81).

L'analyse de sensibilité sur les obligations et les actions sont exposés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.5.4. – Analyse de sensibilité, page 104).

### Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

Les échéanciers des dettes de financement des instruments dérivés sont présentés respectivement en annexe des comptes consolidés dans les § 5.10. et 7.6.1. (pages 85 et 105).

Concernant le risque de rachat, l'ACPR a mis en place un reporting hebdomadaire de suivi de la collecte nette, qui permet de suivre l'évolution des taux de rachats en continu. Une étude actif-passif a été réalisée sur La Mondiale au cours de l'année 2014 à l'aide du modèle ALM Groupe sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs (sur la base des données au 31 décembre 2013). L'échéancier des passifs est présenté en annexe des comptes consolidés au § 7.6.2. (page 105).

Le risque d'exigibilité est appréhendé par le biais du résultat du test d'exigibilité (état C6 bis). Ce test analyse l'impact d'un environnement très détérioré à la fois au niveau des passifs (absence de collecte et triplement des taux de rachats constatés) et au niveau des actifs (scénario de hausse des taux combiné ou non à une baisse des marchés action et immobilier) sur un horizon de 5 ans.

### 5.3.2. Préparation à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II

L'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II aura lieu le 1er janvier 2016. Dans l'intervalle, les mesures intérimaires de préparation sont mises en place. Cette nouvelle réglementation aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper. Aussi, AG2R LA MONDIALE a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité II ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2014 aura marqué une montée en puissance importante pour le Groupe. L'organisation cible de production des calculs est aujourd'hui en place : la Direction des risques techniques est en charge d'établir l'analyse de la norme pour SGAM AG2R LA MONDIALE et de contrôler sa bonne application. La Direction comptable a en charge la mise en œuvre des bilans prudentiels et les calculs de SCR et Minimum Capital Requirement (MCR). Enfin, dans le cadre de l'exercice préparatoire 2014 demandé par l'ACPR, la production des

Quantitative Reporting Templates (QRT) et des ratios de solvabilité 2013 ont également été entièrement réalisés et fournis au régulateur en septembre.

2014 a aussi été l'année du premier exercice ORSA pour La Mondiale. Une analyse de son profil de risque a été effectuée. Elle couvre l'ensemble des risques importants auxquels la société est exposée, et ne se limite pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard. Ainsi, l'ensemble des moyens mis en œuvre (réassurance, suivi technique et opérationnel, plan de continuité et d'urgence, ..) permet de couvrir les risques importants du Groupe.

Les ratios de solvabilité à horizon trois ans ont été projetés et permettent d'avoir une vision de l'année 2016, année de mise en place de Solvabilité II.

Au-delà de ces éléments directement identifiés par la directive, les impacts sur l'activité de la compagnie ont également commencé à être étudiés avec, par exemple, l'analyse de la rentabilité économique des produits dans le nouvel environnement compte tenu de la charge en capital associée. Cela pourra conduire à revoir soit les tarifs, soit les garanties offertes sur certains produits. Le programme de réassurance, aussi bien interne qu'externe, est également revu. La politique d'investissement prend, elle aussi, en compte ces nouvelles règles dans ses choix d'actifs.

#### **5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable**

##### **5.4.1 Gestion des actifs financiers**

Les actifs de l'entité sont gérés par la Direction des investissements (DIF), en partie par sa société de gestion Agicam qui est agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF. La DIF a choisi d'appliquer ces obligations sur l'ensemble de son périmètre.

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant les contraintes de gestion prévues par le Comité des investissements. Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les

demandes des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil Oméga permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlées par le service de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI, qui travaille sur la base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements financiers et qui remonte les alertes et les risques identifiés lors du Comité des risques et du Comité conformité mensuels. Les plans d'actions validés lors de ces Comités font l'objet d'un suivi spécifique.

En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché, ayant une expertise spécialisée.

##### **5.4.2. Comptabilité**

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

## 6. LE RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

*Document établi par la Direction RSE et Fondations  
Projet visé par les Commissaires aux comptes  
Soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes de la SGAM, le 7 avril 2015,  
puis à l'approbation du Conseil d'Administration de La Mondiale,  
le 9 avril 2015.*

### Préambule

#### Rappel de l'objectif réglementaire

Conformément à l'article 225 de la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, du décret d'application 2012-557 et de l'article 57 de la loi 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire, les entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou dont l'effectif est supérieur à 500 salariés et qui réalisent plus de 100 millions d'euros (M€) de chiffre d'affaires, doivent publier dans leur rapport de gestion « des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable ». La Mondiale remplit ces trois critères. Par ailleurs, ces entreprises doivent obtenir de la part d'un organisme tiers indépendant une attestation sur l'exhaustivité de ces informations, ainsi qu'un avis sur leur sincérité (cela de manière graduée dans le temps selon la situation des sociétés) et, le cas échéant, sur la validité de l'exclusion des informations non fournies.

#### Périmètre du rapport

Le document ci-après a été établi en vue d'une publication pour le rapport de gestion de La Mondiale : il répond aux exigences précisées par le décret déjà cité. Les données indiquées illustrent la responsabilité sociétale de la société d'assurance mutuelle et de ses filiales, elles complètent le rapport de contrôle interne des entités concernées. En outre, La Mondiale et ses filiales étant membres d'AG2R LA MONDIALE, le premier chapitre est consacré à une présentation générale des orientations de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe.

#### Notice méthodologique

Cette notice a pour objectif d'explicitier la méthodologie de reporting appliquée par La Mondiale et ses filiales (à l'exception de LMEP, filiale basée à l'étranger et non incluse à ce jour dans le reporting RSE) en matière de RSE.

Remarque : les résultats des exercices 2013 et 2014 sont présentés dans les tableaux qui suivent. Cette présentation est purement indicative et n'a pas été faite dans le but de comparer l'évolution des données d'une année à l'autre car les méthodes de collecte se sont affinées, les résultats ont gagné en précision et dans certains cas les périmètres de reporting sont différents.

#### La période

Les indicateurs chiffrés et les informations qualitatives sont définis sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

#### Le périmètre et les modalités de calcul

Compte tenu de l'organisation et du modèle économique du Groupe, le périmètre de reporting varie en fonction des catégories (ou domaines). Il est signalé d'ores et déjà que les données concernent la métropole et l'outre-mer :

- Indicateurs sociaux

- 1) Les données sont celles du bilan social établi pour le périmètre du GIE La Mondiale Groupe qui comprend les données de La Mondiale (soit 99% du GIE), Editprint et Amphitéa. Ne sont donc pas prises en compte La Mondiale exécutive et l'APREP, lesquelles représentent environ 1,8% de l'effectif du périmètre La Mondiale Groupe ;

- 2) Les formations comprennent les formations internes, externes et le e-learning.

L'indicateur des heures de formation publié correspond aux heures qui, à date de son calcul début 2015, ont été confirmées sur la base d'un retour des feuilles d'émargement. Par conséquent, la partie des formations dont les feuilles d'émargement n'ont pas été reçues à temps n'a pas été prise en compte dans l'indicateur. L'indicateur des heures de formation publié est donc sous-estimé.

- Indicateurs environnementaux

Les modalités de calcul diffèrent selon les indicateurs comme suit :

- 1) Les consommations de papiers correspondent aux quantités achetées pour le compte de La Mondiale.

Quand l'indicateur de la consommation est donné par collaborateur, l'effectif des collaborateurs pris en compte est l'effectif total au 31/12 et non l'effectif des ETP;

- 2) Les consommations d'énergie ou d'eau sont collectées au niveau du Groupe AG2R LA MONDIALE puis proratisées au niveau de La Mondiale sur la base des effectifs. Les données ne sont pas

comparables d'une année à l'autre car les données 2013 ont été proratisées sur une autre base : celle de la surface des locaux. Concernant la consommation d'eau, une campagne de relevés a été lancée, cela permettra pour les prochains exercices de travailler sur un périmètre plus large et de bénéficier d'un suivi plus fin et plus régulier en limitant le nombre de sites pour lesquels l'information est fournie par les syndicats de copropriété ;

3) Les émissions de gaz à effet de serre sont établies sur les scopes 1 et 2 du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). La méthodologie appliquée est celle de l'ABC de l'Ademe. Les émissions liées à la flotte automobile sont calculées sur la base du kilométrage et de la puissance des véhicules. Les émissions des véhicules personnels du réseau commercial ne sont pas comptabilisées car elles relèvent du scope 3 et non du scope 1. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone de l'ADEME qui intègrent la phase de combustion et la phase amont ;

4) Les indicateurs sur les déchets qui sont publiés ont été calculés sur la base des tonnages disponibles sur les sites gérés par La Mondiale. Les déchets par catégorie ou par site pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir à cette date un poids ou une facture -principalement les déchets communaux -ne sont pas comptabilisés.

#### **Le protocole**

Les informations publiées ci-après ont été fournies directement par les contributeurs RSE ou calculées à partir de données fournies par ces mêmes contributeurs. Une fiche a été établie pour certains indicateurs, elle précise les noms des intervenants, la définition de l'indicateur, son objectif, son périmètre, la méthode de calcul pour un indicateur qualitatif et mentionne les éventuelles limites ou réserves.

## **SOMMAIRE DU RAPPORT**

### **I. POLITIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (Politique Groupe)**

- a. Un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour le développement durable**
- b. Des engagements formalisés**
- c. Les faits marquants**
- d. Une méthode**
- e. Des moyens**

### **II. ENGAGEMENT SOCIÉTAL**

- a. Relations avec les parties prenantes**
- b. Impact territorial, économique et social**
  - i. Le modèle économique et assurantiel**
  - ii. Un investisseur responsable**
  - iii. Le soutien à l'économie et à l'emploi**
  - iv. Le mécénat et les actions de solidarité**
- c. Sous-traitance et fournisseurs**
- d. Loyauté des pratiques**
- e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme**

### **III. ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE**

### **IV. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE (POLITIQUE GROUPE / DONNEES LA MONDIALE)**

### **V. PERSPECTIVES 2015**

## 6.1 Politique générale de développement durable (Politique Groupe)

### a. AG2R LA MONDIALE est un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour un développement durable

AG2R LA MONDIALE déploie une démarche RSE proactive depuis plusieurs années :

- grâce à sa gouvernance paritaire et mutualiste qui permet à la partie prenante « client », c'est-à-dire aux représentants de ses assurés et de ses allocataires, de prendre une part active dans les processus de décision et de contrôle ;
- au nom de ses valeurs qui nourrissent ses engagements sociaux ;
- du fait de son métier, puisque la mutualisation des risques qu'il organise pour protéger financièrement les personnes tout au long de leur vie est renforcée par la mise en place d'actions de prévention santé et par une juste articulation entre assurance et aides sociales au profit de ses allocataires les plus en difficulté ;
- en raison de sa structure juridique (un regroupement de sociétés de personnes) et de son modèle économique qui garantissent la pérennité des engagements dans le temps tout en permettant un partage équitable de la valeur créée dans le cadre notamment de la politique tarifaire et de la rémunération des contrats.

Au-delà de ces engagements-socles liés à sa vocation, à son métier et aux spécificités de son organisation, le Groupe favorise le déploiement de nombreuses initiatives relevant de la RSE et intègre des objectifs du développement durable dans sa stratégie et ses activités.

### b. Des engagements formalisés

Les engagements d'AG2R LA MONDIALE sont formalisés et renouvelés chaque année :

- par les Plans d'entreprise successifs (2009-2011, 2012-2014) ;
- par l'adhésion volontaire aux principes du Pacte mondial (dès 2003), à la Charte de la diversité (2006), à la Charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance (dès 2009), au Manifeste de l'entreprise responsable de Réseau Alliances (dès 2010) ;
- en 2012, le Groupe a pris un engagement spécifique visant à déployer sa méthode d'analyse relevant de l'investissement socialement responsable (ISR) à la totalité de la gestion d'actifs dans le cadre de la Global Union for Sustainability (GUS).

### c. Les faits marquants 2014

Au titre des faits marquants 2014, il convient de noter :

- une participation active aux travaux des organisations professionnelles ou associatives pour partager les réflexions et les bonnes pratiques RSE du Groupe avec d'autres entreprises : l'Association Française de l'Assurance (AFA), la FFSA, l'Observatoire de la RSE (ORSE), le Réseau Alliances, ASTREES, Ademe/ABC/Carbone 4, le Centre Français des Fondations, la Fondation AJIR pour la jeunesse du Nord. Plusieurs dossiers ont été traités dans ce cadre tant au plan national que sur certains territoires, en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais : la mobilité, la mesure carbone des actifs financiers, l'intégration des risques RSE dans la cartographie des risques opérationnels, le reporting RSE, le soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes, le soutien au secteur associatif et à l'économie sociale ;
- une sensibilisation renforcée des salariés en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap : le premier séminaire qui rassemblait tous les correspondants handicap s'est déroulé au mois de septembre. Lors de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, 14 manifestations sur 14 sites différents ont été organisées afin de sensibiliser et/ou de former les collaborateurs. Par ailleurs, le Groupe a participé au deuxième challenge TousHanScène dans le cadre de son partenariat avec l'association Tremplin dont l'activité est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à des jeunes en situation de handicap ;
- la formalisation de la politique environnementale Groupe a été élaborée tout au long de l'année en lien avec une vingtaine de Directions et départements internes. Cette politique est actuellement enrichie des apports de RÉUNICA et devrait être soumise à l'approbation des instances exécutives d'ici juillet 2015 ;
- un renforcement de la sensibilisation interne des collaborateurs sur les enjeux Climat, notamment dans le cadre de la Semaine du Développement durable d'une part, et au moment de la Semaine Européenne de la Mobilité et des Déplacements, d'autre part. En septembre 2014, près de 1000 collaborateurs administrateurs du Groupe ont participé au défi « Objectif 21 000 km » et ont parcouru plus de 26 000 km en venant au bureau à

- pied du 16 au 29 septembre 2014 ;
- la création d'une fondation Groupe : La Mondiale, les Institutions de prévoyance et Ag.Mut ont décidé la création d'une fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE qu'ils ont dotée d'un budget annuel d'un million d'euros pour 6 ans. L'année 2014 a été consacrée à l'installation des instances, à la conception et la mise en œuvre d'une feuille de route assortie d'un plan de financement prévisionnel pour 6 ans. Parallèlement, sur 330 demandes reçues, 104 dossiers ont été instruits dont 60 retenus pour un montant de 649 460 €, le solde devant être reporté sur les exercices suivants.

#### **d. Une méthode**

L'élaboration et le déploiement de la politique de développement durable repose sur la méthode suivante :

- Identification des thèmes et suivi des pratiques RSE du Groupe en lien avec le métier et les valeurs :
  - collecte et analyse des pratiques RSE internes ;
  - mise en place de groupes-projet dédiés ;
  - formalisation (progressive) des engagements ;
  - choix d'indicateurs mesurables et conception de tableaux de bord ;
  - à l'étude, intégration des risques RSE dans la cartographie des risques opérationnels.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs :
  - actions de communication et de formation interne ;
  - innovation participative ;
  - encouragement à la transversalité et au travail coopératif.
- Reporting au Comité exécutif Groupe et suivi dans le cadre des plans d'entreprise.
- Reporting RSE aux administrateurs :
  - intégration des thèmes RSE dans les rapports annuels depuis 2006 ;
  - suivi de l'activité RSE dans le reporting trimestriel depuis 2012 ;
  - élaboration d'un document de référence sur la RSE Groupe (en cours).

#### **e. Des moyens**

Le Groupe s'est doté de moyens : en 2014, trois collaborateurs ont été exclusivement dédiés au suivi de la démarche RSE.

Ils travaillent au sein de la Direction RSE et Fondations, directement rattachée à la Direction générale déléguée en charge du Secrétariat général.



## 6.2 L'engagement sociétal

### a. Relations avec les parties prenantes

La gouvernance du Groupe permet une intégration formalisée de la partie prenante « client » qui participe indirectement, via ses représentants, à la décision et au contrôle des décisions.

Dans le cadre de la gouvernance mutualiste (périmètre La Mondiale) les sociétaires élisent pour trois ans des délégués qui les représentent à l'Assemblée générale. Les sociétaires se répartissent sur neuf groupements géographiques. Le renouvellement de l'Assemblée se fait partiellement tous les ans pour le tiers des groupements géographiques. En 2014, les sociétaires ont élu ou réélu, pour des mandats de trois ans, 44 délégués. En dehors de l'Assemblée générale, les délégués des sociétaires sont réunis environ 3 à 6 fois par an (convention annuelle nationale et plusieurs réunions territoriales).

En outre, les intérêts des sociétaires et des assurés sont représentés par Amphitéa, l'association souscriptrice partenaire du Groupe, dont l'objet est de souscrire au nom et au profit des assurés les contrats les plus adaptés à leurs besoins et les plus performants auprès de l'assureur. Tous les contrats commercialisés par le réseau commercial, sauf rares exceptions, font ainsi l'objet d'une convention signée entre l'assureur et l'association. Pour souscrire ces contrats, le souscripteur doit en même temps adhérer à l'association et acquitter une cotisation (11 euros pour les personnes physiques, 27 euros pour les personnes morales). Avec 96 correspondants régionaux et deux Comités techniques (Comité Produits et Comité de Gestion), Amphitéa anime un dialogue opérationnel entre ses adhérents et les équipes techniques d'AG2R LA MONDIALE pour améliorer les produits et les services.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale	31/12/2013	31/12/2014
Gouvernance	Nombre de sociétaires	407 391	411 797
	Nombre de délégués des sociétaires	151	153
	Taux de participation aux élections (renouvellement par tiers tous les ans)	15,60%	15,68%
	Taux de participation aux Assemblées générales	92,05%	88,89%
	% de femmes	29,80%	26,80%
	% de nouveaux délégués	19,2%	10,46%

### b. Impact territorial, économique et social

#### 1. Le modèle économique et assurantiel

AG2R LA MONDIALE rassemble différentes sociétés de personnes qui poursuivent un double objectif : créer de la valeur, et la partager, pour garantir la pérennité du modèle assurantiel paritaire et mutualiste.

La création de valeur est permise grâce au renforcement systématique des fonds propres et à l'efficacité du modèle économique d'AG2R LA MONDIALE qui repose sur l'articulation de trois « piliers » :

- l'expertise financière : la bonne solvabilité du Groupe est le résultat d'un pilotage global des risques (techniques, financiers et opérationnels), d'une politique tarifaire qui tient compte des équilibres techniques autant que comptables et d'une gestion d'actifs diversifiée qui vise la sécurisation des actifs dans le temps ;
- l'expertise sociale : la politique de ressources humaines est centrée sur la qualité du service et du conseil aux assurés ;
- l'expertise technique et commerciale : les systèmes d'information, les processus et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique commerciale font l'objet d'investissements réguliers pour permettre aux équipes commerciales de mettre en œuvre les objectifs RSE propres à l'assurance de protection sociale (adaptation de la tarification et des garanties, qualité de la gestion, satisfaction clients, exercice du devoir de conseil, loyauté des pratiques commerciales...).

Gouverné selon les principes et les valeurs du paritarisme et du mutualisme, le Groupe ne rémunère pas d'actionnaire. S'il affecte une grande partie de la richesse économique qu'il crée au renforcement de ses fonds propres pour garantir la pérennité du modèle et donc la tenue de ses engagements sur le long terme, AG2R LA MONDIALE veille à partager cette richesse avec ses assurés et ses autres parties prenantes : 1) rémunération équitable des contrats, 2) redistribution sous forme d'aides sociales individuelles, 3) dons financiers au profit de l'intérêt général et de l'innovation sociale, 4) investissements solidaires fléchés pour contribuer au développement de l'emploi sur les territoires et à la transition écologique. A titre d'exemples, le Groupe conçoit et anime plusieurs fonds sociaux en partenariat avec les branches professionnelles dans les secteurs notamment de l'alimentaire, de la coiffure. Il est aussi membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assureur des solutions de micro-assurance proposées à des entrepreneurs vulnérables agissant en France. Il affecte une part de ses fonds sociaux collectifs à la mise en œuvre de solutions de prévention santé par l'activité physique et sportive.

Seuls les indicateurs correspondant au périmètre de La Mondiale et de ses filiales sont indiqués dans les tableaux ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2013	2014
Valeur créée*	Résultat	Résultat net part du groupe	198,7 M€	233,7 M€
	Fonds propres	Fonds propres au 31/12 part du groupe	2 575,1 M€	2 971,0 M€
	Solvabilité	Couverture du besoin de marge de solvabilité (plus values latentes incluses, référence Solvabilité I)	250 %	280 %
Politique produits et services	Satisfaction des clients	% de clients professionnels et TPE satisfaits	82,5%	88%
	Conciliation	Nombre d'affaires effectivement traitées par le conciliateur interne (Base : les réclamations adressées directement ou par la Direction générale) Nombre de réclamations traitées dans l'année	77 10 718	100 11 685
Partage de la valeur*	Partage de la valeur avec les assurés	Volume des sinistres pris en charge	3 922,4 M€	3 991,6 M€
		Rémunération des contrats	1 790,1 M€	2 242,8 M€
	Micro-assurance	Nombre de contrats actifs au 31 décembre dans le cadre de la trousse Micro-assurance (coassurance avec CNP).	970	850

\*Les chiffres communiqués correspondent au périmètre de consolidation de La Mondiale.

## 2. Un investisseur responsable

La politique d'investissement est pilotée au niveau du Groupe. La politique d'investissement d'AG2R LA MONDIALE est mise en œuvre selon les principes suivants :

- une gestion « en bon père de famille » ;
- une équité intergénérationnelle entre les assurés ;
- un lissage dans le temps des plus values réalisées ;
- une gestion pilotée qui tient compte de l'âge des souscripteurs ;
- un contrôle permanent par les administrateurs.
- les critères de l'OIT sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement.

Elle se caractérise en outre par :

- la grande stabilité de l'allocation d'actifs que permet la gestion prudentielle ;
- une forte expertise en multi-gestion ;
- une offre sur mesure pour la gestion privée ;
- une expertise ISR reconnue et régulièrement primée.

Il convient de distinguer deux grandes classes d'actifs : les actifs mobiliers d'une part, les actifs immobiliers d'autre part. Enfin, les indicateurs correspondant, en particulier ceux qui relèvent de l'ISR, du private equity et de la finance solidaire seront présentés et détaillés dans le « Rapport sur les investissements socialement responsables 2014 » qui paraîtra au mois de mai 2015.

## 3. Le soutien à l'économie et à l'emploi

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2013	2014
Contribution à l'emploi et à l'environnement	Répartition des effectifs de La Mondiale sur le territoire.	Part des effectifs régionaux CDI (par rapport à l'effectif global)	77 %	77 %
		Ile de France	23 %	23 %
	Investissements fléchés pour l'emploi en France et l'environnement	Encours au 31/12/2014 des Green Bonds, des prêts à l'économie et des investissements Private Equity *	NR	447 M€

\*Les investissements Private Equity sont réalisés dans des entreprises françaises dont les emplois sont exercés sur le territoire national.

## 4. Le mécénat et les actions de solidarité

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2013	2014
Mécénat	Mécénat de solidarité	Montant versé par La Mondiale à la Fondation.	599 991 €	500 000 €
	Contribution en nature	Nombre de salariés (équivalent temps plein) dédiés à la Fondation et relevant du GIE La Mondiale	2	2
		Journées de travail et d'information pour les bénévoles de la Fondation (nbre de jours/an)	60	68
Mécénat culturel	Montants redistribués pour la réalisation d'expositions culturelles sur les territoires	641 000 €	345 500 €	



### **c. Sous-traitance et fournisseurs**

La politique « Achats » relève du périmètre global du Groupe. Cette politique repose sur des engagements génériques et de nombreuses bonnes pratiques qui contribuent au développement durable : insertion de critères RSE dans les cahiers des charges des appels d'offres et dans les grilles d'analyse des réponses, intégration d'une clause d'audit dans les contrats relevant d'une prestation externalisée, prise en compte de l'origine et de la nature des matériaux utilisés par les fournisseurs (achat de matériel), respect des délais de paiement (30 jours maximum sauf pour les prestations particulières et les contrats ponctuels), sensibilisation régulière des acheteurs internes et des approvisionneurs. Enfin, les contrats émis par le Groupe contiennent des clauses-type qui permettent de prévenir les risques liés au recours à la sous-traitance. De plus, pour les familles d'achats sensibles, il est demandé périodiquement aux fournisseurs sous-traitants de fournir les attestations sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement et que les formalités prévues par le Code du Travail seront respectées, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé des recouvrements et cotisations sociales du Prestataire datant de moins de six (6) mois. Cet objectif pour les familles de propreté, d'accueil et de centres de relation client est aujourd'hui fixé à 80 % de réponses.

### **d. Conformité, déontologie, loyauté des pratiques et respect des droits de l'Homme**

La politique conformité dans le cadre de la démarche Solvabilité II est structurée d'une manière uniforme pour l'ensemble des entités assurances quelle que soit leur forme : assureur, mutuelles, institutions de prévoyance. Elle s'appuie sur une méthode commune de déploiement au moyen de politiques et de normes conformité. L'enjeu est l'identification des éventuelles non-conformités et la priorisation des actions de mise en conformité à mettre en œuvre, et ce sur les domaines d'activité suivants : protection de la clientèle, protection des données personnelles, lutte contre le blanchiment des capitaux et lutte contre la fraude ; protection des dirigeants (délégations de pouvoir et de signature), déontologie et conflits d'intérêts.

La démarche conformité s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques opérationnels et s'attache à intégrer son action dans la cartographie plus large des risques opérationnels du Groupe. Elle présente néanmoins des spécificités sur les thèmes : des analyses d'impact des évolutions réglementaires, de l'analyse conformité de la création produit et des projets SI et de l'analyse des incidents de non-conformité et des sanctions. Elle suit plus particulièrement les projets mis en œuvre afin de s'assurer de la bonne déclinaison opérationnelle des exigences réglementaires dans le Groupe.

La démarche déontologie repose sur un partage des responsabilités entre le département et le déontologue Groupe. Ce dernier est plus particulièrement chargé de s'assurer de la bonne mise en œuvre de règles de déontologie au niveau des conseils d'administration, alors que le département oriente prioritairement son action sur les champs d'activité opérationnelle dans le Groupe. A ce titre un Comité se réunit régulièrement avec la Direction des ressources humaines (DRH) et le département des relations commerciales pour statuer sur les différents cas non déontologiques identifiés et les actions à mettre en œuvre. Pour structurer la démarche et se doter d'un référentiel de bonnes pratiques, plusieurs actions ont été initiées en 2014.

- Un guide des bonnes pratiques commerciales a été rédigé, dont la finalité est de rappeler aux conseillers de l'ensemble des marchés du Groupe, les règles à respecter pour « bien » distribuer un contrat d'assurance. Le guide a été présenté aux CE et CHSCT des différentes entités sans recueillir d'avis sur le sujet. Une nouvelle présentation aura lieu à la fin du premier trimestre. Ce guide sera accompagné d'un support de formation pour faciliter la diffusion de ces bonnes pratiques dans le réseau et un dispositif de contrôle interne adéquat sera mis en place.
- Une charte des administrateurs a été élaborée, avec le déontologue Groupe, pour bien appréhender les situations de conflits d'intérêt susceptibles d'être rencontrées au sein des conseils d'administration.

En 2015, un groupe de travail sur le thème de l'éthique des affaires dans le cadre des « transactions, accords et partenariats » doit être installé pour aborder les sujets des cadeaux, marques d'hospitalité, conflits d'intérêts et corruption. Il a pour ambition de mettre en œuvre un Guide des bonnes pratiques pour encadrer cette démarche.

### **e. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme**

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et donc contre la criminalité organisée. Des efforts et investissements considérables ont été réalisés afin de se doter d'un système informatique de détection du risque de blanchiment. Il a été déployé sur le système d'information Pégase au bénéfice de l'assureur La Mondiale Partenaire en 2014. Le déploiement va se poursuivre en 2015 sur le système d'information 8X pour l'assureur La Mondiale. Une action transverse a été menée pour tous les assureurs du Groupe sur le thème du gel des avoirs et la détection des Personnes Politiquement exposées. Une réflexion est engagée avec la DRH autour des sujets suivants : non-discrimination, addiction au travail, harcèlement et laïcité sur le lieu de travail. Des travaux seront entrepris sur ces différents thèmes afin de dégager les normes conformité à mettre en place et de rédiger les documents de références qui se révéleront nécessaires. Des actions de formation seront menées à l'issue des travaux.

## **6.3. Entreprise socialement responsable**

La politique générale de ressources humaines est construite et pilotée au niveau du Groupe et les effectifs sont répartis sur deux GIE distincts : l'un rassemblant les salariés qui relèvent de la convention collective « Retraite », l'autre rassemblant les salariés qui relèvent de la convention collective de « l'assurance » (Périmètre La Mondiale et filiales). Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après, relatifs à la politique de l'emploi, de l'organisation du travail, des relations sociales, de la sécurité au travail et de la formation, correspondent au périmètre du GIE La Mondiale Groupe. Les politiques relevant de la qualité de vie au travail et de la diversité (hors politique Handicap) étant pilotées pour le périmètre Groupe, les indicateurs correspondant ne sont donc pas tous précisés dans le tableau ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale	2013	2014		
Effectifs	Effectif total au 31/12	2 660	2 660		
	Effectif CDI au 31/12	2 496	2 475		
	Part des femmes dans l'effectif CDI	47,5 %	48%		
	Pyramide des âges de l'effectif CDI				
	- 30 ans	247	207		
	30 à 44 ans	1211	1215		
	45 à 54 ans	714	700		
	55 ans et plus	324	353		
	Emploi	Embauches	Nombre total d'embauches (hors mobilités entre structures), en CDI, par sexe et catégorie d'âge		
			Hommes		78
			Femmes	NR	74
			Moins de 30 ans		52
			30 à 44 ans		84
			45 ans et plus		16
		Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée dont nombre de titularisations (hors mobilités entre structures)	150	152	
		Nombre d'embauches de contrat en alternance	47	51	
	Licenciements	Nombre d'embauches de salariés de 26 ans et moins (cf engagement contrat de génération)	31	31	
		Nombre de licenciements individuels pers. Adm.	NR	2	
	Turnover	Nombre de licenciements individuels pers. Comm.	NR	43	
% correspondant au turnover des administratifs		1,9 %	2,24%		
Rémunérations	% correspondant au turnover des commerciaux	8,78 %	9,8%		
	Progression en % des salaires moyens à effectifs constants (administratifs)*	+ 2,9 %	3%		
Masse salariale en €		123 415 862	121 360 188		
Organisation du travail	Recours au temps partiel et aux intérimaires	Nombre de salariés occupés à temps partiel	204	233	
	Absentéisme	Taux d'absentéisme	5 %	5,2%	
Relations sociales	Accords collectifs	Nombre d'accords signés (Thèmes traités : NAO administratifs, NAO commerciaux avenant n°5 CET, accord frais de santé).	8	4	
		Nombre de réunions paritaires préparatoires	11	9	
Santé et sécurité**	Accidents avec arrêts	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	19	15	
		Taux d'absentéisme dû aux accidents du travail	NR	0,07%	
		Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	8	8	
	Suivi des risques psychosociaux***	Existence d'une politique formalisée et suivie dans le temps : « Ma vie au travail »	Oui	Oui	
Formation	Politique de formation	% de la masse salariale consacrée à la formation continue	5,62 %	5,57%	
		Taux d'accès à la formation en 2014	76 %	77 %	
		Nombre d'heures de formation par salarié	NR	44,9	
		Taux d'accès à la formation sur les 3 dernières années	95 %	91 %	
	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Existence d'une politique de GPEC au niveau du Groupe	Oui	Oui	
Diversité et égalité des chances	Politique en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Existence d'un plan d'action Handicap	Oui	Oui	
		Nombre d'unités bénéficiaires comptabilisées dans le périmètre GIE La Mondiale.	48,11	59,65	
		Recours au travail protégé (nombre ETP)	24,29	26,62	
		Nombre de correspondants « Handicap »	11	29	
		Actions de sensibilisation au handicap et de formation à distance des représentants du personnel, des managers et des salariés.	Oui	Oui	
		Taux de réalisation du plan d'action (plan à 2 ans : 2013 et 2014)			
Droits de l'Homme	Respect des conventions fondamentales de l'OIT	-embauches CDI	100 %	160%	
		-embauches CDD	25 %	100%	
		-embauches CDD en alternance	100 %	400%	
Droits de l'Homme	Respect des conventions fondamentales de l'OIT	Implantations dans des pays dont le droit du travail est établi en lien avec les conventions de l'OIT	Oui	Oui	
		Vie collective	Vie associative et activités extra-professionnelles des salariés et des retraités facilitées par l'employeur (Théâtre, chorale, bibliothèque).	Oui	Oui

\* Les fonctions commerciales étant rémunérées majoritairement par un dispositif de variable

\*\*Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la Sécurité Sociale en 2014. On peut comparer le taux d'absentéisme et les absences dues à des accidents du travail, le 1er s'élevé à 5,2% au total et le taux d'absence pour accident du travail est égal à 0,07%.

\*\*\*La prévention des risques psychosociaux a été étudiée indirectement par l'enquête « ma vie au travail ». Un plan d'action de 3 objectifs a été défini

(renforcement de la présence de la médecine du travail et des assistantes sociales, mobilisation et formation des managers à la prévention et à la gestion des risques psychosociaux, information des collaborateurs sur la prévention et la gestion des risques de cette nature), les plus fréquentes causes de stress ont été recensées.

## Accessibilité

En matière de mise en accessibilité des locaux recevant du public le choix a été fait au niveau de la politique Groupe de devancer le calendrier réglementaire (2018) en rendant dès la fin avril 2015 cette catégorie de locaux entièrement accessible.

## Egalité professionnelle Femmes - Hommes

Le sujet a fait l'objet d'un deuxième accord collectif pour la période 2013-2015. Il recouvre les axes suivants :

- rééquilibrage quantitatif sur certaines catégories d'emplois ;
- une totale équité dans l'accès aux formations qualifiantes ;
- un engagement de progression de 2 % de l'effectif féminin dans la population cadre ;
- réaffirmation du principe de stricte égalité de traitement en matière de rémunération avec l'instauration d'un budget dédié à la compensation.

## 6.4 Responsabilité environnementale

Une politique environnementale a été formalisée tout au long de l'année 2014 : création d'un groupe de travail réunissant toutes les Directions concernées, organisation d'un concours interne pour faire remonter des idées de projets, actions régulières de sensibilisation, identification des bonnes pratiques environnementales internes. Cette politique environnementale articule une orientation générale et trois axes d'engagement prioritaires. Le suivi de sa mise en œuvre sera organisé par engagement, par thème, par métier, par site et par partie prenante.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2013	2014
Pollution et gestion des déchets	Suivi des déchets en termes de volume	Formalisation d'une politique de gestion des déchets Groupe	En cours	En cours
		Nombre de sites loués ou détenus par La Mondiale équipés d'un système de collecte et de recyclage des déchets	6	7
		Part de la surface des sites occupés équipés d'un système de collecte et de recyclage	ND	83%
		Tonnes de papiers collectés et recyclés	ND	355
		Tonnes de papiers collectés et recyclés sur les sites de La Mondiale (opération-test RECYGO))	5,4	6,2
		Nombre de sites équipés pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets, (papier, DIB, verre...)	ND	3
		Tonnage des DEEE collectés en partenariat avec APR2	2,2 (avec l'APR)	4,2
Consommations énergétiques*	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les 14 sites les plus importants.		Oui	Oui
		Volume de la consommation d'énergie exprimée en kWh **	10 535 000 kWh	11 421 767 kWh
Consommation d'eau	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les sites les plus importants.		Oui	Oui
		Volume des consommations d'eau	20 238 m <sup>3</sup>	35 251 m <sup>3</sup>
Utilisation durable des ressources	Consommation papier	Existence d'une politique formalisée d'impression bureautique	Oui	Oui
		Volume de papiers labellisés PEFC et FSC	99 %	99 %
		Redevance Ecotaxe versée à ECOFOLIO.	7799 €	7195 €
		Tonnage totale de l'éco contribution à EcoFolio (sur tous les supports papiers : mailings, papiers à en-tête...)	149	132
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté, toutes activités confondues	482	471
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté pour la production en interne (Editprint), pour clients externes.	340	389
		Poids de papiers et enveloppes achetés à usage bureautique (hors production) par collaborateur en kg.	53	30
Changement climatique	Impact carbone	Bilan des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur, méthode de l'ABC (Ademe) version 7.1.01. Scopes 1 et 2.	0,42 TCO2e/ ETP	0,49 TCO2e/ (effectif au 31/12)
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie	1013,5 TCO2e.	1163,7 TCO2e.
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte automobile	42,1 TCO2e.	48,3 TCO2e.
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées aux fuites de gaz frigorigènes	79,3 TCO2e	84,5 TCO2e
		Taux moyen de la flotte automobile en g CO2/km	147	141
Protection de la biodiversité	Pas de politique spécifique	Impact de l'activité du Groupe et de La Mondiale sur la biodiversité	Faible	Faible

\*Le Groupe n'a pas fait encore le choix de recourir aux énergies renouvelables, les entités qui le composent dont La Mondiale ne peuvent donc communiquer sur le sujet.

\*\* A iso-méthode selon la clé de répartition 2013 (voir notice méthodologique), la consommation d'énergie baisse entre 2013 et 2014.

1) Au cours de l'année 2014 certains des locaux d'exploitation les plus importants ont fait l'objet de travaux d'investissement afin de réduire leur consommation d'énergie. Ainsi :

- sur Paris le site de la rue de Montholon (près de 8000 m<sup>2</sup>) a connu des travaux d'isolation de ses murs et des remplacements d'ouvrants ; pour celui du boulevard de la Villette (environ 6500 m<sup>2</sup>) ce fut des remplacements de ventilo-convecteurs et de luminaires ;
- sur le site du Prado à Marseille (plus de 8000m<sup>2</sup>) la chaudière au fioul a été remplacée par une chaudière au gaz et un relamping a été effectué.

Des études ont été menées en 2014 pour des travaux annuels ou pluriannuels qui démarreront courant 2015 sur les sites de :

- Chartres, pour des travaux d'isolation des façades ;
- Toulouse, pour une isolation des toitures-terrasses ;
- Mons-en-Baroeul, pour des travaux d'isolation.

2) Par ailleurs La Mondiale s'est engagée volontairement, activement et depuis plusieurs années dans une politique immobilière durable et responsable. Ceci apparaît tant dans les projets de rénovation que dans les projets d'investissements. Les objectifs visés sont la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments (en 2018 les consommations énergétiques devront être inférieures de 30 % aux consommations de 2012) et l'amélioration du confort et du bien-être de leurs occupants.

L'année 2014 aura vu :

- le quasi-achèvement (95 % des surfaces) de la cartographie environnementale du parc tertiaire. L'objectif était d'identifier les gisements d'économie d'énergie par bâtiment et par poste (chauffage, climatisation, éclairage...) ;
- deux très importantes opérations de restructuration, portant sur des surfaces d'environ 32000 et 45000 m<sup>2</sup>, visent pour la construction, la première une triple certification (HQE™, LEED®, BREEAM®, à ce jour la HQE™ a été déjà obtenue), la seconde une double (HQE™, BREEAM®) qu'elle a obtenue ;
- les acquisitions d'immeubles neufs obéissent à la même volonté, ainsi une opération livrée en 2014 à Boulogne vise la double certification HQE™ et BREEAM® construction (la première a été obtenue la deuxième est en cours d'obtention) par ailleurs deux opérations à l'étude en 2014 pour un démarrage des travaux en 2015

s'inscrivent dans la même démarche d'un objectif de double certification construction ;

- 80 % des surfaces louées en 2014 ont des baux qui comportent une annexe environnementale ;
- utilisation du mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie.

3) Le Groupe a formalisé il y a quelques années une politique d'impression bureau (PIB) qui a permis de réduire la consommation de papier par la pratique du recto-verso, le recyclage de l'imprimé une face et l'incitation à la numérisation, pour citer quelques exemples.

4) Aucune somme n'est provisionnée pour risques en matière d'environnement (art. 225-105-1-II 2° a) du code de commerce).

5) Utilisation des sols (art. R 225-105-1-II 2° c) du code de commerce) : l'utilisation du sol par La Mondiale se limite à l'emprise des bâtiments tertiaires qu'elle occupe dans le cadre de son activité et de ses immeubles de placement.

6) Deux thématiques de l'article 225-105-1 ne sont pas applicables directement à l'activité « assurance de la personne » de La Mondiale, il s'agit des nuisances sonores et de l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

## 6.5 Perspectives 2015

L'année 2015 sera principalement consacrée à la mise en cohérence des politiques RSE et Développement durable (DD) d'AG2R LA MONDIALE et de REUNICA. Par ailleurs, un effort particulier sera consacré à la formalisation des démarches Métiers et des outils internes pour mieux coordonner le suivi de la démarche RSE et pour renforcer le processus de reporting RSE Groupe. Dans ce cadre, trois thèmes sont identifiés comme prioritaires : 1) la politique environnementale avec l'établissement du BEGES 2014 sur les trois scopes (hors gestion d'actifs), 2) la démarche Achats responsables, 3) la sensibilisation des « parties prenantes ».

## **7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2015**

### **7.1 Décisions ordinaires**

#### **Première résolution**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R. 322-57 du code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 d'un montant de 5 738 250,38 euros de la manière suivante :

- 814 946 euros à la réserve pour Fonds de garantie au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999 ;
- 4 200 euros à la réserve spéciale relative aux œuvres originales d'artistes vivants conformément à l'article 238 bis AB du code Général des Impôts ;
- 4 919 104,38 euros sur le report à nouveau.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire approuve les décisions du Conseil d'administration du 16 décembre 2014 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2014, fixé les taux de participations bénéficiaires de 2015 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéfices.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2015, 2016 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Monsieur Henri Capdeville en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Monsieur Serge Fautré en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Monsieur Gilles Guitton en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire nomme Madame Manou Heitzmann-Massenez en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Franck Mougin en qualité d'administrateur, en succession de M. Patrick Peugeot, pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Monsieur Alain Gajan en qualité de censeur pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de six exercices le mandat du co-Commissaire aux comptes, KPMG SA, représenté par Monsieur Régis Tribut. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

### **Treizième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de six exercices le mandat du co-Commissaire aux comptes suppléant, KPMG Audit FS I, représenté par Madame Isabelle Goalec.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire nomme pour une durée de six exercices le Cabinet Mazars, Tour Exaltis - 61 rue Henri Régnault - 92075 Paris - La Défense, représenté par Monsieur Pascal Parant, en qualité de co-Commissaire aux comptes, en succession du Cabinet Deloitte.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

### **Quinzième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire nomme pour une durée de six exercices Monsieur Michel Barbet-Massin, Tour Exaltis - 61 rue Henri Régnault - 92075 Paris - La Défense, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, en succession de BEAS.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

### **Seizième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

## **7.2 Décisions extraordinaires**

### **Première résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, et avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 9 avril 2015 entre La Mondiale et La Mondiale Direct, sa filiale à 100 %, approuve l'opération telle que décrite dans le traité de fusion, selon les conditions et modalités précisées dans ledit traité.

L'Assemblée générale extraordinaire constate que sur la base des comptes de la société anonyme La Mondiale Direct, arrêtés au 31 décembre 2014, l'actif net comptable apporté par la société absorbée, s'élève à 10 572 899,58 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire décide la fusion par voie d'absorption effective et définitive de La Mondiale Direct par La Mondiale avec effet

rétroactif tant au plan comptable que fiscal au 1er janvier 2015.

Cette fusion par voie d'absorption opérera transmission universelle du patrimoine de La Mondiale Direct à La Mondiale ainsi que transfert, avec ses droits et obligations, de l'intégralité de son portefeuille de contrats et dissolution sans liquidation de La Mondiale Direct au jour de réalisation de la fusion.

Cette résolution, si elle est adoptée, prendra effet sous conditions suspensives de la décision de fusion-absorption avec transfert de portefeuille de La Mondiale Direct à La Mondiale par l'Assemblée générale de La Mondiale Direct réunie à cet effet et de la publication au Journal Officiel de la décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution portant approbation de transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille de contrats détenus par La Mondiale Direct à La Mondiale.

### **Deuxième résolution**

En conséquence de la fusion par voie d'absorption de La Mondiale Direct par La Mondiale, l'Assemblée générale extraordinaire de La Mondiale décide d'accepter le transfert de l'intégralité du portefeuille de contrats de La Mondiale Direct.

Ledit transfert de portefeuille interviendra à effet rétroactif du 1er janvier 2015, soit à la date de la fusion par voie d'absorption de La Mondiale Direct par son actionnaire unique La Mondiale.

Cette résolution, si elle est adoptée, prendra effet sous conditions suspensives de la décision de fusion-absorption avec transfert de portefeuille de La Mondiale Direct à La Mondiale par l'Assemblée générale de La Mondiale Direct réunie à cet effet et de la publication au Journal Officiel de la décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel portant approbation de transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille de contrats détenus par La Mondiale Direct à La Mondiale. »

### **Troisième résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de se prononcer favorablement sur la dissolution anticipée de la société La Mondiale Participations dont La Mondiale possède l'ensemble des actions.

Cette dissolution s'effectuera, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du code Civil et entraînera, sous la seule réserve qu'à l'issue du délai



d'opposition les créanciers de la société n'aient pas fait opposition à la dissolution et que en cas d'oppositions, celles-ci aient été rejetées ou que le remboursement ait été effectué ou les garanties constituées, la transmission universelle du patrimoine de La Mondiale Participations à son actionnaire unique, La Mondiale.

Elle bénéficie du régime fiscal de faveur des articles 210A et suivants du code Général des Impôts.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, résultant de la modification du périmètre de combinaison d'AG2R Prévoyance. Cette modification prendra effet au 1er janvier 2015, sous conditions suspensives de son approbation par l'Assemblée générale d'AG2R Prévoyance, réunie à cet effet et de l'approbation par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE, réunie à cet effet.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve la modification des limites applicables aux mécanismes de solidarité financière précisées par l'article 4.4 de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE en portant le seuil de ces limites de 10 % à 30 %. Cette modification sera constatée par voie d'avenant à ladite convention et prendra effet au 1er janvier 2015, sous conditions suspensives de :

- l'approbation par l'Assemblée générale d'AG2R Prévoyance, réunie à cet effet, de la modification de la convention d'affiliation entre AG2R Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE, réunie à cet effet, de la modification de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE d'une part, et AG2R Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE d'autre part.
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au Président du Conseil d'administration pour signer l'avenant suscité.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.





8

# COMPTES CONSOLIDÉS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES, LES COMPTES  
CONSOLIDÉS, L'ANNEXE AUX  
COMPTES CONSOLIDÉS**

---



# SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS 2014

*RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* 52

*LES COMPTES CONSOLIDÉS* 54

**BILAN** 54  
**COMPTE DE RÉSULTAT** 56  
**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE** 57  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES** 58  
**ANALYSE SECTORIELLE** 60

*L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS* 64

**1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** 64  
**2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION** 66  
**3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE** 69  
**4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES** 70  
**5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN** 78  
**6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT** 91  
**7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7** 95

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le **31 décembre 2014**

---

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,  
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle La Mondiale , tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions

techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéficiaires différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.9, 4.2.13, 4.2.17 et 4.2.18 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.7 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 11 mai 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

# BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Actifs incorporels</b>		<b>51 367</b>	<b>57 254</b>
Ecarts d'acquisition	5.1	40 323	42 013
Autres actifs incorporels	5.2	11 044	15 241
<b>Placements "Actifs généraux"</b>	<b>5.3</b>	<b>62 894 561</b>	<b>52 818 057</b>
Immobilier d'exploitation		20 654	22 198
Immobilier de placement		2 241 583	2 048 200
Autres placements		56 029 312	47 088 567
Prêts et créances		4 192 228	3 540 757
Instruments dérivés		410 784	118 335
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		<b>19 276 198</b>	<b>17 425 839</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>2 315</b>	<b>3 153</b>
<b>Total des placements</b>		<b>82 173 074</b>	<b>70 247 049</b>
<b>Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>5.4</b>	<b>217 842</b>	<b>183 992</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.5</b>	<b>502 654</b>	<b>530 887</b>
<b>Autres créances</b>	<b>5.6</b>	<b>224 528</b>	<b>86 978</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>1 760 681</b>	<b>1 714 680</b>
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	22 915	22 660
Intérêts et loyers acquis non échus		917 435	896 795
Frais d'acquisition reportés	5.8	802 735	778 723
Actifs d'impôts différés	5.9	733	1 657
Autres comptes de régularisation		16 863	14 845
<b>Actifs destinés à la vente</b>		<b>149 234</b>	<b>67 039</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>214 891</b>	<b>369 514</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>85 294 272</b>	<b>73 257 393</b>



## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
Fonds d'établissement		157 538	153 649
Autres réserves *		2 579 836	2 222 734
Résultat de l'exercice		233 661	198 683
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>2 971 035</b>	<b>2 575 066</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>369 631</b>	<b>323 407</b>
Capitaux propres totaux		3 340 666	2 898 473
<b>Dettes de financement</b>	<b>5.10</b>	<b>1 542 565</b>	<b>855 497</b>
Total des capitaux permanents		4 883 231	3 753 970
Passifs techniques et financiers	5.11	48 458 264	44 163 206
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	19 124 136	17 247 988
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	6 763 425	2 867 071
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>		<b>74 345 825</b>	<b>64 278 265</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5.3</b>	<b>156 368</b>	<b>135 344</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5.13</b>	<b>49 435</b>	<b>53 515</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.14</b>	<b>514 734</b>	<b>428 995</b>
<b>Autres passifs</b>		<b>5 200 429</b>	<b>4 380 426</b>
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		146 136	185 876
Passifs d'impôts différés	5.9	553 785	357 668
Autres dettes	5.15	4 500 508	3 836 882
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>		<b>144 250</b>	<b>226 878</b>
Total du passif		85 294 272	73 257 393

\* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 146 millions d'euros en 2014 et 241 millions d'euros en 2013.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	7 869 895	6 751 951
Autres produits d'exploitation	6.2	66 995	64 611
Produits financiers	6.3	2 473 391	2 321 707
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	1 891 873	1 708 596
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>		<b>12 302 154</b>	<b>10 846 864</b>
Charges des prestations des contrats	6.5	-10 838 323	-9 521 260
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	17 934	3 990
Charges financières et de financement	6.7	-604 133	-453 596
Charges de gestion	6.8	-493 292	-498 758
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>		<b>-11 917 814</b>	<b>-10 469 625</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>384 340</b>	<b>377 240</b>
Autres produits et charges opérationnels		-430	-548
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>383 910</b>	<b>376 692</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 733	1 490
Impôt sur les résultats	6.9	-124 280	-154 765
Dépréciation des écarts d'acquisition		-1 690	-1 690
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>259 673</b>	<b>221 728</b>
dont part du Groupe		233 661	198 683
dont intérêts minoritaires		26 013	23 045
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		3 873 997	-541 593
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		-3 442 012	486 599
Impôts		-147 967	18 877
<b>ELÉMENTS NON RECYCLABLES</b>			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		-1 617	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>282 401</b>	<b>-36 117</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>542 075</b>	<b>185 611</b>
dont part du Groupe		498 200	163 500
dont intérêts minoritaires		43 875	22 111

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>259 674</b>	<b>221 728</b>
Dotations nettes aux amortissements	31 776	4 636
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-653 026	-252 675
Variation des impôts différés	51 020	-174 111
Dotations nettes aux autres provisions	-4 080	964
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	4 752 205	3 325 152
Variation des frais d'acquisition reportés	-24 013	-1 575
Autres variations	-14 478	-10 387
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires</b>	<b>4 139 403</b>	<b>2 892 005</b>
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	539 030	535 186
Charges liées aux dettes de financement	105 662	65 707
Revenus des placements	-1 797 248	-1 757 697
Dividendes reçus		
<b>Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement</b>	<b>-1 152 556</b>	<b>-1 156 804</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	616 500	380 040
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-20 640	-36 024
<b>Opérations d'exploitation</b>	<b>595 860</b>	<b>344 016</b>
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	3 842 381	2 300 945
Prises de participation dans les entreprises associées	-16 369	-103 096
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-16 369</b>	<b>-103 096</b>
Acquisition / cession d'actions	-211 404	-673 333
Acquisition / cession d'obligations	-4 454 520	-2 372 189
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-1 177 515	-1 229 515
Acquisition / cession d'immobilier de placement	-338 770	26 302
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-5 488	-6 391
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs</b>	<b>-6 187 697</b>	<b>-4 255 126</b>
Revenus des placements	1 797 248	1 757 697
<b>Flux de trésorerie liés aux revenus des placements</b>	<b>1 797 248</b>	<b>1 757 697</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-4 406 817	-2 600 525
Variation des emprunts et titres subordonnés	486 156	337 289
Variation des capitaux propres	6 286	-2 865
Dividendes reçus		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	492 442	334 424
<b>Variation de trésorerie provenant des flux</b>	<b>-71 995</b>	<b>34 843</b>
<b>Solde de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>142 636</b>	<b>107 793</b>
<b>Solde de trésorerie à la clôture</b>	<b>70 641</b>	<b>142 636</b>
(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Réconciliation avec le bilan</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 891	369 514
Soldes de banques créditeurs	-144 250	-226 878
Trésorerie nette	70 641	142 636

# TABLEAU DE VARIATION 2014 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2013	153 649		2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 406
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2013 corrigés	153 649		2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 406
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					284 019	284 019	266 155	17 864
Résultat net de l'exercice			259 674			259 674	233 661	26 013
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			259 674		284 019	543 693	499 816	43 877
Fonds d'établissement	3 889					3 889	3 889	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre								
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles				-95 250	-8 653	-103 903	-103 903	
Autres variations			-365		-1 120	-1 485	-3 833	2 348
Capitaux propres au 31 décembre 2014	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 631

# TABLEAU DE VARIATION 2013 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2012	148 936		2 115 645	241 000	220 624	2 726 205	2 431 966	294 238
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs			-1 824		172	-1 652	-1 652	
Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigés	148 936		2 113 821	241 000	220 796	2 724 553	2 430 314	294 238
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-36 117	-36 117	-35 232	-885
Résultat net de l'exercice			221 728			221 728	198 683	23 045
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			221 728		-36 117	185 611	163 451	22 160
Fonds d'établissement	4 713					4 713	4 713	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			-7 576			-7 576	-14 584	7 008
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					-8 828	-8 828	-8 828	
Autres variations			-3 282		3 282			
Capitaux propres au 31 décembre 2013	153 649		2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 406

# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Actifs incorporels	25 359	29 634	1 643	2 310	9 241	9 563	15 125	15 747	51 367	57 254
Placements "Actifs généraux"	54 385 640	46 049 444	270 134	196 394	6 168 490	5 450 040	2 070 298	1 122 179	62 894 561	52 818 057
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 579 001	2 340 092	2 276 293	2 027 980	14 420 904	13 057 768	-	-	19 276 198	17 425 839
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	2 315	3 153	2 315	3 153
<b>Total des placements</b>	<b>56 964 641</b>	<b>48 389 536</b>	<b>2 546 427</b>	<b>2 224 374</b>	<b>20 589 394</b>	<b>18 507 807</b>	<b>2 072 613</b>	<b>1 125 332</b>	<b>82 173 074</b>	<b>70 247 049</b>
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	75 944	72 925	91 036	76 576	50 862	34 492	-	-	217 842	183 992
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	439 123	480 197	53 956	47 752	9 575	2 938	-	-	502 654	530 887
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 883 685	1 689 879	7 680	22 642	281 236	409 729	27 500	48 923	2 200 100	2 171 172
Actifs destinés à la vente	149 234	67 039							149 234	67 039
Eliminations inter-sectorielles	297 004	297 014	(153 899)	(153 899)	(334 664)	(304 663)	191 559	161 548	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>59 834 989</b>	<b>51 026 222</b>	<b>2 546 843</b>	<b>2 219 755</b>	<b>20 605 643</b>	<b>18 659 866</b>	<b>2 306 797</b>	<b>1 351 550</b>	<b>85 294 272</b>	<b>73 257 393</b>

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Capitaux propres	2 461 219	2 161 134	29 179	6 998	357 313	297 233	123 323	109 701	2 971 035	2 575 066
dont résultat de l'exercice	173 514	145 749	11 885	11 116	44 028	38 322	4 233	3 496	233 661	198 683
Intérêts minoritaires	9 279	7 006	37 944	33 239	188 555	156 245	133 853	126 917	369 631	323 407
Dettes de financement	1 515 064	827 996	27 500	27 500	-	-	-	-	1 542 564	855 496
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>3 985 562</b>	<b>2 996 136</b>	<b>94 624</b>	<b>67 737</b>	<b>545 869</b>	<b>453 478</b>	<b>257 176</b>	<b>236 618</b>	<b>4 883 231</b>	<b>3 753 969</b>
Total des passifs relatifs aux contrats	27 086 623	22 190 313	8 000 924	7 296 763	39 258 278	34 791 189	-	-	74 345 825	64 278 265
Instruments dérivés	156 368	135 344	-	-	-	-	-	-	156 368	135 344
Provisions pour risques et charges	8 542	8 285	123	352	9 313	16 882	31 457	27 996	49 435	53 515
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	200 764	179 838	13 936	29 145	300 033	220 012	-	-	514 734	428 995
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	4 712 032	3 956 154	18 346	36 326	363 971	447 024	250 329	167 800	5 344 679	4 607 304
Eliminations inter-sectorielles	23 685 097	21 560 153	(5 581 110)	(5 210 569)	(19 871 821)	(17 268 720)	1 767 834	919 136	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>59 834 989</b>	<b>51 026 222</b>	<b>2 546 843</b>	<b>2 219 755</b>	<b>20 605 643</b>	<b>18 659 865</b>	<b>2 306 797</b>	<b>1 351 550</b>	<b>85 294 272</b>	<b>73 257 393</b>

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.



# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Primes	1 657 398	1 490 531	615 203	657 429	5 593 126	4 601 297	4 169	2 694	7 869 895	6 751 951
Autres produits d'exploitation	33 461	32 295	7 321	5 506	26 198	26 778	15	32	66 995	64 611
Produits financiers	2 220 581	2 055 723	8 714	8 982	226 672	239 201	17 424	17 801	2 473 391	2 321 707
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	821 859	540 423	275 607	144 603	794 407	1 023 384		187	1 891 873	1 708 596
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>	<b>4 733 299</b>	<b>4 118 972</b>	<b>906 845</b>	<b>816 520</b>	<b>6 640 403</b>	<b>5 890 659</b>	<b>21 608</b>	<b>20 713</b>	<b>12 302 154</b>	<b>10 846 864</b>
Charges des prestations des contrats	(2 896 854)	(2 406 427)	(1 054 689)	(973 759)	(6 886 780)	(6 141 074)	-	-	(10 838 323)	(9 521 260)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(1 912)	(2 914)	7 068	19 600	12 779	(12 697)	-	-	17 934	3 990
Charges financières et de financement	(579 962)	(415 933)	(1 904)	(2 075)	(19 906)	(30 064)	(2 362)	(5 523)	(604 133)	(453 596)
Charges de gestion	(236 186)	(261 338)	(30 875)	(28 032)	(208 692)	(195 597)	(17 539)	(13 790)	(493 292)	(498 758)
Eliminations inter-sectorielles	(764 544)	(770 541)	196 037	188 666	566 307	580 914	2 200	961	-	-
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>	<b>(4 479 457)</b>	<b>(3 857 153)</b>	<b>(884 363)</b>	<b>(795 601)</b>	<b>(6 536 292)</b>	<b>(5 798 518)</b>	<b>(17 701)</b>	<b>(18 353)</b>	<b>(11 917 813)</b>	<b>(10 469 625)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>253 842</b>	<b>261 819</b>	<b>22 482</b>	<b>20 920</b>	<b>104 111</b>	<b>92 141</b>	<b>3 907</b>	<b>2 360</b>	<b>384 341</b>	<b>377 240</b>
Autres produits et charges opérationnels	6	19	-	-	4	(13)	(440)	(554)	(431)	(548)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>253 848</b>	<b>261 838</b>	<b>22 482</b>	<b>20 920</b>	<b>104 114</b>	<b>92 127</b>	<b>3 467</b>	<b>1 807</b>	<b>383 910</b>	<b>376 692</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	1 733	1 490	1 733	1 490
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 690)	(1 690)	-	-	-	-	-	-	(1 690)	(1 690)
Impôt sur les résultats	(78 711)	(114 437)	(8 075)	(7 446)	(36 421)	(33 163)	(1 072)	282	(124 280)	(154 765)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>173 447</b>	<b>145 711</b>	<b>14 406</b>	<b>13 473</b>	<b>67 693</b>	<b>58 964</b>	<b>4 128</b>	<b>3 579</b>	<b>259 674</b>	<b>221 728</b>
dont minoritaires	(67)	(38)	2 521	2 357	23 665	20 643	(106)	83	26 013	23 045
dont Groupe	173 514	145 749	11 885	11 116	44 028	38 322	4 233	3 496	233 660	198 683

\* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence à la clientèle d'Arial assurance.

\*\*\* Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.



# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

### 1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le Code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille sous le n°RCS Lille D775 625 635.

Son siège social est situé 32 avenue Emile Zola - Mons-en-Baroeul-59896 Lille Cedex 9.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 avril 2015.

### 1.2. Déclaration de conformité

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2013 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

En complément, sont explicitées ci-après les normes ou révisions de normes qui s'appliqueront prochainement, en distinguant celles approuvées par l'Union européenne et les autres :

- Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur
  - IFRS 9 – Instruments financiers, qui comporte différentes dates de publication dont la dernière au 24 juillet 2014, vise à remplacer IAS 39. La date d'entrée en vigueur de cette norme n'est pas arrêtée à aujourd'hui. Les impacts potentiels liés à l'application de cette norme ne peuvent pas encore être chiffrés.
  - Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Cet amendement vise à préciser les règles de compensation entre actifs et passifs financiers. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du périmètre La Mondiale.

### 1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

### 1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2014 à 1,299 million d'euros toutes taxes comprises.

# comptes consolidés 2014

## 2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. La composition du périmètre de consolidation

	Forme juridique	2014		2013		Méthode de consolidation	Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt		
<b>Activités d'assurance</b>							
La Mondiale <sup>(1)</sup>	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Arial assurance	SA	100,00	82,50	IG	100,00	82,50	IG
La Mondiale Direct	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Europartner - Luxembourg	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
La Mondiale Europa - Luxembourg	SA	N/A	N/A		100,00	65,00	IG
La Mondiale Partenaire	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
Pasiphae	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
<b>Activités financières</b>							
AG2R LA MONDIALE Cash	GIE	67,00	64,76	IG	74,00	71,76	IG
Agicam	SA	23,35	23,35	ME	23,35	23,35	ME
<b>Activités immobilières</b>							
Agecim	SAS	99,88	99,88	IG	100,00	99,88	IG
La Mondiale Actimmo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Balthazar	SCI	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
Ventadour Strategie	SA	N/A	N/A		99,88	99,88	IG
68 Faubourg	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Autres activités</b>							
Aprep	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Groupe	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Grands Crus	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Participations	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG

(1) Entité consolidante du groupe La Mondiale

#### Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

#### Méthode de consolidation

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>OPCVM</b>							
FCP	DNCA EVOLUTIF C FCP	100,00%	100,00%	IG			
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.MONDE SI.	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	ALM DYNAMIC FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TOPALPHA INST.FUND MS FCP 3DEC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	ACLODE FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSS.US EQ.CL.R ROLL UP EUR C.	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00%	100,00%	IG	97,72%	97,72%	IG
FCP	AGMM CREDIT CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND J	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	IG
FCP	AGMM CREDIT J	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	ALM CLASSIC FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	ALM OFFENSIF FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LION FLAMME FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL US EQUITY CL.B USD C.3D	100,00%	100,00%	IG	91,91%	91,91%	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DYNAFLAM FCP	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME FCP	99,99%	99,99%	IG	100,00%	100,00%	
FCP	ODDO RETRAITE PRUDENT A FCP	99,99%	99,99%	IG	NA	NA	IG
SICAV	Russell Invest Company PLC - The World Equity Fund II	99,99%	99,99%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR FCP	99,99%	99,99%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	99,61%	99,61%	IG	100,00%	100,00%	
SICAV	EUROZONE AGRESS.A RETL ACC 3D	99,16%	99,16%	IG	NA	NA	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROP.EQ.R ROLL UP	99,16%	99,16%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	98,90%	98,90%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	IM Russell ICVC - Defensive Assets Fund	98,80%	98,80%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSS.CONTIN.EUR.EQ.CL.C EUR C.	98,66%	98,66%	IG	98,68%	98,68%	IG
SICAV	RUS.CONT.EUR.EQ.CL.R EUR RU C.	98,44%	98,44%	IG	100,00%	100,00%	
FCP	AG2R LA MOND.ACT.E.I.ID FCP 4D	97,62%	97,62%	IG	NA	NA	IG
SICAV	CPR STRATEDIS SI.	95,89%	95,89%	IG	91,98%	91,98%	
FCP	BNP PARIB.FLOR.70 P(C) FCP3DEC	94,83%	94,83%	IG	NA	NA	IG
SICAV	PAN EUROP.EQ.FD CL.F EUR 3DEC	86,56%	86,56%	IG	89,99%	89,99%	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT C1 FCP	70,76%	70,76%	IG	70,05%	70,05%	
SICAV	RUSSEL EM.MKT EQ.CL.J USD C.3D	69,59%	69,59%	IG	NA	NA	IG
SICAV	TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	57,86%	57,86%	IG	57,10%	57,10%	
FCP	ALM ANDRENA FCP	57,74%	57,74%	IG	NA	NA	IG
SICAV	ADELAIDE SI.	56,66%	56,66%	IG	57,50%	57,50%	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE FCP	53,74%	53,74%	IG	53,75%	53,75%	IG
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO C FCP 3DEC	52,75%	52,75%	IG	52,15%	52,15%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERN GROWTH ASSETS FUND	NA	NA		91,80%	91,80%	IG
SICAV	LYXOR QUANTITATIVE FUND ARMA 8 A EUR	NA	NA		90,49%	90,49%	IG
SICAV	SISF JAPANESE OPPORTUNITIES	NA	NA		79,96%	79,96%	IG
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	NA	NA		76,47%	76,47%	IG
FCP	EPARGNE 365	NA	NA		50,89%	50,89%	IG
SICAV	RUS.EURO FIXED INC.CL.B 3DEC	44,26%	44,26%	ME	31,22%	31,22%	ME
SICAV	EUROZ.AGRESS.EQ.B INSTL ACC 3D	38,64%	38,64%	ME	40,31%	40,31%	ME
SICAV	RUSSELL INVESTMENT COMPANY - Russell UK Long Dated Gilt Fund	36,03%	36,03%	ME	NA	NA	ME
SICAV	COMGEST JAPAN SI.4DEC	35,29%	35,29%	ME	42,31%	42,31%	ME

		2014			2013		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	33,49%	33,49%	Méthode de consolidation
SICAV	EUROPEAN SMALL CAP CL.B 3DEC	34,05%	34,05%	ME	NA	NA	ME
SICAV	VEGA COURT TERME SI.	31,92%	31,92%	ME	33,49%	33,49%	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED CL.A DIST.	26,29%	26,29%	ME	NA	NA	ME
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	24,63%	24,63%	ME	24,36%	24,36%	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	24,46%	24,46%	ME	24,46%	24,46%	ME
SICAV	CAPS FDS ASIA OPP.GEC EUR C.3D	21,84%	21,84%	ME	NA	NA	ME
SICAV	OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	21,50%	21,50%	ME	24,37%	24,37%	ME
SICAV	CAPS F.AMERICA OP.GC USD.C.3D	20,33%	20,33%	ME	NA	NA	ME
SICAV	ESSOR EMERGENT SI.	20,28%	20,28%	ME	NA	NA	ME
SICAV	TELEIA PATRIMOINE A/I	NA	NA		48,25%	48,25%	ME
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	NA	NA		22,10%	22,10%	ME

## 2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

### Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, contrôle qui peut prendre diverses formes :

### Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

### Entités sous contrôle conjoint (Co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle ;
- soit une co-entreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la co-entreprise sont alors consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la co-entreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

### Entreprises associées (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon



cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

### **Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières**

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

### **Cas d'exclusion**

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de consolidation si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés.

## **3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **3.1. Évolution du périmètre de consolidation**

#### **Entrées / acquisitions complémentaires :**

Aucune entrée de périmètre ou acquisition n'est à noter sur l'année 2014 pour le périmètre La Mondiale.

#### **Fusions et restructurations :**

Les deux entités luxembourgeoises ont fusionné, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; La Mondiale Europa a absorbé La Mondiale Europartner (structure portant l'essentiel de l'activité au Luxembourg) et a ensuite elle-même été renommée La Mondiale Europartner.

L'année 2014 voit également la fusion des entités de gestion immobilière : la SAS Ventadour et la SAS Agecim : au 1<sup>er</sup> juillet 2014, fusion-absorption de la SAS Agecim dans la SAS Vendadour, ensuite renommée Agecim. Ceci s'inscrit dans le cadre de la

simplification des structures du périmètre et au-delà du groupe AG2R LA MONDIALE.

#### **Sorties :**

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2014.

### **3.2. Création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE**

L'exercice est marqué par la création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour rappel, le groupe fiscal La Mondiale avait été supprimé au 31 décembre 2013, avec les impacts associés sur les comptes 2013.

Au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE, la différence entre les produits d'impôts versés par les membres du groupe d'intégration fiscale, les subventions versées aux membres déficitaires et la charge d'impôt groupe fait l'objet d'une répartition à parts égales entre ses deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

### **3.3. Émission d'une nouvelle dette subordonnée**

En décembre 2014 a eu lieu l'émission d'une nouvelle dette subordonnée à durée indéterminée pour un montant de 768 M€ par La Mondiale. Elle résulte à la fois d'une opération d'échange de dettes existantes pour un montant total de 268M€ et de nouvelles souscriptions pour un montant de 500 M€. Plus précisément, l'échange concerne 140,5 M€ de dette datée et 95,3 M€ de dette perpétuelle et a donné lieu à 268 M€ de nouvelle dette. L'encours de 768 M€ est à durée indéterminée, émis au pair en date du 17 décembre 2014, dont la première option de remboursement est le 17 décembre 2025. Il portera un taux d'intérêt de 5,05% jusqu'au 17 décembre 2025. Par la suite, pour chaque période successive de cinq ans, le taux annuel fixé sera égal au taux de référence interbancaire cinq ans constaté en début de période augmenté d'une marge de 5,05% par an.

### **3.4. Événements significatifs postérieurs à la clôture**

#### **3.4.1. Processus d'identification des événements**

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

### **3.4.2. Événements postérieurs à la clôture Evolution des minoritaires/Accord entre La Mondiale et AEGON**

La Mondiale et Aegon ont conclu, fin novembre, un accord sur l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'Aegon dans La Mondiale Participations. L'opération valorise La Mondiale Participations à 1,0 milliard d'euros. Une fois celle-ci réalisée, La Mondiale détiendra 100 % de La Mondiale Participations. La transaction sera effective en 2015 ; par conséquent, il n'y a pas de modifications des pourcentages de détention et d'intérêt sur le sujet au 31 décembre 2014. Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et le 9 avril 2015, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES**

### **4.1. Les principes et méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et des interprétations de l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2014, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

### **4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation**

#### **4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux**

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En

application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

#### **4.2.2. Conversion**

##### **Transactions libellées en devises**

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

##### **Comptes des activités à l'étranger**

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

#### **4.2.3. Écarts d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré

lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

En ce qui concerne les opérations de regroupements entre entités des périmètres La Mondiale et AG2R, elles s'analysent, au niveau du périmètre la Mondiale, compte tenu de l'existence de la SGAM AG2R LA MONDIALE, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3. La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable et il y a imputation des écarts d'acquisition sur les fonds propres.

#### 4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

#### 4.2.5. Actifs financiers

##### Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
  - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
  - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres

de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distinguent les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données). Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix. Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus

importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

## Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

## Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

### 4.2.6. Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de

ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, La Mondiale applique désormais la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

#### **4.2.7. Dépréciation des placements**

**Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

**Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente.**

À chaque date d'arrêt des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument).

Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

**Instruments de capitaux propres disponibles à la vente**

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des

actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

#### **Actifs immobiliers**

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

#### **4.2.8. Instruments dérivés**

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

#### **4.2.9. Frais d'acquisition reportés**

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis

que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39. Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmrisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmrisées.

#### 4.2.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

#### 4.2.11. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat.

#### 4.2.12. Dettes perpétuelles

Les titres super-subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres

super-subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres.

Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

#### 4.2.13. Passifs techniques et financiers

##### Classification des contrats

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin



de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier. Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

#### **Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire**

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales. Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal Officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises

à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué. Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

#### **Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire**

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

#### **4.2.14. Test de suffisance des passifs**

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2014 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

#### **4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination**

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

#### **4.2.16. Plus et moins-values de cessions intra-groupe**

Les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

#### **4.2.17. Participation aux bénéfices**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

#### **4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet**

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins-value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de La Mondiale.

Lorsque La Mondiale est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

#### **4.2.19. Impôts différés**

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012- article 66, La Mondiale a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2014 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6%. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

#### **4.3. Les retraitements de consolidation Homogénéisation des comptes sociaux**

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie.

#### **Provisions pour dépréciations à caractère durable**

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

#### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.



### **Provisions pour risque d'exigibilité**

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

### **Provisions pour égalisation**

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R 331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

### **Réserve de capitalisation**

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finance 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est pas déductible et la reprise de cette réserve n'est pas taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

### **Impôts différés**

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Les dernières lois de Finances ont engendré une majoration des taux d'impôt sur les sociétés ; celui-ci est passé de 36,10 % à 38 % pour les exercices 2013 à 2015 suite à l'augmentation de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 %.

De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénoueront d'ici fin 2015. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2015) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, le périmètre ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés.

Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

### **Engagements de retraite**

La Mondiale applique la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

Les régimes en place au sein de la Mondiale sont des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. La société d'assurance concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

# comptes consolidés 2014

Les régimes à prestations définies, dont bénéficient les salariés du groupe sont essentiellement les indemnités de fin de carrière. Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels.

L'âge moyen de départ à la retraite est établi par catégorie de personnel, la table de mortalité retenue est la table TF 00/02 et le taux d'actualisation fait référence à un taux de rendement des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie de même maturité que les engagements. Ce taux s'élève à 2 % pour l'exercice 2014.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (correspondant à la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

## Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

## 4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

## Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est désormais établi selon la méthode indirecte.

## 5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623		9 623	-9 623	
Cours Albert 1 <sup>er</sup>	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Olympia	2 891		2 891	2 891		2 891
Prima Epargne	16 910	-6 759	10 151	16 910	-5 069	11 841
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	56 705	-16 382	40 323	56 705	-14 692	42 013

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

### 5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2014 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 073				14 073	-8 605		-834		-9 439	4 635
Logiciels	133 965		2 477	30	136 472	-124 265		-5 900		-130 165	6 307
Autres	333		76	-46	363	-261				-261	102
<b>Total</b>	<b>148 371</b>		<b>2 553</b>	<b>-16</b>	<b>150 908</b>	<b>-133 130</b>		<b>-6 734</b>		<b>-139 864</b>	<b>11 044</b>

2013 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	18 523			-4 450	14 073	-9 881		-893	2 169	-8 605	5 469
Logiciels	131 522	2 360	2 179	-2 096	133 965	-116 573	-1 808	-6 546	662	-124 265	9 700
Autres			46	287	333			-261		-261	72
<b>Total</b>	<b>150 045</b>	<b>2 360</b>	<b>2 225</b>	<b>-6 259</b>	<b>148 371</b>	<b>-126 453</b>	<b>-1 808</b>	<b>-7 700</b>	<b>2 831</b>	<b>-133 130</b>	<b>15 241</b>

### 5.3. Notes sur les placements

#### 5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2014

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	37 057	-146	-16 257		20 654	0,03%	30 648	9 994
Immobilier de placement	2 434 334	-53 476	-179 617		2 201 241	2,68%	2 811 042	609 800
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	124	-		184	308	0,00%		
Obligations	41 399 577	-3 188	-21 131	6 843 449	48 218 708	58,68%		
OPCVM	530 129	-69 877		113 322	573 575	0,70%		
Actions	3 771 702	-618 674		695 317	3 848 345	4,68%		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					40 034	0,05%		
Obligations					1 364 172	1,66%		
OPCVM					2 024 514	2,46%		
Instruments dérivés					410 784	0,50%		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	4 192 546	-318			4 192 228	5,10%		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					<b>62 894 562</b>	<b>76,54%</b>		<b>619 794</b>
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					77 077	0,09%		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					19 199 121	23,36%		
<b>Total des placements représentant les contrats en unités de compte</b>					<b>19 276 198</b>	<b>23,46%</b>		
<b>Total des placements</b>					<b>82 170 760</b>	<b>100,00%</b>		<b>619 794</b>

Les prêts intègrent les avances sur polices.

Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 2,55 milliards d'euros en 2014 contre 2,3 milliards l'année dernière.

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, les SCI La Mondiale Actimmo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, "trading" ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	37 342	-146	-14 998		22 198	0,03%	30 332	8 134
Immobilier de placement	2 191 269	-8 175	-174 160		2 008 935	2,86%	2 577 495	568 560
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	124			160	284	0,00%		
Obligations	37 841 731	-4 334	15 056	2 789 534	40 641 988	57,86%		
OPCVM	457 474	-68 302		118 352	507 524	0,72%		
Actions	3 518 831	-954 475		870 229	3 434 585	4,89%		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					38 981	0,06%		
Obligations					1 053 311	1,50%		
OPCVM					1 451 160	2,07%		
Instruments dérivés					118 335	0,17%		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	3 541 116	-360			3 540 757	5,04%		
Total des placements hors unités de compte					52 818 057	75,19%		576 694
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					71 648	0,10%		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					17 354 191	24,71%		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					17 425 839	24,81%		
Total des placements					70 243 896	100,00%		576 694

### 5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	37 342		-284		37 058
Immobilier de placement	2 191 269	364 503	-121 440		2 434 332
Total	2 228 611	364 503	-121 724		2 471 390

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	36 693	649			37 342
Immobilier de placement	2 297 863	170 344	-276 938		2 191 269
<b>Total</b>	<b>2 334 555</b>	<b>170 993</b>	<b>-276 938</b>		<b>2 228 611</b>

### 5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur. Au 31 décembre 2014, ils s'élèvent à 410 784 milliers d'euros à l'actif et 156 368 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 254 416 milliers d'euros.

En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

#### Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

(en milliers d'euros)	2014		2013	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	3 371 102	-87 248	1 146 161	-44 345
Forwards	1 175 000	320 112	1 075 000	63 216
<b>Instruments dérivés</b>	<b>4 546 102</b>	<b>232 864</b>	<b>2 221 161</b>	<b>18 871</b>

#### Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

(en milliers d'euros)	2014		2013	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	21 552	457 143	-35 880
Forwards				
<b>Instruments dérivés</b>	<b>457 143</b>	<b>21 552</b>	<b>457 143</b>	<b>-35 880</b>

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

# comptes consolidés 2014

## 5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

### Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2014	2013	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	134 587	111 762	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	2 219	1 965	
<b>Total</b>	<b>136 806</b>	<b>113 727</b>	<b>A</b>

### Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2014	2013	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	36 720	36 743	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire		7	
<b>Total</b>	<b>36 720</b>	<b>36 750</b>	<b>B</b>

Réconciliation avec le solde au bilan	2014	2013	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	44 316	33 515	<b>C</b>
<b>Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>217 842</b>	<b>183 992</b>	<b>A + B + C</b>

## 5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2014	2013
Primes acquises non émises	80 898	77 736
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 247	3 746
Créances nées d'opérations de réassurance	34 976	28 220
Participation bénéficiaire différée active	384 533	421 185
<b>Total</b>	<b>502 654</b>	<b>530 887</b>

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

### 5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2014	2013
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	-	-
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	384 533	421 185
<b>Total</b>	<b>384 533</b>	<b>421 185</b>

### 5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2014	2013
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	68 234	31 660
Personnel	1 094	1 430
Autres créances	159 367	55 950
- Provisions pour dépréciation	-4 167	-2 062
<b>Total</b>	<b>224 528</b>	<b>86 978</b>

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

### 5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Valeur brute	85 715	82 736
Amortissements	-62 800	-60 076
<b>Valeur nette</b>	<b>22 915</b>	<b>22 660</b>

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

# comptes consolidés 2014

## 5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2014	2013
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	778 723	777 941
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	142 821	147 208
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	142 821	147 208
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats		
Amortissements de la période	137 193	164 114
Intérêts capitalisés	18 384	17 689
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-118 809	-146 426
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
Valeur nette au 31 décembre	802 735	778 723

(\*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1,25 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat, au 1er janvier 2014.

## 5.9. Impôts différés

### 5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Impôts différés actif	133 493	133 378
Impôts différés passif	686 545	489 389
Incidence nette	-553 052	-356 011
Inscrite à l'actif du bilan	733	1 657
Inscrite au passif du bilan	553 785	357 668

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal SGAM AG2R La Mondiale. En présentation bilan, les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.



## 5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2014		2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	22 162	16 602	16 280	16 486
<b>Retraitements :</b>				
• Frais d'acquisition reportés		266 263		256 285
• Provisions techniques	88 090	79 375	88 090	63 239
• Opérations intra-groupe	11 781	-2 069	11 781	-3 472
• Réserve de capitalisation				
• Réévaluation des placements	8 513	288 584	14 334	128 594
• Ecart d'évaluation		20 183		20 472
• Autres retraitements	1 108	15 770	1 055	5 947
• Compensations	-130 921	-130 922	-129 883	-129 884
<b>Incidence nette</b>	<b>733</b>	<b>553 785</b>	<b>1 657</b>	<b>357 668</b>
	-553 052		-356 011	

Les montants figurant sur la ligne "compensations" correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

## 5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire.

(en milliers d'euros)	Echéance	2014	2013
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	Durée indéterminée (avec option de rachat exerçable à tout moment)	27 500	27 500
Titres subordonnés à durée indéterminée $\beta$	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables $\delta$	2044	191 236	331 700
Titres subordonnés à durée indéterminée $\epsilon$	Durée indéterminée	494 193	435 067
Titres subordonnés à durée indéterminée $\phi$	Durée indéterminée	768 405	na
<b>Total</b>		<b>1 542 565</b>	<b>855 497</b>

### 5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2014
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	EURIBOR 3 mois + 1,75% pour 22 500 KE EURIBOR 3 mois + 5,00% pour 5 000 KE	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés remboursables $\beta$	EURIBOR 3 mois + 2,87%	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	EURIBOR 3 mois + 2,70%	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	95,18%
Titres subordonnés à durée indéterminée $\delta$	6,75%	EuroNext Paris	XS0919410828	118,76%
Titres subordonnés à durée indéterminée $\epsilon$	7,625%	EuroNext Paris	XS0919401751	108,88%
Titres subordonnés à durée indéterminée $\phi$	5,05%	EuroNext Paris	XS1155697243	99,96%

# comptes consolidés 2014

## 5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

### 5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

#### Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2014	2013	
Provisions mathématiques	23 846 291	22 872 797	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	125 135	117 224	
Autres provisions	3 246	924	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	23 974 672	22 990 945	<b>A</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	5 888 179	5 403 339	<b>B</b>
<b>Total</b>	<b>29 862 851</b>	<b>28 394 284</b>	

#### Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2014	2013	
Provisions mathématiques	23 581 683	20 437 841	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	22 713	16 456	
Autres provisions	2 201	1 876	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	23 606 597	20 456 173	<b>C</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	-	<b>D</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	23 606 597	20 456 173	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	9 575 736	8 091 209	<b>E</b>
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 660 220	3 753 440	<b>F</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	13 235 956	11 844 649	
<b>Total</b>	<b>36 842 553</b>	<b>32 300 822</b>	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2014	2013	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci-dessus	47 581 269	43 447 118	<b>A + C + D</b>
Participation aux bénéfices sociale	876 996	716 088	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	48 458 265	44 163 206	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	19 124 135	17 247 988	<b>B + E + F</b>

L'agrégat "Participation aux bénéfices" intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

### 5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2014 et 2013 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 Assurance, IFRS 4 Investissement et IAS 39 Investissement).

2014

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2014	1	28 394 290	28 547 365	3 753 440	60 695 095
Primes	a	2 272 328	5 598 171	87 950	7 958 449
Prestations	b	1 741 552	2 269 656	213 021	4 224 228
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 146 821	1 196 258	301 677	2 644 757
Résultat technique et autres	d	381 921	40 001	15 825	437 746
Transferts	e	181 555	121 071	-302 625	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g	-8 665	29 108	48 624	69 067
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2014	2	29 862 856	33 182 316	3 660 221	66 705 392

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

2014

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2014	1	113 726	36 743		150 470
Primes cédées	a	57 757	1 095		58 852
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	32 563	1 118		33 681
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	2 113			2 113
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2014	2	136 808	36 720		173 528

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

2013

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2013	1	27 142 385	24 763 018	3 010 881	54 916 284
Primes	a	2 018 221	4 731 027	110 486	6 859 733
Prestations	b	1 773 942	2 088 510	228 405	4 090 857
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 331 195	1 357 861	208 928	2 897 983
Résultat technique et autres	d	249 732	171 779	12 314	433 824
Transferts	e	-84 872	-18 135	-21 943	-124 950
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	10 212		667 209	677 421
Variations de change	g	822	-26 116	18 598	-6 696
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2013	2	28 394 290	28 547 365	3 753 440	60 695 095

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2013	1	218 959	36 763		255 723
Primes cédées	a	66 050	1 126		67 177
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	33 766	1 016		34 783
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	17 311	130		17 441
Transferts	e	-122 355			-122 355
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	2 150			2 150
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2013	2	113 726	36 743		150 470

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

## 5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2014	2013
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	427 881	79 196
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	6 335 544	2 787 875
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
<b>Total</b>	<b>6 763 425</b>	<b>2 867 071</b>

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

## 5.13. Provisions pour risques et charges

### 5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2014	2013
Provisions pour engagements sociaux	26 243	24 031
Provisions pour litiges	14 366	20 650
Provisions à caractère financier	8 246	8 262
Autres provisions pour risques et charges	580	573
<b>Total</b>	<b>49 435</b>	<b>53 516</b>

### 5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2014	20 650	8 262	573
Dotations de l'exercice	2 677		573
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-8 481	-16	-566
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-480		
Autres mouvements de l'exercice			
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>14 366</b>	<b>8 246</b>	<b>580</b>

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

### 5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

#### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Droits des salariés calculés sur la base de :	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Age de liquidation taux plein, selon génération.	Age de liquidation taux plein, selon génération.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,50 % et 1,70 %	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 2,50 % et 3 %
Taux de charges sociales	Administratif : 61,07 %, autres salariés : 51,14 %	Administratif : 59,68 %, autres salariés : 48,58 %
Taux d'actualisation	2,0%	3,3%
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/14	31/12/13

#### Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2014	2013
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	32 609	31 306
Intérêts sur actualisation	1 161	1 011
Coût des services rendus de la période	1 998	1 805
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction		
Prestations servies	-2 022	-2 393
Ajustements des droits acquis	1 913	422
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	2 122	459
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	37 781	32 609
Juste valeur des actifs à l'ouverture	8 835	9 394
Rendement attendu des actifs	262	243
Cotisations	1 341	652
Prestations servies	-680	-1 955
Ajustements des droits acquis	1 621	
Cessions, acquisitions		
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	160	500
Juste valeur des actifs à la clôture	11 538	8 835

# comptes consolidés 2014

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2014	2013
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	37 781	32 609
Juste valeur des actifs de clôture	11 538	8 835
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite		256
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	26 243	24 030
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 998	1 805
Intérêts sur actualisation	1 161	1 011
Rendement attendu des actifs de couverture	262	233
Ajustements des droits acquis	-2 646	-1 005
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	517	95
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	768	1 673
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	1445	-172

## 5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2014	2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	457 678	361 423
Dettes nées d'opérations de réassurance	57 056	67 572
<b>Total</b>	<b>514 734</b>	<b>428 995</b>

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

## 5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2014	2013
Dépôts et cautionnements reçus	15 944	15 135
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	75 594	132 928
Personnel	35 169	34 955
Autres dettes	4 373 801	3 653 864
<b>Total</b>	<b>4 500 508</b>	<b>3 836 882</b>

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

Le poste "autres dettes" comprend 3 564 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2014.

## 5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	2 600	3 414
Engagements sur titres (nantissements)	361 052	188 506
Autres engagement donnés	12 631	15 925
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	76 021	60 944
Engagements sur titres (nantissements)	114 324	120 310
Autres engagements reçus	139 254	150 116

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées.

## 6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2014	2013
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	
Primes de l'assurance vie	5 326 338	2 538 316	-	7 864 654	6 746 936
Primes de l'assurance non vie	1 072	-	-	1 072	2 320
Variation des provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	4 169	-	-	4 169	2 694
<b>Total</b>	<b>5 331 579</b>	<b>2 538 316</b>		<b>7 869 895</b>	<b>6 751 951</b>

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

### 6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Subventions liées aux majorations légales de rentes	12 963	13 487
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	22 361	18 952
Autres produits	31 671	32 172
<b>Total</b>	<b>66 995</b>	<b>64 611</b>

La ligne "Autres produits" comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

### 6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcôte décôte sur obligations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Placements immobiliers	131 244	154 204	63 622	23 506			194 866
Valeurs mobilières et prêts	1 833 433	1 732 148	379 786	364 595	65 306	47 253	2 278 525	2 143 996
Placements financiers hors unités de compte	1 964 677	1 886 352	443 408	388 101	65 306	47 253	2 473 391	2 321 707

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de -8 millions d'euros, dont 201 millions d'euros de plus value et -209 millions d'euros de moins value.

# comptes consolidés 2014

## 6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement ACAV relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2014	2013
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	388 302	-15 115
Ajustement ACAV	1 267 087	1 425 599
Variation de dépréciation	236 484	298 112
<b>Total</b>	<b>1 891 873</b>	<b>1 708 596</b>

## 6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2014	2013
Charge des sinistres	-3 991 605	-3 922 433
Charge des provisions d'assurance *	-4 603 927	-3 807 924
Participation des assurés aux résultats	-2 242 791	-1 790 903
<b>Total</b>	<b>-10 838 323</b>	<b>-9 521 260</b>

\* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

## 6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2014	2013
Primes cédées	-71 971	-469 914
Cession de charges de sinistres	39 648	428 719
Cession de provisions techniques	-284 648	8 891
Commissions reçues des réassureurs	22 166	25 395
Participation aux résultats cédée	312 835	10 863
Résultat financier	-96	36
<b>Charge nette de réassurance</b>	<b>17 934</b>	<b>3 990</b>

## 6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements/Étalement de la surcôte décôte sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Placements immobiliers	-29 197	-32 821	-220	-20 631	-35 102	-43 872			-64 519	-97 324
Valeurs mobilières et prêts	-19 724	-21 776	-324 939	-189 413	-89 310	-79 279	-105 641	-65 804	-539 614	-356 272
<b>Placements financiers hors unités de compte</b>	<b>-48 921</b>	<b>-54 597</b>	<b>-325 159</b>	<b>-210 044</b>	<b>-124 412</b>	<b>-123 151</b>	<b>-105 641</b>	<b>-65 804</b>	<b>-604 133</b>	<b>-453 596</b>

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décôte comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 57,6 millions d'euros de charges de financement en 2014 contre 42,8 en 2013.



## 6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2014	2013
Frais d'acquisition des contrats	-239 328	-250 930
Frais d'administration	-220 217	-233 980
Autres charges techniques	-33 747	-13 848
<b>Total</b>	<b>-493 292</b>	<b>-498 758</b>

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

## 6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

### 6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2014	2013
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	-73 262	-325 716
Retraitement d'impôts différés	-51 018	170 951
<b>Total</b>	<b>-124 280</b>	<b>-154 765</b>

Un groupe fiscal a été constitué entre SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales filiales détenues à plus de 95 %.

### 6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2014	2013
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	-73 262	-325 716
impôts différés sur différences temporaires	5 814	193 390
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-9 977	-2 271
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-16 136	-10 053
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-17 844	-7 769
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation	-11 256	
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	-1 620	-2 346
<b>Total des retraitements d'impôts différés</b>	<b>-51 018</b>	<b>170 951</b>
<b>Total</b>	<b>-124 280</b>	<b>-154 765</b>

### 6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat avant impôt	383 953	376 492
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-132 195	-129 626
Différences permanentes	-591	-7405
Différences de taux	1 597	804
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	2 196	4 328
Crédits d'impôts	7 782	4 177
Incidences du report variable		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	-3 729	-28 040
Autres	660	997
<b>charge d'impôt effective au compte de résultat</b>	<b>-124 280</b>	<b>-154 765</b>

# comptes consolidés 2014

La rubrique "différence entre le taux théorique et le taux réel" inclut en 2013 l'impact lié à la taxation des plus-values internes suite à la rupture du groupe fiscal constitué par La Mondiale.

## 6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2014 s'élève à 2 899 personnes. Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 26,2 millions d'euros à fin 2014

## 6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé, les partenaires tels qu'AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

### 6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

en milliers d'euros

2014	Arial	La Mondiale Europartner	La Mondiale Europa	La Mondiale Participations	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	37 944	24 793		133 781	9 273	163 794	46	369 631
2013	Arial	La Mondiale Europartner	La Mondiale Europa	La Mondiale Participations	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	33 239	14 677	1 180	126 891	7 000	140 378	43	323 407

### 6.11.2. Solidarité financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale au niveau de ses comptes consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100% sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à La Mondiale ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le conseil d'administration SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale cèdera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R La Mondiale pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titre subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

### 6.11.3. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

Arial assurance effectue des opérations de réassurance avec AG2R Prévoyance.

### 6.11.4. Prestation de service

Les sociétés AGICAM, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agecim effectue une prestation de gestion immobilière pour La Mondiale et les sociétés immobilières du périmètre.

### 6.11.5. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Prévoyance.

### 6.11.6. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2014, suite à la création en 2008 de la SGAM AG2R LA MONDIALE et à la mise en place d'un Comité de direction unique à ce nouveau groupe, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux du groupe AG2R LA MONDIALE ont été de 7 344 milliers d'euros, pour 6 813 milliers d'euros en 2013. Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 458 milliers d'euros en 2014 et de 460 milliers d'euros en 2013.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de Direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts. Ce régime prévoit le versement d'une retraite complémentaire au profit des membres du Comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de Direction. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 1,40 % - salarié 0,60 % et Tranche B : employeur 2 % - salarié 2 %)
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence.

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite

et 65 ans, à hauteur de 70% du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

## 7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

### 7.1. Risque d'assurance

#### 7.1.1. Termes et conditions des contrats Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

#### Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste en le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

#### Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

#### Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

## Description des principales garanties accordées

**Les contrats d'épargne en euros** se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

## Les contrats d'épargne en unités de compte

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

**Les contrats de retraite** se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

**Les contrats de risque ou de prévoyance** santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

### 7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la Direction générale

et les Directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

### 7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

**Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste en :

- des couvertures de premier rang :
  - couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
  - couverture non-proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs.
- des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe)
- des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.)

**Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes :** la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

**Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.**

### Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au Comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la Direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la Direction de

la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (Direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par La Mondiale avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

#### **7.1.4. Maitrise des risques d'assurance**

La gestion des risques d'assurance est assurée par la Direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du Comité actif-passif. Le Comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités, Direction des investissements et du financement, comptabilité Groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le Comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le Comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice

2014 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité II).

## **7.2. Risques financiers**

### **7.2.1. Définition des risques financiers**

#### **Risque de marché**

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des

risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

### Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

### Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

### 7.2.2. Maitrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des Comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la Mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces Comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la Mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter. Dans le cadre de la gestion actif-passif, le Comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les Comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- les Comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- les Comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- le Comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions, rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- le Comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence,...)

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF). En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

## 7.3. Risques opérationnels

### 7.3.1. Définition des risques opérationnels

La Mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La Direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des Directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la Direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des Directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui



assurent un rôle d'interface entre la Direction des risques opérationnels, leurs Directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadéquate (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des

responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

### 7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivant font l'objet d'une vigilance particulière :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFSA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

### 7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

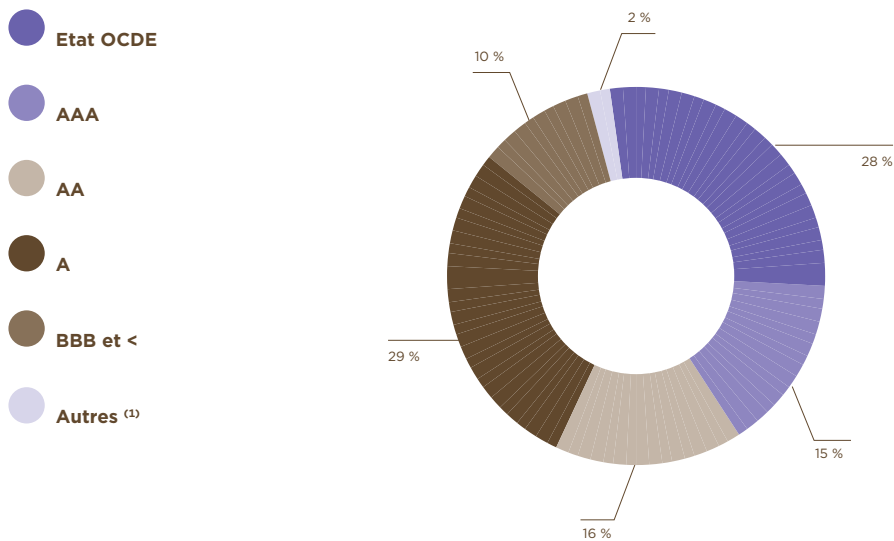
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui sert de référence pour cette présentation.

## 7.4.1. Risque de crédit des obligations

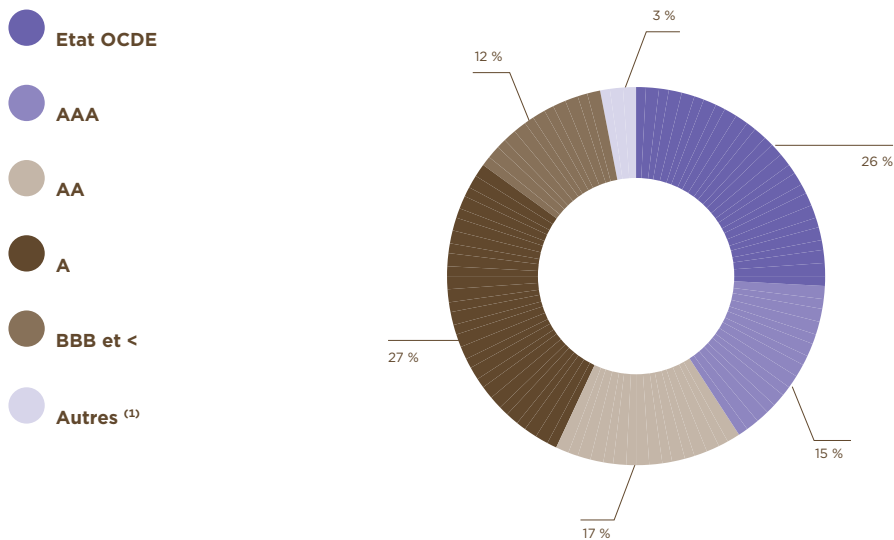
Obligations disponibles à la vente	2014			2013		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	28%	28%	9,44	26%	26%	9,17
AAA	15%	43%	6,45	15%	41%	6,93
AA	16%	59%	6,08	16%	58%	5,84
A	29%	88%	5,81	27%	85%	5,45
BBB et <	10%	98%	3,98	12%	97%	3,93
Autres (1)	2%	100%	4,80	3%	100%	1,77
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>6,77</b>	<b>100%</b>		<b>6,43</b>

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2014



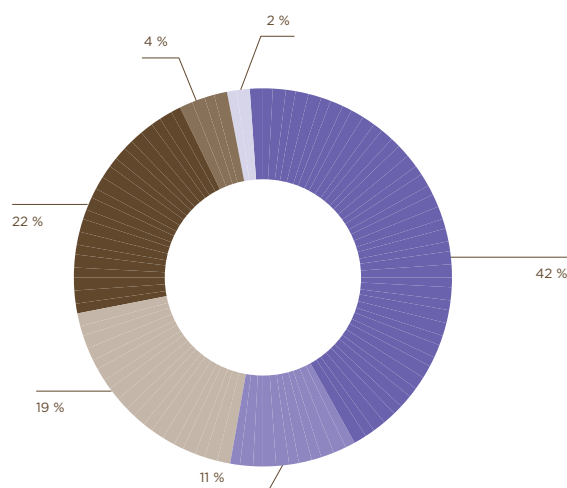
2013



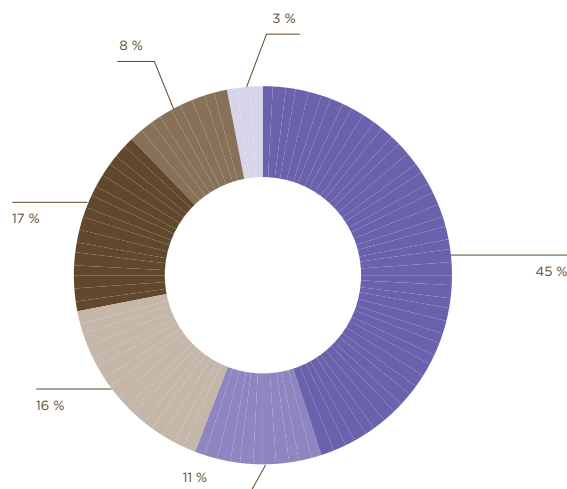


Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	2014			2013		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	42%	42%	4,35	45%	45%	5,22
AAA	11%	53%	6,63	11%	57%	8,95
AA	19%	72%	7,12	16%	73%	8,22
A	22%	94%	5,77	16%	89%	5,67
BBB ET <	4%	98%	0,15	8%	97%	4,73
Non noté	2%	100%	7,45	3%	100%	5,25
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>5,31</b>	<b>100%</b>		<b>6,16</b>

### 2014



### 2013



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 48 219 millions d'euros en 2014 alors que ce montant s'élevait à 40 642 millions d'euros en 2013. Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 1 364 millions d'euros en 2014 contre 1 053 millions d'euros l'année précédente. La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées BBB ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,17% du total).

# comptes consolidés 2014

## 7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2014	2013
AA	19%	3%
A	81%	97%
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

### Réassurance au 31/12/2014

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	2 218	-172	2 030	-	16
AA	45 553	185	6 430	6 892	32 415
A	93 079	-2 145	8 747	77 363	4 824
BBB	76 993	-340	36 720	30 069	9 863
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>217 842</b>	<b>-2 472</b>	<b>53 928</b>	<b>114 324</b>	<b>47 118</b>

### Réassurance au 31/12/2013

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	-	-	-	-	-
AA	14 240	-8	7 986	7 506	-1 261
A	99 433	-1 800	9 319	31 393	56 921
BBB	70 320	-7 265	36 743	81 411	-55 099
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>183 993</b>	<b>-9 073</b>	<b>54 049</b>	<b>120 310</b>	<b>561</b>

## 7.5. Risque de marché

### 7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au	Valeur au
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans	bilan 2014	bilan 2013
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 684 162	1 668 331	2 437 084	2 254 146	3 633 683	36 662 480	48 339 886	40 274 674
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 684 162	1 668 331	2 437 084	2 254 146	3 633 683	36 662 480	48 339 886	40 274 674
Obligations (taux variable)	201 800	302 825	62 265	167 388	32 804	475 912	1 242 993	1 260 626
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	160 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	201 800	302 825	62 265	167 388	32 804	475 912	1 242 993	1 420 626
OPCVM obligations disponibles à la vente						77 164	77 164	64 347
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 519 534	1 519 534	848 677
<b>Total des actifs financiers exposés au risque de taux</b>	<b>1 885 962</b>	<b>1 971 156</b>	<b>2 499 348</b>	<b>2 421 534</b>	<b>3 666 487</b>	<b>38 735 090</b>	<b>51 179 578</b>	<b>42 608 323</b>
Dettes de financement						1 453 835	1 453 835	766 767
Passifs financiers exposés au risque de prix						1 453 835	1 453 835	766 767
Dettes de financement						88 730	88 730	88 730
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						88 730	88 730	88 730
<b>Total des passifs financiers exposés au risque de taux</b>						<b>1 542 565</b>	<b>1 542 565</b>	<b>855 497</b>

### 7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	2 159 584	1 945 149	1 519 680	1 386 658	169 046	102 778	35		3 848 345	3 434 585
OPCVM actions disponibles à la vente	376 989	277 018	110 204	160 055	3 185		6 032	6 103	496 410	443 176
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	375 758	484 417	129 222	118 066					504 979	602 483
<b>Total</b>	<b>2 912 330</b>	<b>2 706 584</b>	<b>1 759 105</b>	<b>1 664 779</b>	<b>172 231</b>	<b>102 778</b>	<b>6 068</b>	<b>6 103</b>	<b>4 849 734</b>	<b>4 480 243</b>

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

# comptes consolidés 2014

## 7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers  
au risque de change

(en milliers d'euros)	2014		2013	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	404 495	333 164	141 469	102 581
Actifs financiers libellés en Yen	4 607 100	31 723	-	-
Actifs financiers libellés en GBP	505 718	649 272	273 256	327 764
Actifs financiers libellés en CHF	502 863	418 216	370 471	301 784
Actifs financiers libellés en autres devises		10 236		
<b>Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)</b>		<b>1 442 611</b>		<b>732 129</b>
Actifs financiers libellés en USD	145 727	120 029	313 956	227 652
Actifs financiers libellés en Yen	2 781 847	19 155	475 018	3 282
Actifs financiers libellés en GBP	1 202	1 543	610 058	488 517
Actifs financiers libellés en autres devises	-	-		63 289
<b>Total des placements financiers en unités de compte</b>		<b>140 727</b>		<b>782 740</b>

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

## 7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions ( +/- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2014			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20%
Impact sur les capitaux propres	-228 199	218 725	-67 069	67 069
Impact sur le résultat	-6 207	6 705	-7 344	7 344

(en milliers d'euros)	2013			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20%
Impact sur les capitaux propres	-178 493	195 342	-63 497	63 497
Impact sur le résultat	-4 082	4 856	-10 530	10 530

## 7.6. Échéanciers

### 7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Echéancier des notionnels au 31/12/2014					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	852 833	499 564	682 472	116 500	608 632	1 068 244
Forwards	0	0	0	0	0	1 175 000
<b>Total</b>	<b>852 833</b>	<b>499 564</b>	<b>682 472</b>	<b>116 500</b>	<b>608 632</b>	<b>2 243 244</b>

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle		Juste valeur	
	2014	2013	2014	2013
Swaps de taux	3 828 245	1 603 304	-65 696	-80 225
Forwards	1 175 000	1 075 000	320 112	63 216
<b>Total</b>	<b>5 003 245</b>	<b>2 678 304</b>	<b>254 416</b>	<b>-17 009</b>

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

### 7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte. Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2014			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	24 760 347	4 413 895	29 174 242	62%
Non rachetables, transférables	6 652 166	3 510 064	10 162 230	21%
Non rachetables, non transférables	-	8 058 343	8 058 343	17%
<b>Total</b>	<b>31 412 513</b>	<b>15 982 301</b>	<b>47 394 815</b>	<b>100%</b>

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 797 124	244 575	174 946	183 001	195 962	194 300	7 028 528	23 818 436
Contrats d'investissement IFRS 4	23 539 348	5 413	150	752	431	892	29 394	23 576 379
Contrats d'investissement IAS 39	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>39 336 472</b>	<b>249 987</b>	<b>175 096</b>	<b>183 753</b>	<b>196 393</b>	<b>195 192</b>	<b>7 057 922</b>	<b>47 394 815</b>

# comptes consolidés 2014

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2014

Total des passifs en euros présenté	47 394 815
Participation aux bénéfices sociale	876 996
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	186 454
	<b>48 458 265</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

2014

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	13 082 231	1 676 225	14 758 456	77%
Non rachetables, transférables	2 685 983	1 613 760	4 299 743	22%
Non rachetables, non transférables	-	65 937	65 937	0%
<b>Total</b>	<b>15 768 214</b>	<b>3 355 922</b>	<b>19 124 135</b>	<b>100%</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 822 242	54 944	4 828	566	5 548	-	51	5 888 179
Contrats d'investissement IFRS 4	9 575 736	-	-	-	-	-	-	9 575 736
Contrats d'investissement IAS 39	3 660 220	-	-	-	-	-	-	3 660 220
<b>Total</b>	<b>19 058 199</b>	<b>54 944</b>	<b>4 828</b>	<b>566</b>	<b>5 548</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>19 124 135</b>

Passifs en euros  
(en milliers d'euros)

2013

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	22 381 112	4 128 261	26 509 372	61%
Non rachetables, transférables	5 741 880	3 230 975	8 972 854	21%
Non rachetables, non transférables	-	7 817 298	7 817 298	18%
<b>Total</b>	<b>28 122 991</b>	<b>15 176 533</b>	<b>43 299 524</b>	<b>100%</b>

Passifs en euros  
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 062 003	256 988	179 808	182 113	203 680	209 595	6 772 259	22 866 444
Contrats d'investissement IFRS 4	20 420 223	4 654	1 169	146	733	434	5 721	20 433 080
Contrats d'investissement IAS 39	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>35 482 226</b>	<b>261 642</b>	<b>180 977</b>	<b>182 259</b>	<b>204 412</b>	<b>210 029</b>	<b>6 777 980</b>	<b>43 299 524</b>

## Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2013

Total des passifs en euros présenté	43 299 524
Participation aux bénéfices sociale	716 088
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	147 596
	44 163 208

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

2013

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	11 643 121	1 698 526	13 341 647	77%
Non rachetables, transférables	2 392 653	1 425 745	3 818 398	22%
Non rachetables, non transférables	-	87 943	87 943	1%
<b>Total</b>	<b>14 035 774</b>	<b>3 212 214</b>	<b>17 247 988</b>	<b>100%</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

## Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 315 394	65 726	12 758	4 078	5 266	95	20	5 403 338
Contrats d'investissement IFRS 4	8 091 209	-	-	-	-	-	-	8 091 209
Contrats d'investissement IAS 39	3 753 441	-	-	-	-	-	-	3 753 441
<b>Total</b>	<b>17 160 045</b>	<b>65 726</b>	<b>12 758</b>	<b>4 078</b>	<b>5 266</b>	<b>95</b>	<b>20</b>	<b>17 247 988</b>

# comptes consolidés 2014

## 7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2014	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	<b>43 312 837</b>	25 738 155	17 574 682	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	<b>32 037 359</b>	30 013 438	1 613 136	410 784
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	<b>406 442</b>	318 062	88 380	
<b>Total</b>	<b>75 756 637</b>	56 069 655	19 276 198	410 784

(en milliers d'euros)	Total 2013	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	<b>36 120 344</b>	20 465 509	15 654 836	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	<b>28 292 753</b>	26 475 362	1 699 056	118 335
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	<b>258 909</b>	186 962	71 947	
<b>Total</b>	<b>64 672 007</b>	47 127 833	17 425 839	118 335



9

# COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE  
AUX COMPTES SOCIAUX, LE RÉSULTAT  
TECHNIQUE PAR CATÉGORIES, LE TABLEAU  
DES FILIALES ET PARTICIPATIONS,  
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES, L'ÉTAT RÉCAPITULATIF  
DES PLACEMENTS

---



# SOMMAIRE

## *LES COMPTES SOCIAUX* 112

**BILAN**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**  
**TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

## *L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX* 116

**1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**  
**2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**  
**3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**  
**4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN**  
**5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**  
**6. AUTRES INFORMATIONS**  
**7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ**

## *LE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES* 142

## *LE TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS* 144

## *LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* 146

## *L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS* 162

# BILAN

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Actifs incorporels</b>	4. 1.a	<b>42 814</b>	<b>46 569</b>
<b>Placements</b>	4. 1.b	<b>48 675 662</b>	<b>44 206 655</b>
Terrains et constructions		2 779 329	2 543 627
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		851 207	825 708
Autres placements		45 045 126	40 837 320
Créances sur dépôts espèces auprès des cédantes			
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	4.1.c	<b>2 448 301</b>	<b>2 197 977</b>
<b>Total des placements</b>		<b>51 123 963</b>	<b>46 404 632</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>		<b>75 701</b>	<b>72 643</b>
Provisions d'assurance vie		37 941	38 021
Provisions sinistres (vie)		35 541	32 657
Provisions techniques des contrats en unités de compte		2 219	1 965
<b>Créances</b>	4. 3	<b>319 607</b>	<b>206 958</b>
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>81 863</b>	<b>74 741</b>
Primes acquises non émises		36 111	36 574
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		45 753	38 167
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>29 832</b>	<b>10 180</b>
<b>Autres créances</b>		<b>207 912</b>	<b>122 036</b>
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		50 001	18 793
Débiteurs divers		157 911	103 243
<b>Autres actifs</b>		<b>1 812 901</b>	<b>978 548</b>
Actifs corporels d'exploitation		401	360
Comptes courants et caisse		1 812 500	978 188
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>1 069 061</b>	<b>1 011 467</b>
Intérêts et loyers acquis non échus		786 148	769 383
Frais d'acquisition reportés	3. 1.5	28 777	33 686
Autres comptes de régularisation		254 136	208 398
<b>Total de l'actif</b>		<b>54 444 047</b>	<b>48 720 817</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds d'établissement	4. 4	157 538	153 649
Primes liées au capital social		1 690	1 690
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		923 007	868 672
Autres réserves		579 211	578 468
Report à nouveau		-224 350	-97 110
Résultat de l'exercice		5 738	-126 498
Ecart résultant de changement de méthodes		-9 754	-9 754
<b>Totaux des capitaux propres</b>	4. 5	<b>1 433 738</b>	<b>1 369 776</b>
<b>Passifs subordonnés</b>			
	4. 6	<b>1 660 814</b>	<b>1 068 996</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>			
		<b>44 201 244</b>	<b>40 055 104</b>
Provisions d'assurance vie	5. 6.c	43 370 692	39 375 764
Provisions pour sinistres (vie)		102 072	88 861
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)		726 983	589 189
Provision pour égalisation			
Autres provisions techniques (vie)		1 497	1 290
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		<b>2 444 796</b>	<b>2 194 581</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4. 8.a	<b>7 805</b>	<b>7 825</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>40 929</b>	<b>40 952</b>
<b>Autres dettes</b>	4. 3	<b>4 271 250</b>	<b>3 706 372</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		190 233	164 285
Dettes nées d'opérations de réassurance		53 721	44 365
Dettes envers les établissements de crédit		133 458	12 028
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		3 326 924	3 109 340
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		20 039	76 445
Créanciers divers		546 875	299 909
<b>Comptes de régularisation passif</b>	4. 8.b	<b>383 471</b>	<b>277 211</b>
<b>Total du passif</b>		<b>54 444 047</b>	<b>48 720 817</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en milliers d'euros)	Notes	2014		2013	
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes brutes</b>	5. 6.a	<b>6 681 558</b>	<b>27 143</b>	<b>6 654 415</b>	<b>5 843 410</b>
<b>Produits des placements</b>	5. 1	<b>2 374 571</b>		<b>2 374 571</b>	<b>2 143 895</b>
Revenus des placements		1 731 321		1 731 321	1 633 110
Autres produits de placements		301 182		301 182	171 027
Profits provenant de la réalisation de placements		338 455		338 455	324 197
Reprise sur la réserve de capitalisation		3 613		3 613	15 561
<b>Ajustement ACAV (plus-values)</b>		<b>197 930</b>		<b>197 930</b>	<b>261 015</b>
<b>Autres produits techniques</b>		<b>32 943</b>		<b>32 943</b>	<b>31 651</b>
<b>Charges des sinistres</b>		<b>3 128 614</b>	<b>15 662</b>	<b>3 112 952</b>	<b>3 153 162</b>
Prestations et frais payés		3 109 608	12 777	3 096 831	3 149 192
Frais de règlement prestations		5 795		5 795	6 079
Charges des provisions pour sinistres		13 211	2 884	10 326	-2 109
<b>Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>		<b>3 622 641</b>	<b>174</b>	<b>3 622 467</b>	<b>2 813 430</b>
Provisions d'assurance vie		3 372 426	-80	3 372 506	2 538 247
Provisions sur contrats en unités de compte		250 215	254	249 961	275 407
Autres provisions techniques				0	-225
<b>Participation aux résultats</b>	5. 6.e	<b>1 489 878</b>		<b>1 489 878</b>	<b>1 330 208</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>		<b>258 387</b>	<b>9 525</b>	<b>248 862</b>	<b>263 954</b>
Frais d'acquisition		188 225		188 225	201 280
Frais d'administration		70 163		70 163	72 691
Commissions reçues des réassureurs			9 525	-9 525	-10 018
<b>Charges des placements</b>	5. 1	<b>762 566</b>		<b>762 566</b>	<b>578 430</b>
Frais externes de gestion des placements et intérêts		177 594		177 594	100 468
Frais internes de gestion des placements		6 062		6 062	5 296
Autres charges de placements		163 809		163 809	194 524
Pertes provenant de la réalisation de placements		323 517		323 517	205 137
Dotation à la réserve de capitalisation		91 584		91 584	73 005
<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>		<b>1 128</b>		<b>1 128</b>	<b>408</b>
<b>Autres charges techniques</b>		<b>20 243</b>		<b>20 243</b>	<b>5 064</b>
<b>Produits des placements transférés</b>		<b>17 410</b>		<b>17 410</b>	<b>18 292</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		<b>-13 865</b>	<b>1 782</b>	<b>-15 647</b>	<b>117 024</b>

### COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		<b>-15 647</b>	<b>117 024</b>
<b>Produits des placements alloués</b>		<b>17 410</b>	<b>18 292</b>
<b>Autres produits non techniques</b>		<b>34 808</b>	<b>27 765</b>
<b>Autres charges non techniques</b>		<b>1 373</b>	<b>5 915</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Produits exceptionnels		0	0
Charges exceptionnelles			
<b>Intéressement des salariés</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	5. 5	<b>29 459</b>	<b>283 664</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 738</b>	<b>-126 498</b>

# TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Engagements reçus (1)</b>	4.9	<b>4 777 646</b>	<b>3 875 947</b>
<b>Engagements donnés (1)</b>	4.9	<b>30 672 082</b>	<b>26 560 264</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		61 097	49 720
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		28 260 919	25 514 872
Autres engagements donnés		2 350 066	995 672
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		<b>38 979</b>	<b>37 288</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>			
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :			
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégie de rendement			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :			
- opérations sur un marché de gré à gré			
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et notamment :			
- risque de taux d'intérêt			
- risque de change			
- risque actions			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :			
- contrats d'échange			
- contrats de garantie ou de taux d'intérêt			
- contrats à terme			
- options			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :			
- de 0 à 1 an			
- de 1 à 5 ans			
- plus de 5 ans			
(1) dont instruments financiers à terme			

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2014

---

## 1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Elle est agréée par le Ministère de l'économie et des finances pour les branches :

- 20 - assurance vie et décès ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement.

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Dans la perspective de l'entrée en vigueur des normes Solvabilité II et afin de renforcer ses fonds propres, La Mondiale a conduit en 2014 une opération sur ses titres de dettes émis. Après approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) du 25 novembre 2014 et les pouvoirs donnés par son Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2014, La Mondiale a mené une double opération consistant à proposer :
  - d'échanger une partie de ses dettes existantes contre une nouvelle dette perpétuelle ;
  - d'augmenter le montant de dettes subordonnées par un complément d'émission de 500 M€.

A l'issue de l'opération menée fin 2014, ont été apportés à l'échange :

- 140,5 M€ de la dette datée, donnant lieu à 168,9 M€ de nouvelle dette ;
- 95,3 M€ de la dette perpétuelle, donnant lieu à 99,5 M€ de nouvelle dette.

La nouvelle émission est une dette subordonnée à durée indéterminée, émise au pair en date du 17 décembre 2014, dont la première option de remboursement est le 17 décembre 2025. Son encours est de 768,4 M€. Elle portera un taux d'intérêt de 5,05% jusqu'au 17 décembre 2025.

Cette opération d'échange de dettes s'est soldée par la constatation d'une charge financière chez La Mondiale de 32,7 M€



• Au 1er janvier 2014, un nouveau groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué : La Mondiale calcule et comptabilise désormais ses impôts comme si elle était seule et les reverse à SGAM AG2R LA MONDIALE.

Au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE, la différence entre les produits d'impôts versés par les membres du groupe d'intégration fiscale, les subventions versées aux membres déficitaires et la charge d'impôt groupe fait l'objet d'une répartition à parts égales entre ses deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

Les modalités de ce nouveau groupe fiscal sont détaillées au paragraphe 3.2.4. de la présente annexe.

La mise en place de ce groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2014 a entraîné la rupture, au 31 décembre 2013, du groupe fiscal antérieurement constitué avec La Mondiale et ses filiales immobilières.

Les conséquences de la rupture de ce groupe fiscal se sont traduites par l'imposition immédiate des plus-values différées dans les comptes sociaux de La Mondiale au 31 décembre 2013, ce qui a eu pour conséquence financière un paiement anticipé de l'impôt correspondant. Il a donc été décidé qu'AG2R Prévoyance, principale bénéficiaire des effets positifs de l'intégration fiscale, consentirait à La Mondiale une indemnité destinée à compenser le préjudice correspondant à la perte du rendement de cette trésorerie immédiatement décaissée, par réallocation du produit de l'économie d'impôt annuelle réallouée par SGAM AG2R LA MONDIALE.

### 3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 30 avril 1983. Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux des entreprises d'assurance. Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros.

### 3.1. Postes de bilan

#### 3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de conception (cas des logiciels).

Les règles d'amortissement ont été définies comme suit

- développements informatiques : les coûts internes et externes de développements informatiques de projets individualisés sont immobilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie prévisible du projet qui est généralement de 3 à 5 ans;

- mode d'amortissement : le matériel informatique, antérieurement amorti en dégressif sur 4 ans est depuis 2005 amorti en linéaire sur 3 ou 4 ans.

Les actifs incorporels comprennent également les mali techniques constatés suite aux fusions-absorptions, conformément au règlement CRC n° 2004-01 s'appliquant depuis le 1er janvier 2005 aux opérations de fusions, scissions, apports partiels d'actifs et confusion de patrimoine.

Les mali subissent une dépréciation lorsque la valeur de réalisation d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, les mali sont réduits à due concurrence.

Les mali relatifs aux fusions des sociétés immobilières sont présentés dans l'état détaillé des placements en correction des valeurs brutes (ils s'ajoutent ligne à ligne à la valeur de chaque actif sous-jacent).

# comptes sociaux 2014

## 3.1.2. Placements

### 3.1.2.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

La réglementation sur la valorisation des actifs (règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06) a été appliquée à compter du 1er janvier 2005.

#### Placements Immobiliers

La société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti et a procédé à la valorisation de ce changement de méthode au 1er janvier 2005 en constatant l'ajustement des amortissements antérieurs par capitaux propres.

Outre les grands principes imposés par le règlement CRC n° 2002-10, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA. Son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- habitation et bureaux pré 1945 ;
- habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur » ;
- immeubles de grande hauteur ;
- entrepôts.

Le prix de revient des constructions a été ventilé entre 4 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA :

- le gros œuvre ;
- le clos couvert ;
- les corps d'état techniques ;
- les corps d'état architecturaux.

Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFSA :

Composants	Habitations et bureaux Pré 1945		Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH		Immeubles IGH			
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements		Bureaux IGH	
	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P
Gros œuvre	120	65%	80	65%	80	65%	70	40%
Clos couvert	35	10%	30	10%	30	10%	30	30%
Corps d'état techniques	25	15%	25	15%	25	15%	25	25%
Corps d'état architecturaux	15	10%	15	10%	15	10%	15	5%

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient du composant « gros oeuvre ».

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'ACPR. Ces expertises sont actualisées annuellement.

#### Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

#### Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres. Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 332-20-1 du Code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers) ;
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêt des comptes, qui est retenue comme référence.

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

### Placements en devises

S'agissant d'opérations non significatives conformément à l'article R341-7 du Code des assurances, les titres en devises font l'objet d'une comptabilisation en euros dans les comptes de La Mondiale. La contre-valeur en euros des titres en devises fait l'objet d'un ajustement à chaque arrêté en fonction de l'évolution du taux de change des devises concernées, ainsi que des provisions pour dépréciation le cas échéant. Conformément à l'avis CNC n°2007-02 du 4 mai 2007, l'écart de change ainsi déterminé est comptabilisé en résultat. Par ailleurs les titres en devises font l'objet d'une couverture de change consistant en achats et ventes à terme de devises. Ces achats et ventes à terme sont constatés en engagements hors bilan et l'écart de conversion au cours de clôture de ces engagements est comptabilisé en écart de change.

### Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation, déterminée conformément aux contrats auxquels ils se rapportent. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

### Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

### Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste "Autres placements".

#### 3.1.2.2. Provisions

##### Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, les moins values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

Par ailleurs, en cas de dévalorisation supérieure à 50 % entre la valeur nette et la valeur de réalisation pendant 6 mois consécutifs, une analyse financière écrite est réalisée par la Direction des Investissements, analyse qui confirmera ou non le risque de crédit sur le titre et la comptabilisation d'une provision pour risques.

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, le calcul du provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20 est conditionné à l'intention de détention du titre :

- jusqu'à maturité : les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et correspondent à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels;
- jusqu'à un horizon de détention du titre : dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

### **Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.**

Conformément aux dispositions comptables définies aux articles R 331-3 et R 332-20 du Code des assurances doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la différence entre la valeur comptable nette

de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP).

- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

### **1 - Détermination de la valeur de référence**

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

**Les actifs immobiliers** sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état détaillé des placements.

**Les actions et titres assimilés** sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;  
Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de

réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

## **2 - Détermination de la provision pour dépréciation durable**

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable. Lors de la première application de cette méthode, les provisions pour dépréciation au 1er janvier 1995 ont été imputées sur les capitaux propres conformément à l'avis CNC n° 95/07. Depuis cette date, les dotations et reprises sont enregistrées par le compte de résultat.

Les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée. Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du

portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

### **3.1.3. Autres Actifs**

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;
- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;
- agencements :
  - biens en propriété :
    - nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;
    - remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.
  - biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

### **3.1.4. Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En matière d'assurance vie la question du délai de règlement clients (ou souscripteurs) ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Un processus de relance puis de mise en demeure est en place ; cependant le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire ; l'absence de paiement des primes entraîne soit la non couverture du risque soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

### **3.1.5. Comptes de régularisation**

#### **Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats produits dans l'exercice ont été inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement linéaire calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 332-35 du Code des assurances, La Mondiale a limité le montant des «frais d'acquisition reportés» à l'écart de zillmèrisation des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

## Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

### 3.1.6. Fonds propres

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1er janvier 2004, selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003 relative à la détermination des passifs, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

### 3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

#### Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :

- pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;
- pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1er août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques prévus aux contrats.

Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour les contrats en cours de constitution avec sorties en rentes obligatoires, La Mondiale a terminé son effort de renforcement des provisions sur l'intégralité du portefeuille : la totalité de l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives est provisionné au 31 décembre

de l'exercice 2014.

Il a été tenu compte dans la détermination des provisions mathématiques de l'impact de la réforme des retraites :

- en totalité pour les assurés nés en 1951 ainsi que pour les contrats résiliés avant la date de promulgation de la loi;
- avec un étalement linéaire sur 5 ans à compter de 2011 pour les autres contrats.

#### Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

#### Provision pour participation aux excédents

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 331-9 du Code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

#### Provision pour aléas financiers

L'article A 331-2 du Code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif, les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'arrêté du 23 décembre 2008.

#### Provision pour risque d'exigibilité

L'article R 331-3 du Code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances. Elle est constituée lorsque la valeur nette comptable des placements visés inscrite au bilan est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332-20-1 du Code des assurances.

#### Provision globale de gestion

Cette provision est définie par l'article A 331-1 du Code des assurances. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.



Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles. L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash flows disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 80% obligations, et 20% autres actifs (actions et immobiliers).

#### **Provision pour garantie plancher**

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, de par l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50% de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100%.
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

#### **Provisions techniques des contrats en unités de compte**

Les «provisions techniques des contrats en UC» n'intègrent que la part Unités de Compte (UC) des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM. Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

#### **3.1.8. Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

#### **3.1.9. Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

### **3.2 Postes du compte de résultat**

#### **3.2.1 Primes**

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

#### **3.2.2 Produits financiers**

Conformément à l'annexe à l'article A 343-1 (3e alinéa) du Code des assurances, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en «résultat technique vie».

Les produits des placements alloués au «résultat non technique» ont été calculés conformément aux règles définies à l'annexe de l'article A 343-1 précité.

#### **3.2.3 Répartition des charges par destination**

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance impose la répartition des charges par destination. Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance.

La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

#### **3.2.4 Impôts sur les bénéficiaires**

La société La Mondiale fait partie à compter du 1er janvier 2014, du groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE établissant ses comptes en tant qu'entreprise combinante en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Les personnes morales dénuées de capital mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de groupe.

# comptes sociaux 2014

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration. En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôt et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la Sgam, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui lui seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

L'effet de l'impôt sur le résultat imposable au taux d'impôt applicable à la société est enregistré en charge ou en produit selon son sens.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33.1/3% majoré de la contribution sociale de 3.3% et de la contribution exceptionnelle de 10.7%.

### 3.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

### 3.4 Écart de conversion

Les actifs et passifs exprimés en devises, relatifs à des éléments opérationnels et non structurels, enregistrés dans les comptes en contrevalet euros aux cours de transaction, ainsi que les engagements hors bilan liées aux opérations de couverture, sont convertis à la clôture aux taux de change en vigueur au 31 décembre de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat, conformément à l'avis CNC n°2007-2 du 4 mai 2007 et dans le respect des principes définis.

La conversion des engagements hors bilan donne lieu à la comptabilisation d'un écart de conversion au bilan, par la contrepartie du compte de résultat.

### 3.5 Opérations réalisées dans le cadre du plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004, les opérations relatives au PERP sont cantonnées dans un patrimoine d'affectation géré comme un établissement distinct au sein de notre Société. Une «entité» distincte a été créée dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances. Des états financiers distincts sont établis au titre du PERP et présentés au conseil d'administration.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la **provision pour participation aux excédents** enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la **provision pour risque d'exigibilité** doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la **réserve de capitalisation** est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.



## 4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

### 4.1. Évolution des actifs

#### a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2014
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	67 599				67 599
Mali techniques de fusion	45 526				45 526
Immobilisations en cours					
<b>Total</b>	<b>113 983</b>				<b>113 983</b>

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850K€

Les mali techniques de fusion sont ceux relatifs aux fusions-absorptions par La Mondiale de la SCI La Mondiale Foncière au 1er janvier 2005, de la SAS du 12 cours Albert 1er au 1er janvier 2010 et de Prima Epargne au 1er janvier 2011, ce dernier faisant l'objet d'une dépréciation sur 10 ans.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2014
Actifs incorporels	425	71			496
Logiciels	63 479	2 514			65 993
Mali techniques de fusion	3 510	1 170			4 680
Immobilisations en cours					
<b>Total</b>	<b>67 414</b>	<b>3 755</b>			<b>71 169</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>46 569</b>	<b>-3 755</b>			<b>42 814</b>

# comptes sociaux 2014

## b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Remboursements Transferts	Au 31/12/2014
Terrains et constructions	2 478 261	411 100	120 935		2 768 426
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	322 432	9 368			331 800
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	404 811	25 200	4		430 008
Bons, obligations et créances sur ces entreprises	427 500				427 500
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 423 159	4 807 574	4 565 890		3 664 843
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	878 117	926 006	921 047		883 077
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	607 818	4 729 118	4 749 622		587 314
Obligations et autres titres à revenus fixes	33 835 568	5 474 079	899 192	1 042 645	37 367 809
<i>dont obligations de trésorerie</i>	<i>321 529</i>	<i>495 013</i>	<i>315 000</i>	<i>105 013</i>	<i>396 529</i>
Prêts aux entreprises et aux collectivités	117 728	1 864		18 088	101 504
Autres placements	25 474	55 371	57 162		23 683
Titres empruntés et pris en pension	2 300 000	4 160 180	3 910 180		2 550 000
Dépôts d'espèces et cautions	145	71			216
<b>Total</b>	<b>44 821 013</b>	<b>20 599 931</b>	<b>15 224 031</b>	<b>1 060 733</b>	<b>49 136 179</b>
Titres prêtés ou mis en pension (4)	-3 096 585	-13 145 152	-12 928 317		-3 313 420

(1) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne «titres prêtés ou mis en pension» (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste "Terrains et constructions"

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 163 544 K€.

(4) Classés au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes"

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur quatre comptes d'instruments financiers permettant le nantissement au profit de La Mondiale Partenaire, d'Arial assurance, d'AG2R Prévoyance et de La Mondiale Europartner de titres à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 14 468 933 K€, 5 626 932 K€, 144 466 K€ et 5 584 528 K€.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations (1)	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2014
Terrains et constructions	210 816	32 937	14 407		229 346
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
<b>Sous-total Amortissements</b>	<b>210 816</b>	<b>32 937</b>	<b>14 407</b>		<b>229 346</b>
Terrains et constructions	46 250	45 714	412		91 551
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	6 603		303		6 300
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	331 173	691	218 436		113 428
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	17 318	1 693	160		18 852
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 146	1 000	2 146		1 000
Prêts aux entreprises et aux collectivités					
Autres placements	52	2	14		40
<b>Sous-total Provisions</b>	<b>403 542</b>	<b>49 099</b>	<b>221 470</b>		<b>231 171</b>
<b>Total</b>	<b>614 358</b>	<b>82 036</b>	<b>235 877</b>		<b>460 517</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>44 206 655</b>	<b>20 517 894</b>	<b>16 048 887</b>		<b>48 675 662</b>
Titres prêtés ou mis en pension	-3 096 585	-13 145 152	-12 928 317		-3 313 420

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie estimées des biens et les méthodes de calcul des provisions sont décrites dans le chapitre «Principes et méthodes comptables».

La provision pour dépréciation durable sur actions cotées a été dotée en 2014 à hauteur de 691K€.

Par ailleurs des reprises de provisions ont été constatées à hauteur de 218 436 K€, suite à la cession des titres concernés.

### c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2014
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	2 197 977	374 646	124 322		2 448 301
<b>Total</b>	<b>2 197 977</b>	<b>374 646</b>	<b>124 322</b>		<b>2 448 301</b>
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2014
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
<b>Total</b>					
<b>Valeur nette</b>	<b>2 197 977</b>	<b>374 646</b>	<b>124 322</b>		<b>2 448 301</b>

# comptes sociaux 2014

## d) Cumul des placements

<b>Cumul des placements</b>	<b>46 404 632</b>	<b>20 892 540</b>	<b>16 173 209</b>	<b>51 123 963</b>
Titres prêtés ou mis en pension	-3 096 585	-13 145 152	-12 928 317	-3 313 420

Au 31 décembre 2014 les plus-values latentes ressortent à 7 563 296 K€. Les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R.332-19 du Code des assurances et aux instruments financiers correspondant à ces placements s'élèvent à 6 214 944 K€ alors que les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R.332-20 du Code des assurances s'élèvent à 1 008 402 K€. Les plus-values latentes sur les instruments financiers à terme autres que ceux inclus dans les placements relevant de l'article R.332-19 du Code des assurances s'élèvent à 339 950 K€.

## 4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Eléments concernant les entreprises liées et les participations  
(en milliers d'euros)

Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	740 602	21 206
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	327 500	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance	25 441	
Autres créances	17 085	
Disponibilités	1 739 393	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	52 489	
Autres dettes	34 034	
Produits de participation	6 500	
Autres produits financiers	22 269	1 259
Charges financières	5 024	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

### 4.3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 319 607 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 4 271 250 K€, dont 3 313 420 K€ correspondant aux dettes relatives aux titres mis en pensions, dont 1 823 485 K€ à échéance entre 1 et 5 ans. Les autres dettes sont toutes à moins d'un an d'échéance.

### 4.4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 157 538 K€ y compris 75 776 K€ de droits d'adhésion prélevés.

La partie remboursée des emprunts émis en 2005 et 2006 s'élève à 81 000 K€ et s'ajoute à ce poste.

## 4.5. Fonds propres

Fonds propres (en milliers d'euros)	Au 01/01/2014	Variation	Au 31/12/2014
<b>Fonds d'établissement</b>	153 649	3 889	157 538
<b>Primes de fusion</b>	1 690		1 690
<b>Réserve de réévaluation</b>	656		656
<b>Réserves statutaires</b>			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	569 867		569 867
<b>Réserves réglementées</b>			
Réserve de capitalisation	868 672	54 335	923 007
Autres réserves réglementées	93	1	94
Réserve pour fonds de garantie	8 509	741	9 250
Réserve pour remboursement d'emprunts			
<b>Ecart résultant de changement de méthodes</b>	-9 754		-9 754
<b>Report à nouveau</b>	-97 110	-127 240	-224 350
<b>Résultat</b>			
Résultat de l'exercice 2013	-126 498	126 498	
Résultat de l'exercice 2014		5 738	5 738
<b>Total</b>	<b>1 369 776</b>	<b>63 962</b>	<b>1 433 738</b>

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2014 est de 3 889 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 741 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste "Écart résultant de changement de méthodes" comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

## 4.6. Passifs subordonnés

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	1 <sup>o</sup> date de rachat possible	Durée	Nominal	- 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>TSDI 2002</b>	09/12/12	Indéterminée	10 000			10 000
<b>TSDI 2003/2004</b>	14/10/13	Indéterminée	51 230			51 230
<b>TSDI 2005</b>	30/11/15	Indéterminée	91 000			91 000
<b>TSDI 2006</b>	15/11/16	Indéterminée	54 750			54 750
<b>TSDI 2013</b>	23/04/19	Indéterminée	494 193			494 193
<b>TSDI 2014</b>	17/12/25	Indéterminée	768 405			768 405
<b>TSR 2013</b>	25/04/24	Déterminée	191 236			191 236
<b>Total</b>			<b>1 660 814</b>			<b>1 660 814</b>

### Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres émis en 2002 correspondent aux titres émis par la société Prima Epargne qui a été fusionnée dans La Mondiale en 2011. Ces titres, souscrits par AG2R Prévoyance, ont été émis au pair pour un montant total de 10 000 K€ en date du 9 décembre 2002. Ils ont bénéficié pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'État 4,463% augmenté de 2%, ce taux étant désormais variable indexé sur l'Euribor.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2003 et 2004 se décomposaient ainsi à l'origine de leur émission :

- émission d'une première tranche de 175 000 K€ le 14 octobre 2003
- émission d'une deuxième tranche de 25 000 K€ le 21 novembre 2003
- émission d'une troisième tranche de 100 000 K€ en juin 2004

# comptes sociaux 2014

- émission d'une quatrième tranche de 100 000 K€ en juillet 2004

Le 25 avril 2013, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€ et rachetés à hauteur de 17 070 K€, portant ainsi le montant de cette dette à 51 230 K€.

Le taux d'intérêt applicable, fixé à 5,875% jusqu'en 2013, est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % depuis.

Les titres émis en 2006 correspondent à un prêt super subordonné à durée indéterminée d'un montant initial de 200 000 K€, diminué de remboursements successifs par anticipation fin 2006 et début 2007 de 20 % de cet emprunt, soit 40 000 K€ puis 5 % de cet emprunt, soit 10 000 K€ puis soumis à l'échange le 17 décembre 2014 contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 95 250 K€, portant ainsi le montant de la dette résiduelle en regard de l'opération initiale à 54 750 K€.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dus. Il ressort au titre de l'exercice 2014 à 99,89 %.

Les titres émis en 2013 correspondent à des titres subordonnés à durée indéterminée émis en Dollar US pour 600 000 K\$, soit 457 143 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission et 494 193 K€ au taux de conversion du 31 décembre 2014.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 7.625% par an pendant 6 ans (jusqu'au 23 avril 2019, 1ère date de rachat possible). Si le call n'est pas exercé au bout de 6 ans, un nouveau taux est fixé pour les 6 années suivantes sur la base du taux de swap 6 ans en avril 2019 majoré du spread à l'émission. A partir de la 12ème année, le taux est refixé sur les mêmes bases avec une majoration de 100 points de base. Les échéances sont payables en Dollar US.

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été mis en place le 23 avril 2013 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2014 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 494 193 K€ au 31 décembre 2014.

Enfin, les nouveaux titres émis en 2014 s'inscrivent dans le cadre d'une opération d'émissions nouvelles et d'opérations d'échanges sur les dettes existantes.

En effet, en date du 17 décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour 768 405 K€ dont 500 000 K€ au titre de souscriptions nouvelles, 99 458 K€ issus de l'échange à hauteur de 95 250 K€ des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2006 et 168 947 K€ issus de l'échange à hauteur de 140 464 K€ des titres subordonnés remboursables émis en 2013 (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,05 % par an pendant 11 ans (jusqu'au 17 décembre 2025, 1ère date de rachat possible).

## Titres subordonnés remboursables

Le 25 avril 2013 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 6.75% par an jusqu'au 25 avril 2024 (1ère date de rachat possible), puis est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois majoré de 604 points de base.

Le 17 décembre 2014, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 140 464 K€, portant ainsi le montant de la dette sur l'émission de ces titres 2013 à 191 236 K€.

Synthèse des mouvements sur l'exercice 2014 :

Passifs subordonnés par date d'émission initiale (en milliers d'euros)	Durée	Au 01/01/2014	Souscriptions nouvelles	Échange	Écart de conversion	Au 31/12/2014
TSDI 2002	Indéterminée	10 000				10 000
TSDI 2003/2004	Indéterminée	51 230				51 230
TSDI 2005	Indéterminée	91 000				91 000
TSDI 2006	Indéterminée	150 000		-95 250		54 750
TSDI 2013	Indéterminée	435 066			59 127	494 193
TSDI 2014	Indéterminée		500 000	268 405		768 405
TSR 2013	Déterminée	331 700		-140 464		191 236
<b>TOTAL</b>		<b>1 068 996</b>	<b>500 000</b>	<b>32 691</b>	<b>59 127</b>	<b>1 660 814</b>

#### 4. 7. Provisions techniques

##### Provision pour participation aux excédents

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2014, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée. Cette dotation est égale à 96.05 % des revenus financiers nets des charges financières de l'exercice, cette somme étant diminuée de la quote-part des revenus financiers de l'exercice directement affectés à la rémunération des contrats (intérêts crédités et participations bénéficiaires) et de la quote-part des revenus financiers bruts affectés aux participations bénéficiaires des contrats réassurés.

##### Provision pour aléas financiers

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2014.

##### Provision pour risque d'exigibilité

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2014.

##### Provision globale de gestion

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision de gestion calculée au 31 décembre 2014 concerne principalement des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision de gestion constatée dans les comptes 2014 est de 29 638 K€.

#### 4. 8. Autres informations sur le bilan

##### a) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	Total
Valeur comptable au 01/01/2014	1 315		6 500	10	7 825
Dotations de l'exercice					
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	20				20
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées					
Autres mouvements de l'exercice					
Valeur comptable au 31/12/2014	1 295		6 500	10	7 805

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les provisions à caractère financier enregistrent les risques liés à la gestion des actifs de l'entreprise.

##### b) Comptes de régularisation

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 263 921 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swaps pour 109 162 K€.

Le poste «autres comptes de régularisation actif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 245 041 K€.

#### 4. 9. Hors bilan

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation (au sens du Nouveau Plan Comptable Assurance) sont des engagements donnés et se décomposent ainsi :

- 25 680 393 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros ;
- 58 497 K€ correspondant à un engagement donné à Arial assurance en garantie de passifs réassurés.

Les principaux autres engagements correspondent aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 1 479 322 K€, aux swaps sur l'emprunt émis en Dollar US pour 494 193 K€, aux achats forwards pour un montant de 916 614 K€ et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 1 704 414 K€.

Ces engagements figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

## comptes sociaux 2014

Les autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
  - des engagements d'achats de titres pour 5 300 K€;
  - une garantie de financement du programme pluriannuel de la fondation d'entreprise pour 2 500 K€;
  - une garantie pour travaux sur un immeuble de placement pour 100 K€ ;
  - un nantissement de titres en garantie de passifs réassurés pour 289 490 K€.
  - des engagements donnés divers pour 6 435 K€.
- engagements reçus :
  - une garantie d'actif et de passif pour 76 000 K€ reçue d'AG2R Prévoyance suite à l'acquisition par La Mondiale de 50% des parts d'Arial assurance ;
  - une garantie de 37 500 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de l'indemnité à recevoir suite à la perte d'opportunité liée à l'avance de trésorerie effectuée par La Mondiale au titre de l'impôt sur les sociétés suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale ;
  - une garantie de 19 754 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de la cession de créances par celle-ci ;
  - les cautions des locataires pour 15 025 K€ ;
  - des nantissements reçus des réassureurs pour 38 979 K€.

### 4.9.1. Échanges de taux d'intérêts

Les instruments financiers présents dans les engagements hors bilan permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs. Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

#### 4.9.1.1. Les swaps long terme

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.



#### 4.9.1.1. Leur position au 31 décembre 2014 est la suivante :

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
20/03/15	8 000	HBOS 4.875% 03-20/03/15
14/06/15	18 000	CFF TV 14/06/2015
22/02/16	30 000	GECC 3.8175% 22/02/2016
01/08/16	19 000	WACHOVIA 4.375 2016
27/10/16	20 000	GECC 4.125% 27/10/16
15/11/16	47 200	EMPRUNT LM PSSDI 2006 BNP
27/02/17	10 700	MORGAN STANLEY CMS 10A 270217
05/06/17	10 000	CFF TV 050617
25/07/17	30 000	OAT INFLATION
14/02/18	30 000	SG CMS+93BP 14/02/2018
19/02/18	16 500	DEXIMA TV 19/02/2018
20/03/18	30 000	BARCLAYS SUB CMS+80 20/3/2018
07/05/18	28 000	CFCM TV 07/05/2018
27/07/18	10 000	CIE FINANCEMENT FONCIER
12/02/19	19 500	SANTANDER TV 19/02/2019
25/07/19	119 500	OAT INFLATION
24/02/20	32 118	CDC 5,875% 24/02/2020
25/11/20	20 000	CFCM Taux variable
15/12/20	10 000	DEXIMA CMS 10A -0,53% 15/12/2020
15/01/21	27 182	BNP 5% 15/01/2021
15/04/21	42 654	SG 5,20 15/04/2021
17/05/21	10 000	GE TV 170521
02/06/21	30 985	BEI 02/06/2021
21/06/21	10 000	CAISSE FR DE FIN CAFFIL
07/12/21	10 000	JPMORGAN TV 2021
09/03/22	20 000	CITIGROUP TV 22
03/05/22	20 000	BANK OF AMERICA CMS10Y 03/05/22
15/06/22	10 000	INTESA TV 06/2022
12/07/22	15 000	ING BANK TV 12/07/2027
13/09/23	23 711	GECC 4.125% 13/09/2023
15/09/23	69 402	BTP INFLATION
15/04/24	32 946	BPCE SA
20/05/24	19 383	HSBC 6 ½ 05/20/24
20/05/24	19 133	HSBC 6,5% 09-200424
22/06/24	50 000	CAFFIL 2,05% 22/06/2024
25/07/24	50 000	CADES INFLATION
30/10/24	24 950	Crédit Agricole 2,125% 30/10/2024
30/11/24	100 000	Espagne 1,80% inflation 30/11/2024
15/02/25	17 358	Legrand 2025
21/05/26	19 258	CITIGROUP 5,15 05/21/26
15/09/26	35 000	BUONI POLIENNALI DEL TES
26/01/27	6 419	CFF 5.50 26/01/2027
18/03/27	25 677	SNCF 5.375 18/03/2027
01/12/27	20 221	SUSA PARTINER 7,5%27
10/04/28	19 258	GS GROUP 100428
07/12/28	64 182	BEI6%98-2
07/12/28	25 677	RES FER France 5,25% 2028
09/03/29	10 666	CAFFIL 4.68% 9/03/2029
25/07/29	60 000	OAT INFLATION
12/09/29	26 690	Well Fargo 3,5 12/09/2029
25/07/30	45 000	OAT INFLATION 0,70% 2030
25/07/32	30 000	OAT INFLATION
<b>Total</b>	<b>1 512 237</b>	

# comptes sociaux 2014

## 4.9.1.1.2. Principes et méthodes comptables

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

Le montant du compte de régularisation est créditeur de 109 313 K€ au titre des swaps actif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en juillet 2030.

## 4.9.1.2. Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle met donc en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

### 4.9.1.2.1. Au 31 décembre 2014 la position est nulle

## 4.9.1.2.2. Principes et méthodes comptables

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts.

Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

## 4.9.1.3. Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie définie était la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveraient à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale était structurellement plus faible que celle de ses passifs.

Il a été décidé en mars 2015 de céder des positions avant terme. Cette rupture de stratégie n'a pas d'incidence sur les comptes 2014 étant donné la situation de plus-value latente de chaque ligne d'achat à la date du 31 décembre 2014.

### 4.9.1.3.1. Leur position au 31 décembre 2014 est la suivante :

ISIN	Libellé	Contrepartie	Notionnel (en mil- liers)	Engagement	Date départ	Taux achat fixé	Taux spot 31/12/2014	Montant à terme	Ecart entre valorisation 31/12/2014 et montant à terme (1)
FR0010809996	FRTRD 0 25/04/2029	BARCLAYS	100 000	56 330	27/10/15	4.518%	1,001%	56 330	17 706
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	SG	100 000	59 100	27/10/15	3,974%	0,838%	59 100	22 467
FR0010810184	FRTRD 0 25/04/2028	HSBC	100 000	65 303	30/09/15	4.914%	0,793%	65 303	19 494
FR0010809806	FRTRD 0 25/10/2027	HSBC	25 000	8 405	07/06/19	5.108%	1,230%	8 405	6 590
FR0010809400	FRTRD 0 25/10/2027	HSBC	50 000	27 021	07/06/19	5.316%	0,943%	27 021	12 049
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	NATIXIS	100 000	53 700	26/04/16	4,900%	0,838%	53 700	27 684
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	BARCLAYS	100 000	53 690	26/04/16	4,902%	0,838%	53 690	27 715
FR0010810218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	HSBC	100 000	61 424	07/06/19	5.055%	0,838%	61 424	20 950
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	HSBC	50 000	53 487	30/04/19	4.150%	0,965%	53 487	13 733
FR0000571218	FRTR 5 1/2 25/04/2029	SG	100 000	103 658	25/10/16	5,395%	0,722%	100 900	45 026
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	SG	50 000	53 527	30/04/19	4.143%	0,965%	53 527	14 358
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	SG	50 000	55 499	26/08/19	4.319%	0,722%	55 499	11 648
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	BNP	50 000	53 875	13/06/19	4.129%	0,965%	53 875	13 334
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	NATIXIS	50 000	54 000	18/06/19	4.113%	0,965%	54 000	13 156
FR0000571218	FRTR 5 1/2 25/04/2029	NATIXIS	50 000	49 310	18/11/16	6,020%	0,722%	49 310	24 723
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	NATIXIS	50 000	52 263	25/04/17	4.990%	0,722%	52 263	19 042
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	BNP	50 000	56 024	16/01/20	4.442%	0,722%	56 024	10 436
Total (en milliers d'euros)			1 175 000	916 614				913 857	320 113

(1) intégré au tableau n°8 de l'état détaillé des placements

## 4.9.1.3.2. Principes et méthodes comptables

Les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au déboucement de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient des actifs acquis ou vendus. Aucun flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2014.

#### 4.9.1.4. Les autres instruments

4.9.1.4.1. Au 31 décembre 2014, la position est nulle.

#### 4.9.1.4.2. Principes et méthodes comptables

La couverture sur l'Itraxx a donné lieu à la comptabilisation d'une soulte dans un compte de régularisation qui est amortie sur la durée de l'emprunt.

Le montant du compte de régularisation correspondant est débiteur de 151 K€.

L'amortissement annuel est de 151 K€, pendant encore un an.

#### 4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

#### 4.9.3. Couverture du risque de change

Afin de couvrir le risque de change, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également les positions issues de traités de réassurance en devises, ainsi que les dettes émises en dollars par La Mondiale.

#### 4.9.3.1. Swaps en devises

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été souscrits afin de couvrir le risque de change sur l'emprunt de 600 000 K\$ émis figurant au passif (nominal et intérêts).

#### 4.9.3.1.1. Leur position au 31 décembre 2014 est la suivante :

Echéance (en milliers d'euros)	Nominal en devises	Nominal converti au cours à terme	Nominal converti au cours de clôture
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	247 097 K€
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	247 097 K€
Total	600 000 K\$	457 142 K€	494 194 K€

#### 4.9.3.1.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des swaps est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les nominaux de swaps convertis au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

Les intérêts payés sur l'emprunt en cours d'année sont, quant à eux, convertis au taux défini dans le contrat d'échange et comptabilisés dans les charges.

#### 4.9.3.2. Achats et ventes de devises à terme

Des achats et ventes de devises à terme sont conclus afin de couvrir le risque de change lié aux achats et ventes de titres en devises, ainsi qu' au traité de réassurance en devises mis en place avec la société La Mondiale Europartner.

#### 4.9.3.2.1. Leur position au 31 décembre 2014 est la suivante :

Le montant total des engagements à terme s'élève à 1 704 414 K€.

#### 4.9.3.2.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des achats et ventes à terme est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan. L'écart de conversion portant sur les valeurs nominales converties au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

#### 4.9.4. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2014 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

#### 4.9.5. Déqualifications de stratégies

Néant.

# comptes sociaux 2014

## 5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations (1)	2 616		5 144	7 759
Revenus des placements immobiliers			113 091	113 091
Revenus des autres placements (2)	22 269		1 610 144	1 632 413
Autres revenus financiers (3)			279 241	279 241
Profits provenant de la réalisation des placements (4)			342 068	342 068
<b>Charges des participations</b>				
Charges des placements immobiliers	-5 024		-26 362	-31 386
Charges des autres placements			-85 907	-85 907
Autres frais financiers (5)			-163 809	-163 809
Pertes provenant de la réalisation des placements (6)			-415 101	-415 101
<b>Total des produits nets</b>	<b>19 861</b>		<b>1 658 507</b>	<b>1 678 368</b>
Intérêts sur emprunts subordonnés			-66 363	-66 363
<b>Total des produits des placements nets de charges</b>	<b>19 861</b>		<b>1 592 145</b>	<b>1 612 005</b>

(1) Les participations renseignées ici sont les participations au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, y compris les participations immobilières, incluses dans la colonne "autres".

(2) Ce poste comprend une indemnité de 15 500 K€ à recevoir d'AG2R Prévoyance : indemnité liée à la perte d'opportunité consécutive à l'avance de trésorerie effectuée par La Mondiale au titre de l'impôt sur les sociétés suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2013 (conformément à la convention d'indemnisation signée le 28 mai 2014 portant le montant total de l'indemnité, dont le versement est progressif, à 53 000 K€).

(3) Dont reprises de provisions sur titres pour 221 470 K€.

(4) Dont reprise à la réserve de capitalisation pour 3 613 K€.

(5) Les «Autres frais financiers» intègrent notamment :

- des dotations aux amortissements sur différence de remboursement pour 78 716 K€ ;
- des dotations aux amortissements des immeubles pour 32 937 K€ ;
- des dotations aux provisions pour titres pour 48 409 K€.

(6) Dont la dotation à la réserve de capitalisation pour 96 193 K€.

### 5.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

### 5.3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

**a) Charges de personnel, cotisations sociales** \_\_\_\_\_ 39 K€

**b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe** \_\_\_\_\_ 2 658 K€

**c) Autres frais généraux** \_\_\_\_\_ 282 882 K€

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

coûts directs \_\_\_\_\_ 26 270 K€

coûts engagés par les GIE \_\_\_\_\_ 256 135 K€

honoraires de commissaires aux comptes (y compris sur Perp) \_\_\_\_\_ 477 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre «Principes et méthodes comptables» les charges réparties par destination s'élèvent à 290 488 K€ après imputation, sur le poste «Frais d'acquisition», des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs nets de la charge de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 4 909 K€.

Les frais généraux correspondent à hauteur de 256 135 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 26 270 K€ aux coûts engagés directement par la Société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées s'élèvent à 20 612 K€.

#### 5. 4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

#### 5. 5. Impôts sur les sociétés

##### 5.5.1. Charge d'impôt sur les sociétés

En 2014, La Mondiale a enregistré dans ses comptes une charge d'impôts sur les sociétés égale à 34 968 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre des crédits d'impôts à hauteur de 2 758 K€. Les régularisations d'impôts constatées en 2014 au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 249 K€ (charges).

Au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE, la différence entre les produits d'impôts versés par les membres du groupe d'intégration fiscale et la charge d'impôt groupe fait l'objet d'une répartition à parts égales entre ses deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale : à ce titre il a été constaté dans les comptes 2014 de La Mondiale un produit d'impôt de 3 000 K€. La charge nette d'impôts sur les sociétés constatée dans les comptes 2014 de La Mondiale est donc de 29 459 K€.

##### 5.5.2. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En application de la Loi 2012-1510 du 29-12-2012 - article 66, le GIE La Mondiale Groupe a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2014 le CICE. Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 % (4 % en 2013).

Le montant du CICE de 2 680 K€ a été comptabilisé chez le GIE La Mondiale Groupe en déduction des charges du personnel et en contrepartie d'un compte de transfert de charges d'exploitation.

Notre entité, adhérente du GIE La Mondiale Groupe, a bénéficié de ce crédit d'impôt à hauteur de 2 003 K€ qui a été comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie du compte courant de la société tête du Groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE (au bilan)). Ce produit d'impôt n'étant pas imposable, il a été déduit fiscalement pour le calcul du résultat fiscal.

Pour l'exercice 2013, ce crédit d'impôt a été utilisé essentiellement pour le financement de projets informatiques nécessaires au développement des activités du Groupe et pour se préparer aux évolutions des exigences réglementaires liées à ces activités. Des actions de formation ont été engagées également afin d'accompagner ces projets d'évolution significatifs.

Pour le GIE La Mondiale Groupe, le montant des projets informatiques développés dans le cadre du CICE au titre de l'exercice 2013 s'élevait à 3 324 K€ pour un montant de CICE comptabilisé de 1 766 K€.

Ces projets concernent principalement :

- le programme « internet » : Au-delà de la mise à jour des technologies qui sous-tendent les sites internet du Groupe, les projets de ce programme visent à développer de nouveaux services répondant aux standards du marché en améliorant et simplifiant l'information et le parcours. Les coûts relatifs à ce programme s'élevaient à 2 592 K€ ;
- le programme « interlocution client » vise à améliorer la qualité de la relation entre le Groupe et ses clients, quel que soit le canal choisi et à rationaliser le système d'information du Groupe en termes d'outils téléphoniques, de Customer Relationship Management (CRM) ou de traitement des réclamations. Les coûts générés par ce projet étaient de 601 K€ ;
- autres projets liés à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) pour un montant de 131 K€.

#### 5. 6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

##### a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

en France : \_\_\_\_\_ 6 681 558 K€  
dans l'Espace économique européen (hors France) : \_\_\_\_\_ 0 K€  
hors Espace économique européen : \_\_\_\_\_ 0 K€

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner à hauteur respectivement de 2 408 925 K€, 720 873 K€ et 1 901 638 K€, aux termes desquels La Mondiale réassure à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires n'intègre pas les primes issues des transferts de contrats réalisés dans le cadre de "l'amendement Fourgous" à hauteur de 3 327 K€.

##### b) Entrées et sorties de portefeuille

Entrées : néant

Sorties : néant.

# comptes sociaux 2014

## c) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture :	39 375 764 K€
Charges de provisions d'assurance vie :	3 372 426 K€
Intérêts techniques :	386 766 K€
Participation directement incorporée :	6 394 K€
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions :	186 355 K€
Ecart de change :	42 987 K€
À la clôture :	43 370 692 K€

## d) Variation des autres provisions techniques

Néant

## e) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	EXERCICE				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N (1)
<b>A : Participation aux résultats totaux</b>	1 400 257	1 164 128	1 592 099	1 330 208	1 489 878
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 223 942	1 235 643	1 276 964	1 362 160	1 352 084
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	176 315	-71 515	315 135	-31 952	137 794
<b>B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3</b>					
B1 : provisions mathématiques moyennes (2)	12 975 880	14 675 455	15 573 911	16 521 721	16 722 822
B2 : montant minimal de la participation aux résultats	421 680	357 002	443 601	435 389	390 964
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	692 089	477 912	867 946	539 133	706 404
B3a : participation attribuée à des contrats (3) (y compris intérêts techniques)	515 683	549 743	552 573	571 274	568 759
B3b : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	176 406	-71 831	315 372	-32 141	137 645

(1) L'exercice N est l'exercice sous revue.

(2) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

(3) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

## 5. 7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2014 de La Mondiale un produit non technique de 34 802 K€ et une charge non technique de 1 373 K€ correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

## 5. 8. Intéressement

Le personnel appartient au GIE La Mondiale Groupe. L'intéressement est donc comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation La Mondiale; elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. De plus, La Mondiale fait partie de la combinaison des comptes établie au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE.

### b) Solidarité financière

La convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE signée le 16 janvier 2008 définit des liens de solidarité financière importants et durables entre les deux sociétés. Une convention d'affiliation identique a été signée entre AG2R Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE.

Cette convention d'affiliation prévoit le déclenchement de la solidarité financière si une entreprise affiliée, au niveau de ses comptes combinés ou consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles qui s'imposent à elles, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100% sa marge de

solvabilité hors plus-values latentes, ou d'avoir, au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés.

La mise en œuvre de la solidarité financière peut être effectuée :

Par l'affectation à l'entreprise affiliée sous forme de prêt de tout ou partie du fonds d'établissement de la Sgam ;

Par la cession en réassurance des engagements déterminés par la Sgam de l'entreprise affiliée à une autre entreprise .. affiliée qui s'engage à accepter ces cessions ;

Par l'émission par la Sgam d'obligations, titres participatifs ou titres subordonnés.

Les mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire à ce que l'entreprise affiliée aidante ne respecte plus les obligations réglementaires qui s'imposent à elles et en particulier à ce que sa marge de solvabilité hors plus-values latentes passe en dessous de 100% au niveau de ses comptes combinés, consolidés ou sociaux ni à ce que, au niveau de ses comptes sociaux, ses actifs soient insuffisants en représentation de ses engagements réglementés.

Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de réassurance, l'opération d'acceptation ne pourra pas avoir pour conséquence pour l'entreprise affiliée aidante une augmentation du besoin de marge de solvabilité ou une diminution des éléments constitutifs de celle-ci d'un montant de plus de 10% de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De même, dans la cadre de l'émission de titres, le montant des capitaux engagés par l'entreprise affiliée aidante ne pourra pas excéder un montant de plus de 10% de de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De plus, ces deux mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 10% des fonds propres consolidés ou combinés de l'entreprise affiliée aidante.

### c) Informations sur le personnel

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Executive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2014 est de 2 647 personnes. Il demeure une seule personne dans les effectifs de La Mondiale.

Le montant des engagements de La Mondiale en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2014 a été provisionné dans les comptes sociaux à hauteur de 10 K€. Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, une provision a été constituée directement dans les comptes de ces GIE et fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale et comptabilisées sur l'exercice 2014, net des reprises de provision, s'élève à 459 K€.

### d) Evènements post-clôture

Après 12 ans de coopération, Aegon et La Mondiale ont conclu un accord au mois de novembre 2014 sur l'acquisition de la participation de 35 % d'Aegon International B.V. dans La Mondiale Participations. Les conditions de cette cession / acquisition entre Aegon International B.V. et La Mondiale sont fixés dans le contrat signé en date du 23 novembre 2014 prévoyant notamment l'obligation de notification de cette opération auprès de l'ACPR. Cette opération s'est traduite par le transfert par Aegon International B.V. de 4 685 879 actions pour un montant de 350 000K€ versée par La Mondiale en date du 2 mars 2015. A l'issue de cette transaction La Mondiale détient donc à cette date 100% du capital de La Mondiale Participations.

En conséquence, il a été tenu compte de ce prix de transaction pour déterminer la valeur de réalisation retenue dans l'état détaillé des placements de la part des titres que La Mondiale détient dans le capital de La Mondiale Participations au 31 décembre 2014 (75% des parts valorisées à 650 000 K€).

## 7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ

### 7. 1. Tableau récapitulatif des plans gérés

Nom du produit (en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
GERP	Association Hélià
Nombre d'adhérents	14 184
Chiffre d'affaires de l'exercice 2014	41 037 K€
<b>Encours gérés au 31 décembre 2014</b>	
Actif général	221 341 K€
Unités de compte	54 255 K€

## 7.2. Informations détaillées relatives au PERP Mondiale Solutions Retraite

### 7.2.1. Tableau récapitulatif des actifs

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers			
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM			
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)			
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	6 355	6 355	6 355
Obligations et autres titres à revenus fixes	213 071	212 809	246 855
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	54 404	54 404	54 404
<b>Total</b>	<b>273 830</b>	<b>273 568</b>	<b>307 614</b>

### 7.2.2. Détail des engagements

	Perp Mondiale Solutions Retraite
Engagements en euros :	221 341 K€
dont engagements rentes en service :	17 462 K€
Engagements en unités de compte :	54 255 K€
Provision pour Participation aux Excédents :	716 K€
Réserve de capitalisation :	1 497 K€
Provision pour risque d'exigibilité :	0 K€

### 7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2014	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2014	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2014	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2014
13 406	30 739 K€	1 319	10 298 K€	144	397	14 184	41 037 K€

### 7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs

Néant





# RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2014

contrats  
de capitalisationcontrats individuels  
en euros ou devises

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes		38 019	277 658	638 386
2. Charges des prestations	466	14 847	295 170	336 282
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-385	268	-41 858	282 517
4. Ajustement Acav				
A - Solde de souscription	-81	22 904	24 345	19 588
5. Frais d'acquisition		7 647	42 657	72 706
6. Autres charges de gestion nettes		6 593	11 939	14 961
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes		14 240	54 597	87 667
7. Produit net des placements	164	792	164 563	285 352
8. Participation aux résultats *	91	23	196 540	251 372
C - Solde financier	74	769	-31 977	33 980
9. Primes cédées		12 415		195
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		7 199		256
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques				-59
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
13. Commissions reçues des réassureurs		5 059		79
D - Solde de réassurance		-156		81
Résultat technique	-7	9 277	-62 229	-34 018
Hors compte				
14. Montant des rachats			221 957	117 113
15. Int. techniques bruts de l'exercice	91	23	13 760	165 835
16. Prov. techniques brutes à la clôture	3 538	22 229	4 140 465	6 866 194
17. Prov. techniques brutes à l'ouverture	3 832	20 629	3 984 740	6 257 823

\* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance		dommages corporels		Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	Vie	Non vie	contrats individuels	contrats collectifs	
10 744	190 914	23 445	199 814	41 037	5 210 317	-214	38 539	12 897	<b>6 681 558</b>
7 710	300 545	13 959	33 866	6 049	2 082 518	386	27 437	9 379	<b>3 128 614</b>
-1 961	-106 987	25 788	313 171	35 673	3 127 629	1 040	-6 857	-5 191	<b>3 622 848</b>
	974	19 203	171 210	4 119	1 295				<b>196 802</b>
4 995	-1 669	2 900	23 987	3 434	1 466	-1 639	17 959	8 709	<b>126 897</b>
3 970	22 792	3 453	23 786		919	71	6 254	3 970	<b>188 225</b>
988	-611	-2 465	-9 720		30 498		3 304	1 976	<b>57 462</b>
4 958	22 181	988	14 065		31 417	71	9 557	5 946	<b>245 687</b>
239	295 286			7 178	835 051	29	3 807	2 342	<b>1 594 803</b>
	258 378			6 544	776 926		5		<b>1 489 878</b>
239	36 908			634	58 125	29	3 802	2 342	<b>104 925</b>
148	44		649		1 095		12 312	286	<b>27 143</b>
268					1 118		7 149	-328	<b>15 662</b>
9	2		254		-23			-9	<b>174</b>
36	3		273				3 989	87	<b>9 525</b>
164	-39		-121				-1 174	-536	<b>-1 782</b>
441	13 019	1 912	9 800	4 068	28 174	-1 681	11 029	4 569	<b>-15 647</b>
	19 477	13 934	33 376	2 167	1 621 118				<b>2 029 142</b>
	207 019				33		5		<b>386 766</b>
5 182	6 820 460	288 014	2 087 289	277 809	25 969 883	1 311	113 103	50 562	<b>46 646 040</b>
5 990	6 649 893	259 166	1 871 496	235 592	22 788 195		115 678	56 650	<b>42 249 684</b>

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)		adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice
<b>Filiales</b>				
<b>Activités d'assurances</b>				
Arial assurance S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	24 000	165 368
La Mondiale Direct S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	11 900	-1 657
La Mondiale Partenaire S.A.	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	73 413	503 255
<b>Activités immobilières</b>				
SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	107 000	1 146
SARL 68 Faubourg	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	64 290	2 427
SCI La Mondiale Actimmo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	153 010	-6 045
SCI Balthazar	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	47 100	-390
<b>Activités autres qu'assurances et immobilières</b>				
APREP Diffusion S.A.S.	26-30 rue de Montholon	75009 PARIS	375	4 545
GIE AG2R LA MONDIALE Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	76	
La Mondiale Grands Crus S.A.S.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	120 000	-10 212
AGICAM S.A.	14, Rue Auber	75009 PARIS	6 969	-4 528
La Mondiale Participations S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	13 388	349 158
AGECIM	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	40	3 634
<b>Participations</b>				
DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	737	3 671
COFINIMUR I S.A.	10, avenue Georges V	75008 PARIS	48 871	-840
PRIMAVITA S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	-13
S.A.S. CHAMPAGNE JEAN-LOUIS MALARD	23 rue Jeanson	51160 AY	900	-673
OPCI MULTIMARKET S.P.P.I.C.A.V.	173, boulevard Haussmann	75008 PARIS	135 229	-6 014

quote-part de capital détenu (en%) par La Mondiale	valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice	Observations
50,00	151 800		5 626 932	624 485	13 299		
99,99	10 243			7 366	330		
0,01	1		14 468 933	3 123 505	44 058		
0,01	2			2 514	-1 267		
100,00	121 110			7 380	2 590	2 244	
100,00	153 010			3 198	-2 554		
80,00	37 680			740	-345		
100,00	15 193			21 027	1 812		
50,00	38	1 739 393		17 530			
100,00	115 200	3 283		507	-96		
23,35	7 745			77 265	7 230	2 616	
65,00	122 226			20 166	19 687		
100,00	51			6 540	1 264	1 641	
13,24	1 006			11 632	345		
38,50	20 000			9 257	1 601	1 040	
5,88	3			759	-17		
10,00	200			10 278	17		
15,35	20 000			8 406	8 268	1 259	

# RAPPORT DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **ANNUELS**

Exercice clos le **31 décembre 2014**.

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous

portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les provisions pour dépréciation des actifs financiers sont évaluées selon les modalités relatées de la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.  
Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.  
Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.332-19 du code des assurances.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 11 mai 2015

Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

# RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES SUR LES **CONVENTIONS** ET ENGAGEMENTS **RÉGLÉMENTÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2014**.

---

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.225-31 du Code de commerce et R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et R 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions et



engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général AG2R Prévoyance n° FG140057 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale**

Le 16 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général AG2R Prévoyance n° FG140057 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.

**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Traité de réassurance, conclu le 20 février 2014, à effet du 31 décembre 2013, entre AG2R Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale SAM, en qualité de réassureur.

**Modalités :**

Ce traité prévoit notamment :

- La réassurance sur la partie en «Fonds Général» des contrats composant le portefeuille réassuré,
- L'engagement de La Mondiale à hauteur de 100% du portefeuille,
- Le versement à AG2R Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0.15% du passif moyen réassuré ainsi que, d'autre part, d'une participation bénéficiaire.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,65% brut en 2014

**Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général de Isica Prévoyance n° FG14005N entre Isica Prévoyance et La Mondiale et son avenant signé le 9 septembre 2014**

Le 16 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général Isica Prévoyance n° FG14005N entre Isica Prévoyance et La Mondiale.

**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Traité de réassurance, conclu le 20 février 2014, à effet du 1er janvier 2014, entre ISICA Prévoyance, en qualité de cédante, et

La Mondiale SAM, en qualité de réassureur, avec un avenant du 9 septembre 2014 modifiant la commission de réassurance.

**Modalités :**

Ce traité prévoit notamment :

- la réassurance sur la partie en « Fonds Général » des contrats composant le portefeuille réassuré,
- l'engagement de La Mondiale à hauteur de 100% du portefeuille,
- le versement à Isica Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0,12% du passif moyen réassuré ainsi que d'autre part, d'une participation bénéficiaire.

L'avenant signé entre la cédante et le réassureur modifie cette commission, la passant ainsi de 0.12% à 0.15% du passif moyen réassuré.

Compte tenu de la fusion d'Isica Prévoyance dans AG2R Prévoyance en 2014, la Mondiale a enregistré une charge de PB réassurée auprès de AG2R Prévoyance de 3 531 280,93 € au titre de l'exercice 2014.

**Convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre**

Le 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société d'assurance mutuelle a approuvé la convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et les contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre.

**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Cession et gestion des créances d'AG2R Prévoyance correspondant aux cotisations échues, dues au titre de contrats d'assurance santé souscrits par des assurés, à La Mondiale. Chaque trimestre un contrat de cession de créances est conclu en application de cette convention cadre.

**Modalités :**

La convention cadre précise notamment :

- les conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra acquérir le portefeuille de créances initiales et les conditions dans lesquelles le cédant pourra lui céder ;
- les critères d'éligibilité des créances qui pourront être cédées ;

- les modalités de la gestion, du recouvrement et de l'encaissement des créances

L'encours total des créances cédées ne pourra, sauf accord contraire, excéder 100 000 000€. Le prix de cession des créances cédées est égal à 99,5 % de la valeur nominale de celles-ci, diminué d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale à AG2R Prévoyance calculé au taux EONIA +1% de la valeur résiduelle estimée.

Au 31 décembre 2014, le solde du compte de cession de créance s'élève à 79 016 167 €.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES RELEVANT DE L'ARTICLE R.322-57 DU CODE DES ASSURANCES ET DONT L'EXECUTION SE POURSUIT**

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**  
En application des articles L. 225-40 du code de commerce et R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention d'indemnisation conclue entre AG2R Prévoyance et La Mondiale suite à la création d'un groupe fiscal à compter du 1er janvier 2014**

En date du 18 décembre 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention d'indemnisation entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.

**Personne concernée :**  
Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**  
Suite à la rupture du groupe fiscal dont La Mondiale était mère depuis 1988, et à la validation de leur appartenance, à compter du 1er janvier 2014 au groupe fiscal dont la maison mère sera désormais SGAM AG2R LA MONDIALE, une convention d'indemnisation est signée le 28 mai 2014 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.

**Modalités :**  
Cette convention prévoit le versement par AG2R Prévoyance à La Mondiale d'une indemnité annuelle :  
- en cas de préjudice lié à la cessation de son

groupe fiscal et la mise en place d'un nouveau. Cette indemnité correspondra à la totalité de l'économie d'impôt réallouée à AG2R Prévoyance par la Sgam dans la limite d'un plafond global de 53 000 000 €.

Au 31 décembre 2014, l'engagement hors bilan est comptabilisé pour 37 500 000 € dans les comptes de La Mondiale au titre de l'engagement de l'indemnité à recevoir. Par ailleurs, les indemnités comptabilisées en produits financiers sont de 15 500 000 €.

### **Prorogation en 2013 et pour 6 ans des statuts de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, engagement de subvention de 500 000€ par an pendant 6 ans et établissement d'une caution solidaire par La Mondiale au profit de la dite Fondation**

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société d'assurance mutuelle a approuvé les statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE ainsi que la mise en œuvre des formalités nécessaires à l'établissement d'une caution solidaire.

**Personne concernée :**  
Monsieur Pierre Geirnaert

**Nature et objet :**  
La Mondiale s'est engagée à verser 3 000 000 € au titre du programme d'action pluriannuel à réaliser par la Fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas.

**Modalités :**  
Cet engagement garantit le paiement à première demande, au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE, de la somme de 3 000 000 € selon l'échéancier suivant :  
- 500 000 € le 1er semestre 2015 ;  
- 500 000 € le 1er semestre 2016 ;  
- 500 000 € le 1er semestre 2017 ;  
- 500 000 € le 1er semestre 2018 ;  
- 500 000 € le 1er semestre 2019.

Au 31 décembre 2014, un engagement donné de 2 500 000 € est présenté en engagement hors bilan.

### **Souscription par La Mondiale à deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 30 000 000 €**

Le Conseil d'administration de votre société a approuvé, en date du 3 juillet 2013 et 18 décembre 2013, la proposition faite

par l'Assemblée générale de La Mondiale Europartner de souscrire en totalité à l'émission d'une première et d'une deuxième tranche de titres subordonnés à durée indéterminée pour les montants respectivement de 10 000 000 € et 20 000 000 €.

**Personne concernée :**

Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Souscription par La Mondiale à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner

**Modalités :**

1 000 titres de 10 000 € de nominal soit 10 000 000 €

- Taux de référence : Euribor 3M
  - Marge : 500 points de base
  - Date de souscription : 18/09/2013
  - Date de jouissance : 19/09/2013
  - Intérêts courus au 31/12/2013 : 1 431,51 €
  - Intérêts perçus en 2014 : 522 245,75 €
  - Intérêts courus au 31/12/2014 : 1 391,23 €
- Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2014 de 522 205,48 €

2 000 titres de 10 000€ de nominal soit 20 000 000 €

- Taux de référence : Euribor 3M
  - Marge : 500 points de base
  - Date de souscription : 30/12/2013
  - Intérêts courus au 31/12/2013 : 2 863,01 €
  - Intérêts perçus en 2014 : 1 044 491,51€
  - Intérêts courus au 31/12/2014 : 2 782,47 €
- Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2014 de 1 044 410,96 €.

**Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance pour un montant total de 100 000 000€**

Le Conseil d'administration de votre société a, par décision du 30 octobre 2013, autorisé la souscription à l'émission, décidée par le Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance réuni le 26 septembre 2013, d'un montant nominal maximum de 100 000 000 €, représentés par des titres subordonnés remboursables, réalisée en deux tranches dont la première de 60 000 000 €.

**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Souscription par La Mondiale à la totalité des

titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance, d'un montant nominal maximum de 100 000 000 €, réalisé en deux tranches dont la première est de 60 000 000 € et la seconde de 40 000 000 €.

**Modalités :**

- Taux d'intérêt 6.75% les dix premières années puis taux variable à compter de la onzième année (Euribor 3M + marge 6.04%)
  - Date de souscription : 05/11/2013
  - Intérêts courus au 31/12/2013 : 680 547,92 €
  - Intérêts perçus en 2014 : 6 394 931,51 €
  - Intérêts courus au 31/12/2014 : 1 035 616,42 €
- Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2014 de 6 750 000,01 €.

**Avenant n°01.13 au Traité de réassurance FG050054 entre La Mondiale Europartner et La Mondiale**

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société a autorisé le principe de réassurer les contrats en cours de La Mondiale Europartner investis en francs suisses.

**Personne concernée :**

Monsieur Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Cet avenant vient préciser le mécanisme de fonctionnement pour les Fonds réassurés en devises. Le portefeuille Epargne-Retraite des Fonds en francs suisses sera intégré dans le présent traité. Les flux afférents à ce portefeuille se feront dans la devise de référence. Les Fonds en francs suisses seront gérés dans le cadre de l'actif général en euros du réassureur avec une couverture dans la devise, le risque de change étant pris en charge par le réassureur.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général en euros.

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à La Mondiale Europartner des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,40 point et appliquée au passif moyen réassuré.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,51% brut en 2014.

Par ailleurs, La Mondiale a enregistré une charge globale de 11 963 006 € au titre des commissions de réassurance versées en 2014 à La Mondiale Europartner dont 9 581 € relatifs aux contrats en francs suisses.

### **Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 20 000 000€**

Par délibération du 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une tranche de 20 000 000 € correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 11 juillet 2012.

#### **Personne concernée :**

Monsieur Sylvain de Forges

#### **Nature et objet :**

Souscription par La Mondiale à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 20 000 000 €.

#### **Modalités :**

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

### **Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions émises par COFINIMUR**

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de La Mondiale a décidé de souscrire à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR. Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 000 000 €.

#### **Personne concernée :**

Monsieur Serge Fautré

#### **Nature et objet :**

Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR.

#### **Modalités :**

Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52.000.000 €. Au 31 décembre 2014, on compte 208 333

titres pour un montant total de 19 999 968 € (soit un cours unitaire de 96 €).

La rémunération des titres se fait sur la base d'un taux de 5,5%. Le total des intérêts courus non échus comptabilisés en 2014 est de 614 793,54 €.

### **Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 10 000 000 €**

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une première tranche de 10 000 000 € correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

#### **Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges

#### **Nature et objet :**

Souscription par La Mondiale à l'intégralité d'une première tranche de 10 000 000 € correspondant à la totalité des TSDI émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

#### **Modalités :**

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, sont portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de 2014 sont de 522 205 €. Le total des intérêts courus non échus comptabilisés en 2014 est de 1 391,23 €.

### **Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Partenaire auprès de La Mondiale**

**Avenant 02.10 à la convention de réassurance ANJ200153 (Anjou) et PAR200053 (LMP) remplacés par le traité FG11005A à compter du 01/01/2011.**

#### **Personnes concernées :**

Messieurs Patrick Peugeot, André Renaudin et Sylvain de Forges

**Nature et objet :**

Le conseil d'administration de votre société a autorisé le remplacement des deux traités de réassurance PAR200053 et ANJ200153 par le traité FG11005A à compter du 1er janvier 2011.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit qu'aucune commission n'est versée par La Mondiale.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,5% brut en 2014.

La Mondiale versera à La Mondiale Partenaire des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,15 points et appliquée au passif moyen réassuré soit 438 729 708 € au 31 décembre 2014.

La Mondiale alloue la variation des actifs investis pour couvrir les engagements liés aux portefeuilles Eurothématiques (minorés de 0,15%).

Le résultat financier net des portefeuilles Eurothématiques au 31 décembre 2014 est de 17 797 778,34 €.

**Avenants au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale FG200054****Nature et objet :**

Le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

**Modalités :**

En 2008, l'avenant prévoit d'intégrer les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008.

En 2010, l'avenant prévoit d'intégrer le portefeuille Epargne -Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros ».

En 2011, les deux avenants suivants ont été autorisés :

- Le premier avenant (Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit l'intégration du portefeuille Épargne-Retraite en GBP et en USD dans le cadre de la réassurance.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général et les versements de produits

financiers en fonction de ce taux moins 0.40 points et appliqué au passif moyen réassuré. Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,15% du passif moyen réassuré.

- Le deuxième avenant (Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit d'intégrer les portefeuilles Epargne - Retraite Eurothématiques et les Fonds Club 2,3 et 4 dans le cadre de la réassurance. Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,25% du passif moyen réassuré et à 0,565% des encours moyens pour les Fonds Clubs.

Pour les Eurothématiques, le taux sera précisé annuellement par le réassureur.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général. Les produits financiers

correspondent au passif moyen réassuré multiplié par ce taux minoré de 0.30 points

pour les fonds Clubs et 0,15 points pour les Eurothématiques, auxquels s'ajoute le

reversement des variations de valeur des actifs investis en couverture des

engagements sur les Fonds Clubs et les Eurothématiques (minorés des 0.30 et 0,15

points).

Le total de la rémunération financière globale relatif à ces avenants s'élève à 142 593 673 €

au 31 décembre 2014 (dont 4 951 769,53 € pour les Eurothématiques et 118 265,03 €

pour les Fonds Clubs).

**Souscription par La Mondiale à la moitié des TSDI émis par Arial assurance en 2009 pour un montant total de 5 000 000 €****Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

**Nature et objet :**

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 29 décembre 2009.

**Modalités :**

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, ont été portés à parts égales par AG2R Prévoyance et La Mondiale soit 5 000 000 € pour La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 261 104,87 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 dans les comptes de La Mondiale sont de 695,62 €.

**Souscription par La Mondiale à la moitié des trois tranches de TSDI émis par Arial assurance de 2004 à 2006 pour un montant total de 22 500 000 €**

**Première tranche**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004.

**Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 28 décembre 2004.

**Modalités :**

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant de 15 000 000 € dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 147 907,29 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 dans les comptes de La Mondiale sont de 375,62 €.

**Deuxième tranche**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2005.

**Nature et objet :**

Le 6 décembre 2005, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2005.

**Modalités :**

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale

de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 147 907,29 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 dans les comptes de La Mondiale sont de 375,62 €.

**Troisième tranche**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2006.

**Nature et objet :**

Le 11 octobre 2006, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2006.

**Modalités :**

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 147 907,29 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 dans les comptes de La Mondiale sont de 375,62 €.

**Souscription par La Mondiale à l'intégralité des deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Partenaire de 2004 à 2007 pour un montant total de 210 000 000 €**

**Première tranche**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004.

**Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription intégrale par La Mondiale des titres subordonnés à durée indéterminée



émis par La Mondiale Partenaire en date du 28 décembre 2004.

**Modalités :**

Les 11 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 110 000 000 € souscrits intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de 2014 s'élèvent à 2 169 322,06 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 sont de 5 524,11 €.

**Seconde tranche**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 31 octobre 2007

**Nature et objet :**

Le 10 octobre 2007, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de l'intégralité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 31 octobre 2007.

**Modalités :**

Les 10 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 100 000 000 €. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 1 972 110,96 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 dans les comptes de La Mondiale sont de 5 021,92 €.

**Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner de 2009 à 2010 pour un montant total de 30 000 000 €**

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2009.

**Nature et objet :**

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité

des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2009.

**Modalités :**

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de 2014 s'élèvent à 783 308,22 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 sont de 2 086,85 €.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2010.

**Nature et objet :**

Le 18 novembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2010.

**Modalités :**

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de 2014 s'élèvent à 783 308,22 €. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2014 sont de 2 086,85 €.

**Avenants n°01.08 et n°01.09 au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » d'Arial assurance auprès de La Mondiale FG020053**

**Nature et objet :**

Le 16 décembre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'intégration du Fonds Club 4 et le transfert des produits financiers correspondants dans le traité cité.

**Modalités :**

Cet avenant prévoit une commission de réassurance fixée à 0,15% du passif moyen réassuré. Compte tenu des commissions perçues par La Mondiale au titre des OPCVM inclus dans les Fonds Club 2, 3 et 4, La Mondiale reversera à Arial assurance une commission annuelle supplémentaire sur les encours moyens de ces supports.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à Arial assurance des produits financiers correspondant à ce taux, diminué de 0,3 points et appliqué au passif moyen réassuré ;
- La Mondiale allouera à Arial assurance la variation de valeur des actifs investis en couverture des engagements liés aux Fonds Club 2, 3 et 4 (minorés de 0,30% susmentionnés).

Le taux de la participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général est de 3,65 % pour 2014.

La Mondiale a enregistré une charge globale de 8 648 593 € au titre des commissions de réassurance versées en 2014 à Arial assurance.

La Défense et Neuilly sur Seine, le 11 mai 2015  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé





# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le **31 décembre 2014**.

---

---

Rapport spécial des commissaires  
aux comptes prévu par l'article  
R.322-57-IV-2° du Code des  
assurances sur les contrats  
d'assurance de toute nature  
souscrits auprès de la société  
par ses administrateurs, ses  
dirigeants salariés et leurs conjoints,  
ascendants et descendants

---

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons selon les normes professionnelles applicables en France, pris connaissance des informations qui nous ont été communiquées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres sociétaires.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 11 mai 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout  
Associé

Jérôme Lemierre  
Associé

# RAPPORT DE L'UN DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES, DÉSIGNÉ **ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,** SUR LES **INFORMATIONS SOCIALES,** **ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES** CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le **31 décembre 2014**.

---

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société La Mondiale désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

<sup>1</sup> DONT LA PORTÉE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre février 2015 et avril 2015 pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Notice méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

<sup>2</sup> ISAE 3000 - ASSURANCE ENGAGEMENTS OTHER THAN AUDITS OR REVIEWS OF HISTORICAL FINANCIAL INFORMATION

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Les informations étant disponibles au siège, nos tests ont porté sur 100% des effectifs, 100% des informations quantitatives environnementales et 100% des informations quantitatives sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 13 avril 2015  
KPMG S.A.

Régis Tribout  
Associé

Anne Garans  
Associée  
Département Changement Climatique &  
Développement Durable

<sup>3</sup> INDICATEURS SOCIAUX : EFFECTIFS AU 31/12 ET RÉPARTITION PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR STATUT - PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF - NOMBRE D'EMBAUCHES PAR SEXE ET PAR ÂGE - NOMBRE DE LICENCIEMENTS - NOMBRE D'ACCORDS SOCIAUX SIGNÉS - NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX : VOLUME TOTAL DE PAPIER ACHETÉ - CONSOMMATION D'ÉNERGIE - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPES 1 & 2).

INDICATEURS SOCIÉTAUX : INVESTISSEMENTS FLÉCHÉS POUR L'EMPLOI EN FRANCE ET POUR L'ENVIRONNEMENT.

INFORMATIONS QUALITATIVES : L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL - LES CONDITIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL - LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION - LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES - LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION - L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES - LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION - LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS - LES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT - LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE - LOYAUTÉ DES PRATIQUES - AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME.

# ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 2014

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I - Placements</b>			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 100 226	2 813 155	3 037 541
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM contrepartie des titres prêtés	4 086 850	3 967 122	4 671 031
3) Parts d'OPCVM ( autres que celles visées en 4)	833 036	814 184	885 472
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	637 355	637 355	639 282
5) Obligations et autres titres à revenu fixe contrepartie des titres mis en pension contrepartie des titres pris en pension dont instruments financiers à terme	37 680 060 -3 313 420 2 550 000 -123 248	37 674 118 -3 313 420 2 550 000 -109 312	43 895 954 -3 313 420 2 550 000 -89 293
6) Prêts hypothécaires	949	949	949
7) Autres prêts et effets assimilés	124 238	124 198	124 198
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9) Dépôts ( autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	435	435	435
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- Placements immobiliers			
- Titres à revenu variable autres que des parts d' OPCVM			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	30 701	30 701	30 701
- Autres OPCVM	2 417 600	2 417 600	2 417 600
- Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres instruments financiers à terme			339 950
12) Total des lignes 1 à 11	48 148 030	47 716 397	55 279 693
a) dont :			
- Placements évalués selon R332.19 dont instruments financiers à terme	36 376 662 -123 248	36 371 720 -109 312	42 586 664 -89 293
- Placements évalués selon R332.20 dont instruments financiers à terme	9 323 067	8 896 376	9 904 778
- Placements évalués selon R332.5 - Autres instruments financiers à terme	2 448 301	2 448 301	2 448 301 339 950
Total	48 148 030	47 716 397	55 279 693

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
c) dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques*			
autres que celles visées ci-dessous	47 753 189	47 323 506	54 488 164
dont instruments financiers à terme	-123 248	-109 312	-89 293
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques des PERP			
en euros	219 426	219 164	253 210
en unités de compte	54 404	54 404	54 404
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants ( dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	105 928	105 272	129 914
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	15 083	14 051	354 001
* dont 5 121 K€ non représentatifs au regard des seuils calculés dans l'état C5			
<b>Total</b>	<b>48 148 030</b>	<b>47 716 397</b>	<b>55 279 693</b>
<b>II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques</b>			
autres que les placements	2 559 862	2 559 862	2 559 862
<b>III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>50 707 891</b>	<b>50 276 258</b>	<b>57 839 554</b>
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	38 979	38 979	38 979
Les valeurs nettes des titres évalués selon l'article R332.19 intègrent :			
- différence de prix de remboursement à percevoir		245 041	
- amortissement de la différence de prix de remboursement		-263 921	

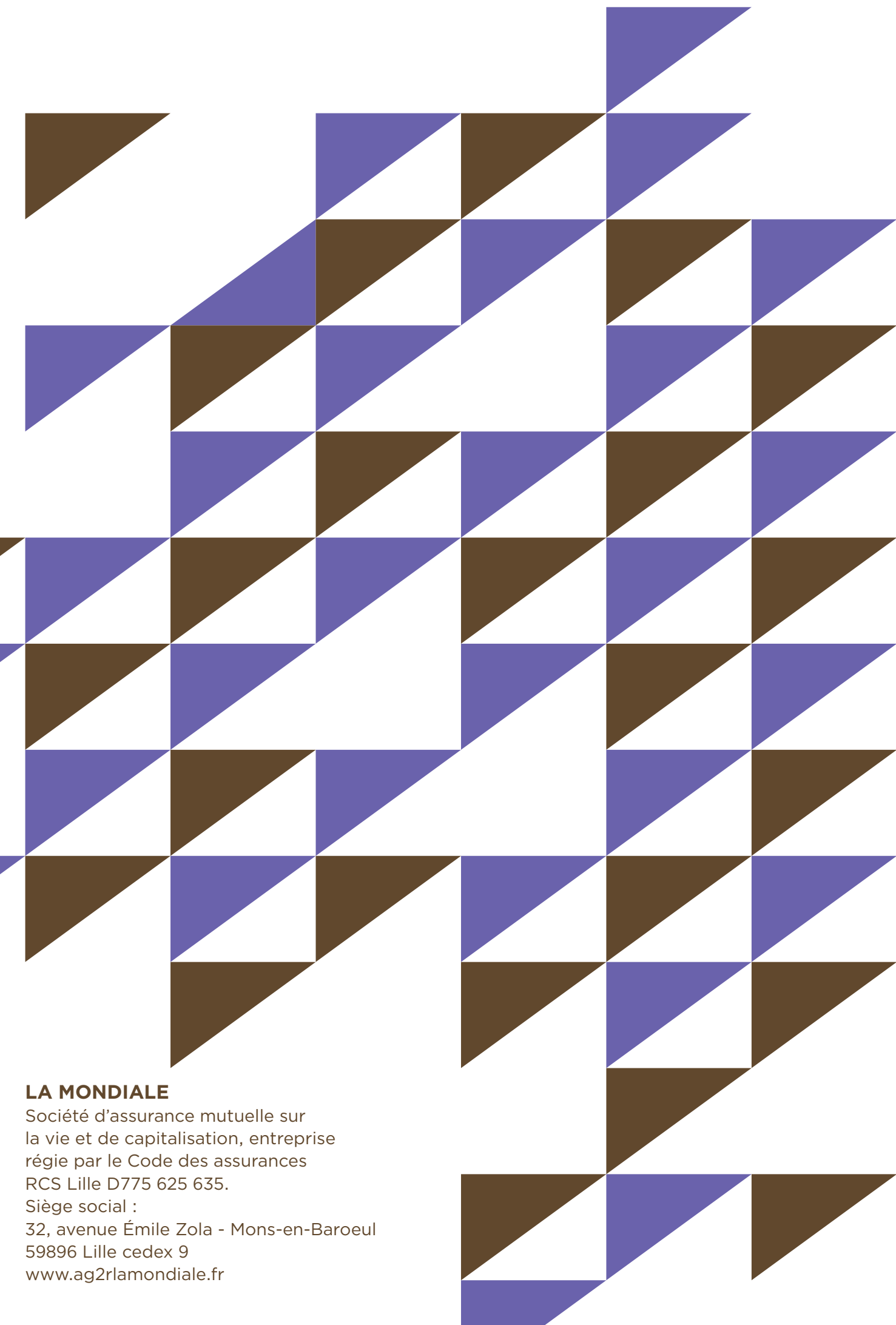












## **LA MONDIALE**

Société d'assurance mutuelle sur  
la vie et de capitalisation, entreprise  
régie par le Code des assurances  
RCS Lille D775 625 635.

Siège social :

32, avenue Émile Zola - Mons-en-Baroeul

59896 Lille cedex 9

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)